

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Les finances
des communes
de plus de
10 000 habitants
en 2006**

Direction générale des collectivités locales

Avertissement

Cette publication des « Finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2006 » poursuit les changements amorcés dans la publication sur les finances des communes en 2005.

Les recensements complémentaires au recensement général de la population de 1999 sont pris en compte pour déterminer les communes dont la population totale atteint ou dépasse 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2006. Ainsi 9 communes (dont 8 en France métropolitaine) se sont ajoutées aux 932 communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) sur lesquelles portaient la brochure précédente.

En règle générale, les évolutions par rapport à 2005 sont présentées en euros courants. Des calculs à champ constant (c'est-à-dire sur les 885 communes présentes en 2005 et 2006) neutralisent la modification de périmètre. Pour établir l'évolution en euros constants, les montants 2006 sont déflatés par l'indice de prix du PIB tel qu'il est connu en mai 2008.

Pour l'analyse de l'influence de l'intercommunalité, les évolutions ont été calculées sur les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants présentes en 2005 et 2006 dans la composition communale des groupements au 1^{er} janvier 2006.

Comme par le passé, l'analyse traite séparément les communes métropolitaines (hors Paris) de plus de 10 000 habitants et les communes des quatre départements d'outre-mer en raison de leurs spécificités.

Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2006
a été élaboré au Département des études et des statistiques locales
de la Direction générale des collectivités locales
par Christine Séverac-Bastide.

Juillet 2008

Directeur de la publication : **Edward Jossa**

Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2006

Sommaire

Avant-propos	3
Evolution globale en France métropolitaine	4
Evolution des budgets des communes	5
Analyse d'ensemble des communes métropolitaines (hors Paris)	6
Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement	7
Progression plus marquée des recettes de fonctionnement	9
Augmentation du niveau de l'épargne	13
Progression soutenue de l'investissement direct	14
Moindre progression du recours à l'emprunt	15
Stabilité de l'endettement des communes	15
Le fonds de roulement : 20 jours de dépenses réelles au 31 décembre 2006	16
Données financières par strate des communes métropolitaines (hors Paris)	17
Evolution des données budgétaires 2005-2006 par strate de population	19
Analyse d'ensemble des communes d'outre-mer	20
Influence de l'intercommunalité	21
Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole	26
Représentations régionales	26
Répartition par fonction des dépenses des communes métropolitaines	28
Annexes	
1. Définitions et mode de calcul des concepts utilisés	29
2. Répartition des communes selon la taille ou la région	30
3. Les groupements de communes	32

Avant-propos

Cet ouvrage présente une synthèse de l'analyse des comptes administratifs 2006 des communes de 10 000 habitants et plus. Il se veut un outil de travail à destination de toute personne s'intéressant à la situation financière d'une ou plusieurs communes. En regroupant de nombreuses données synthétiques, il doit faciliter la comparaison d'une ou plusieurs situations communales à une situation de référence judicieusement choisie.

La mise à disposition d'un grand nombre de ratios (dépenses par habitant, poids de l'annuité de la dette...) a vocation à rendre cette matière a priori complexe des finances communales plus intelligible et abordable par le plus grand nombre. En effet ces ratios sont calculés pour de nombreux groupes de référence auxquels peuvent s'identifier les communes. La comparaison est d'autant plus riche d'enseignements qu'elle prend en compte les multiples facettes de l'équilibre financier d'une commune. Parmi les grands axes de lecture, on pourra ainsi distinguer :

- le **service rendu** par les communes mesuré par les niveaux et structures des dépenses réelles de fonctionnement,
- **l'effort d'équipement et son financement** mesuré par le niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et la structure du financement,
- ou encore **la charge de la dette et la marge de manœuvre** appréhendée par le niveau de la dette, le poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et le taux d'autonomie financière.

Ces dimensions sont bien sûr interdépendantes et peuvent être complétées par l'étude d'autres points comme les dépenses par fonction et par des statistiques concernant des éléments non financiers de la commune.

Les données mobilisées pour l'élaboration de cet ouvrage sont issues du recensement général de la population en 1999 et des recensements complémentaires le cas échéant (population totale au 01/01/2006), des comptes administratifs 2006 des communes, des fiches individuelles établies pour chaque commune et réunissant un ensemble de renseignements tant financiers (par exemple, état de la dette) que statistiques (effectifs, indices), et enfin des données fiscales de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Évolution globale en France métropolitaine

Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2006

L'exercice 2006 se caractérise par une poursuite de la croissance des dépenses totales : + 4,3 % en euros courants, résultant de l'effet conjugué **de la croissance des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement : respectivement + 3,3 % et + 7,0 % par rapport à 2005.**

L'équipement brut augmente de façon soutenue + 12,3 %. Cette croissance est due à nouveau à la mise en application de normes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement, ainsi qu'à l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics et à l'influence du cycle électoral.

Le développement de l'intercommunalité urbaine se poursuit : pratiquement 9 communes de plus de 10 000 habitants sur 10 appartiennent à un groupement à fiscalité propre. La création des communautés d'agglomération et des communautés urbaines à taxe professionnelle unique (TPU) depuis 2000 a profondément modifié le paysage local : les budgets des communes appartenant à ces groupements se trouvent profondément modifiés tant en niveau qu'en structure. Le transfert de compétences des communes vers ces groupements s'accompagne parallèlement de transferts de charges et de ressources. Cependant, du fait de la couverture du territoire déjà atteinte en 2005 (près des 4/5^{ème} des communes de plus de 10 000 habitants étaient déjà regroupées), l'influence de l'intercommunalité sur les évolutions des dépenses des communes prises dans leur ensemble est moins marquée.

Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,3 % sous l'effet de la croissance conjuguée des charges à caractère général et des charges de personnel. Cependant cette progression est moins marquée pour les communes appartenant à une CC à TPU (+ 2,1 %). D'autre part, **les charges d'intérêts augmentent de 9,1 %** après la tendance à la baisse enregistrée depuis plusieurs exercices.

Les charges de personnel, qui représentent environ 40 % du budget total des communes, continuent leur croissance (+ 3,3 %) de façon plus prononcée qu'en 2005. En effet, à la hausse du point d'indice survenue en 2005, qui se fait pleinement sentir en 2006, il faut ajouter le point d'indice supplémentaire attribué aux fonctionnaires en novembre 2006 et l'effet structurel du GVT (glissement vieillesse technicité).

Progression plus marquée des recettes de fonctionnement

L'analyse des impôts directs est affectée par le développement de l'intercommunalité et spécialement des groupements à TPU : ceux-ci perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une dotation de compensation et une dotation de solidarité.

Les impôts et taxes augmentent de 3,0 % en 2006. Pour l'ensemble des communes, le produit des 4 taxes directement perçu augmente de 3,9 % et ce, pour tous les types de groupements sauf pour les communautés de communes à TPU où il enregistre une diminution de 2,5 %. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient de la croissance des bases d'imposition pour la cinquième année consécutive.

Le poste des dotations et participations enregistre une croissance plus forte en 2006 (+ 2,1 % contre 0,9 % en 2005), due à la croissance plus forte de la DGF (+ 2,3 % contre + 1,5 % en 2005). Rappelons que ce poste avait connu de fortes variations suite à **la réforme de l'architecture des concours financiers de l'État** qui intègre dans la DGF les compensations de fiscalité versées par l'État.

Augmentation du niveau de l'épargne

Les charges courantes augmentent moins vite que les recettes de fonctionnement ce qui explique la hausse de l'épargne brute (+ 5,0 %). De plus, du fait de la diminution des remboursements de dette (- 4,9 %), l'épargne nette progresse après avoir diminué en 2005 et retrouve ainsi la tendance des années précédentes.

Progression soutenue de l'investissement direct en 2006

La croissance soutenue de 2006 (+ 12,3 %) s'inscrit dans un contexte d'augmentation pour l'ensemble des collectivités (régions, départements et groupements). Elle résulte en partie de la mise en application des normes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement.

Stabilité de l'endettement des communes

La hausse soutenue de l'équipement brut s'accompagne d'une hausse du recours à l'emprunt mais de manière moins marquée qu'en 2005. Le niveau atteint par les emprunts est supérieur à celui des remboursements de la dette et l'encours de la dette en fin d'exercice augmente de 1,9 %. Cependant, son poids relatif par rapport aux recettes de fonctionnement diminue légèrement.

Evolution des budgets des communes de plus de 10 000 habitants (France métropolitaine)

Montants en milliards d'euros	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 05-06		
							€ courants		
							€ courants	€ constants*	
						(2)	(1)	(1)	(2)
Nombre de communes	871	871	871	871	885	893	(885)	(885)	(893)
Dépenses réelles totales	40,3	40,8	41,3	42,4	44,0	46,0	4,1%	1,6%	1,8%
Dépenses totales hors réaménagement de dette	39,1	39,3	39,7	40,8	42,3	44,2	4,3%	1,8%	2,0%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR)	28,8	29,5	29,6	29,7	30,5	31,6	3,3%	0,8%	1,0%
Frais de personnel	15,3	15,8	16,0	16,4	17,0	17,6	3,3%	0,8%	1,0%
Charges d'intérêts	1,6	1,4	1,3	1,1	1,0	1,1	9,1%	6,4%	6,7%
Recettes réelles de fonctionnement	33,2	34,0	34,5	35,3	36,1	37,5	3,5%	1,0%	1,2%
Dotation globale de fonctionnement versée **	5,9	6,1	6,1	7,5	7,7	7,8	2,3%	-0,2%	0,0%
Produit des 4 taxes	13,4	12,8	12,8	13,0	13,3	13,8	3,9%	1,4%	1,6%
Produit des 4 taxes y.c. reversement de TP du groupement	16,4	17,1	17,6	18,1	18,5	19,1	3,2%	0,7%	0,9%
Epargne de gestion	6,0	6,0	6,2	6,7	6,7	7,1	5,6%	3,1%	3,4%
Epargne brute	4,4	4,5	5,0	5,6	5,6	5,9	5,0%	2,5%	2,8%
Epargne nette	1,2	1,2	1,6	2,5	2,3	2,8	18,9%	16,0%	16,5%
Dépenses réelles d'investissement	11,5	11,3	11,7	12,8	13,6	14,4	6,0%	3,4%	3,7%
Dépenses réelles d'investissement hors réaménagement de dette	10,3	9,8	10,2	11,1	11,8	12,7	7,0%	4,4%	4,7%
Remboursements de dette	4,4	4,8	4,9	4,8	5,0	4,9	-3,5%	-5,9%	-5,7%
Remboursements de hors réaménagement de dette	3,2	3,3	3,3	3,1	3,3	3,1	-4,9%	-7,2%	-7,0%
Dépenses d'équipement brut	6,8	6,2	6,5	7,3	7,9	8,9	12,3%	9,6%	9,9%
Emprunts réalisés	4,4	4,4	4,4	4,8	5,1	5,2	1,8%	-0,7%	-0,5%
Emprunts réalisés hors réaménagement de dette	3,2	2,9	2,9	3,1	3,4	3,5	3,2%	0,7%	0,9%
Encours de la dette	29,3	29,0	28,5	28,6	28,7	29,3	1,9%	-0,6%	-0,4%
Annuité de la dette	6,0	6,2	6,1	6,0	6,1	6,0	-1,5%	-3,9%	-3,7%
Annuité de la dette hors réaménagement de dette	4,8	4,7	4,6	4,3	4,3	4,3	-1,7%	-4,1%	-3,9%

* montants déflatés par l'indice de prix du PIB (source : INSEE "Comptes nationaux annuels" mise à jour du 15/05/2008).

** source : DGCL / Bureau des concours financiers de l'Etat

(1) évolutions calculées à champ constant (sur les 885 communes présentes en 2005 et 2006)

(2) montants et évolutions calculés sur le champ total (893 communes)

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les résultats présentés concernent les 893 communes de France métropolitaine ayant une population totale supérieure ou égale à 10 000 habitants au recensement général de la population de mars 1999 (« population municipale et comptée à part ») y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2006. La ville de Paris, du fait de ses particularités, a été exclue du champ de cette étude (à titre indicatif, les dépenses de la ville de Paris atteignaient 5,8 milliards d'euros en 2006 soit 2 698 euros par habitant).

En 2006, les résultats financiers de ces communes ont été les suivants :

Recettes totales : 45,953 milliards d'euros

Dépenses totales : 45,959 milliards d'euros

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2000 :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Evolution des recettes totales :						
en euros courants.....	- 0,1 %	+ 2,3 %	+ 1,4 %	+ 2,7 %	+ 2,3 %	+ 4,4 %
en euros constants*.....	- 1,8 %	+ 0,0 %	- 0,1 %	+ 1,1 %	+ 0,3 %	+ 1,9 %
Evolution des dépenses totales :						
en euros courants.....	+ 0,1 %	+ 1,2 %	+ 1,3 %	+ 2,8 %	+ 3,2 %	+ 4,1 %
hors gestion active de dette (1)	(+ 0,5 %)	(+ 0,5 %)	(+ 1,1 %)	(+ 2,5 %)	(+ 3,3 %)	(+ 4,3 %)
en euros constants*.....	- 1,6 %	- 1,1 %	- 0,2 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 1,6 %
hors gestion active de dette(1)	(- 1,2 %)	(- 1,7 %)	(- 0,4 %)	(+ 0,9 %)	(+ 1,2 %)	(+ 1,8 %)
Évolution du PIB en volume...	+2,1 %	+1,2 %	+0,8 %	+2,5 %	+1,9 %	+2,2 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB

En 2006, les dépenses totales réalisées par les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants sont en hausse de 4,1 % par rapport à 2005. Si l'on exclut les mouvements financiers dus à la gestion active de la dette (1), **l'évolution s'établit à + 4,3 %**.

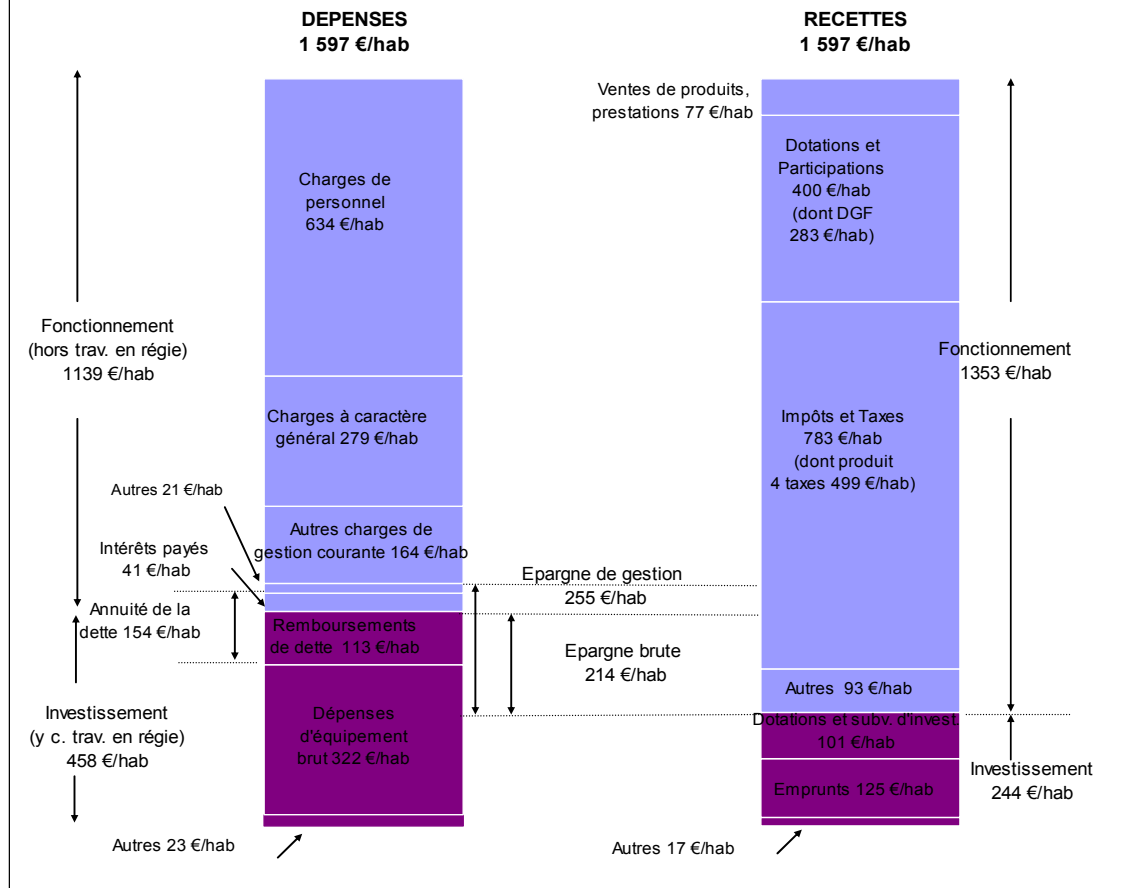
Les mouvements liés aux opérations de gestion active (1) de la dette ont été exclus du reste de l'étude, car leur volume inégal suivant les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

Ce rythme de croissance, plus soutenu qu'en 2005, est imputable à l'augmentation des frais de personnel (+ 3,3 %) et à l'effort d'équipement brut qui enregistre une forte croissance (+ 12,3 %). Cette augmentation résulte du contexte électoral et de la mise en application des normes européennes (assainissement, collecte des déchets...).

L'influence de l'intercommunalité, qui s'accompagne de transferts de compétences et donc de dépenses et de recettes, est moins marquée sur les évolutions des budgets communaux pris dans leur ensemble en raison de la forte couverture du territoire déjà atteinte en 2005. Ainsi les dépenses courantes des communes enregistrent une croissance plus importante en 2006. Cependant, au niveau individuel, les budgets des communes appartenant à des groupements à fiscalité propre, en particulier ceux à taxe professionnelle unique, se trouvent profondément modifiés tant en niveau qu'en structure (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

(1) Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de la dette » :
 -d'une part les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 "refinancement de dette"
 -d'autre part les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 : « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie » : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».
 Pour information, le montant de la gestion active de la dette diminue de 0,7 % en 2006.

Structure des comptes des communes de plus de 10 000 habitants de métropole (hors Paris) en 2006



Les dépenses réelles totales des communes de plus de 10 000 habitants sont constituées pour près des trois quarts (71 %) par les dépenses réelles de fonctionnement.

1 – Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, qui s'élèvent à 31,6 milliards d'euros, soit 1 139 euros par habitant, ont évolué depuis 2000 de la façon suivante :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
en euros courants	+ 1,3 %	+ 2,3 %	+ 0,3 %	+ 1,5 %	+ 2,3 %	+ 3,3 %
en euros constants *	- 0,4 %	+ 0,1 %	- 1,2 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %

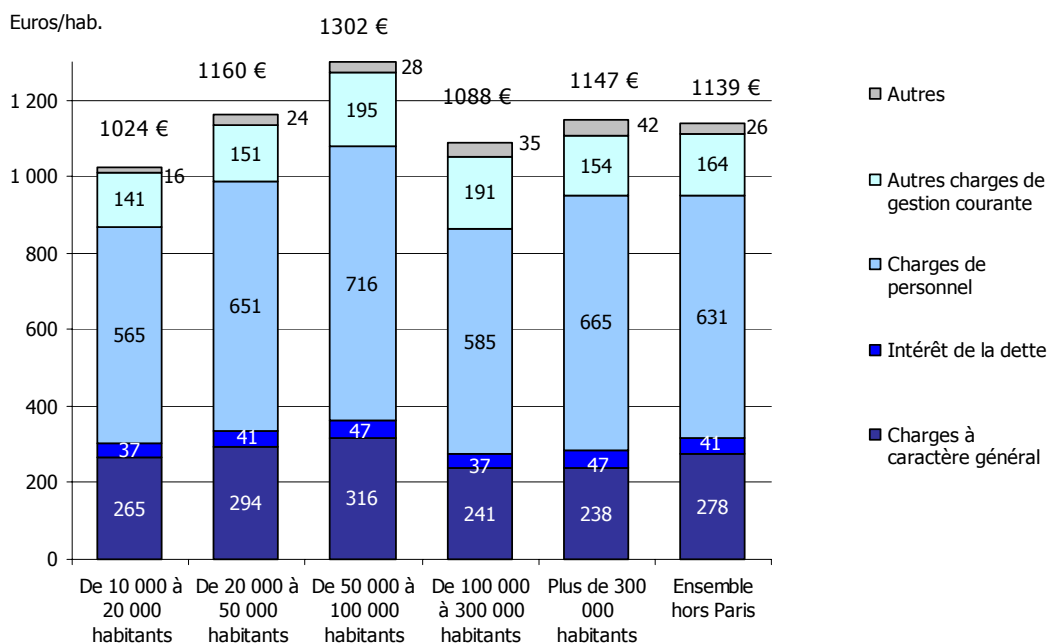
*taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Les faibles évolutions enregistrées depuis 2001 s'expliquent par le développement de l'intercommunalité à TPU. La croissance des dépenses de fonctionnement s'établit à + 2,1 % pour les communes appartenant à une communauté de communes à TPU alors qu'elle est de + 5,4 % pour celles qui appartiennent à une communauté de communes à 4 taxes. Elle atteint + 3,3 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement à fiscalité propre (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

Il est à noter que depuis 2001 les dépenses de fonctionnement sont stables en euros constants, voire légèrement en baisse de 2001 à 2004.

Les dépenses de gestion hors travaux en régie qui regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, hors charges d'intérêts, atteignent 30,4 milliards d'euros en 2006, soit 1 098 euros par habitant.

Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant



Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant varie selon la taille des communes. C'est pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants qu'il est le plus élevé. Le « décrochage » observé pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants est dû à la part prépondérante de l'intercommunalité à TPU : la dépense communale « proprement dite » est donc plus faible.

La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **55,4% de «charges de personnel et frais assimilés»** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente donc plus de la moitié des dépenses courantes atteint 17,6 milliards d'euros, soit 634 euros par habitant.

Les charges de personnel augmentent de 3,3 % par rapport à 2005. L'évolution s'établit à + 2,8 % pour les communes appartenant à une communauté de communes à TPU, à + 3,1 % pour celles appartenant à une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU et atteint + 4,4 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement.

. **24,3 % de «charges à caractère général»** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles représentent 279 euros par habitant en 2006.

. **14,4 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus (pour 8 euros par habitant), des contingents et participations obligatoires (pour 31 euros par habitant), et des subventions versées en fonctionnement (pour 119 euros par habitant). Ces charges atteignent 164 euros par habitant en 2006.

. **3,6 % d'intérêts payés.** Le niveau s'établit à 41 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont fortement augmenté (+ 9,1 %) après avoir diminué depuis plusieurs années. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts dans un contexte général de hausse des taux.

La nomenclature M14 rend obligatoire le rattachement des charges et des produits à l'exercice pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les postes étudiés dans la section de fonctionnement prennent donc en compte les dépenses et les recettes rattachées à l'exercice sauf en ce qui concerne les intérêts de la dette.

Une procédure particulière s'applique aux intérêts : la procédure des «intérêts courus non échus» ICNE.

Le montant des intérêts de dette rattachés à l'exercice s'élève à 40 euros par habitant peu différent de celui des intérêts payés (41 euros).

2 – Progression plus marquée des recettes de fonctionnement

Pour financer ces dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 37,5 milliards d'euros (1 353 euros par habitant). Elles augmentent de 3,5 % par rapport à 2005.

Cependant la situation varie fortement selon le type d'intercommunalité : pour les communes appartenant à un groupement à TPU les évolutions sont moins importantes que dans le cas de groupements à 4 taxes. Ainsi, les recettes de fonctionnement des communes membres d'une CC à TPU n'augmentent que de 1,5 % alors que la croissance est de + 5,6 % pour celles qui appartiennent à une CC à 4 taxes.

Depuis 2001, les recettes ont évolué de la façon suivante :

Evolution des recettes de fonctionnement (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
en euros courants	+ 0,3 %	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %
en euros constants*	- 1,1 %	+ 0,2 %	+ 0,0 %	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **29,6 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 400 euros par habitant en 2006 contre 392 euros par habitant en 2005.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État au titre de la part salaires des bases de TP est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

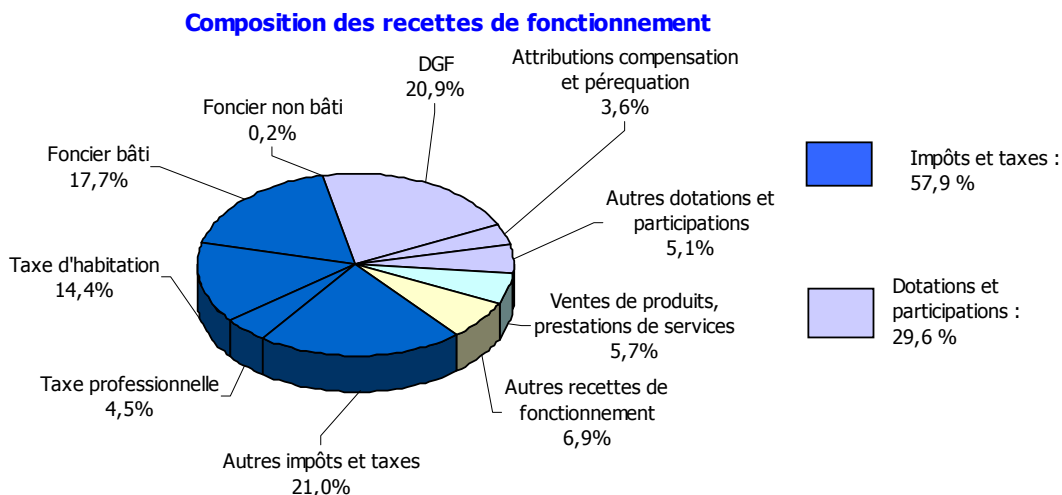
. **57,9 % d'impôts et taxes**. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de fiscalité des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics (enlèvement des ordures ménagères, 18 euros par habitant) et du domaine (droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité (14 euros par habitant), sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation (38 euros par habitant)).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 783 euros par habitant en 2006 et sont constitués pour 63,7 % du produit des contributions directes et pour 24,4 % de fiscalité reversée par le groupement. **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 2,9 %.**

Depuis 2001, de nombreuses communes ont adhéré à des structures intercommunales, notamment à des groupements à taxe professionnelle unique. Ces derniers perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une attribution de compensation et une dotation de solidarité. En 2001, une subdivision particulière du compte impôts et taxes a été créée pour identifier clairement les recettes reçues au titre de ces dotations. Cependant, la comptabilisation de ces deux dotations n'a pas été effectuée de façon homogène par toutes les communes. Pour nos statistiques, la totalité de ce reversement est réintégrée dans les "impôts et taxes" pour les exercices 2001 à 2006.

. **5,7 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises**. Le niveau s'établit à 77 euros par habitant contre 73 euros par habitant en 2005. Ce poste comprend entre autres la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

. **6,9 % d'autres recettes de fonctionnement**. Ce sont les autres produits de gestion courante (26 euros par habitant), les produits financiers (4 euros par habitant) et les produits exceptionnels (50 euros par habitant).



N.B. : les reversements de taxe professionnelle des groupements à TPU aux communes membres sont inclus dans les « autres impôts et taxes », ce qui explique la faible part de la taxe professionnelle dans le graphique ci-dessus.

a – Les dotations de l'État

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 7,8 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 278 euros par habitant. Elle augmente de 2,3 % en moyenne par rapport à 2005.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.

- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR), inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) vise essentiellement les communes de plus de 10 000 habitants : elle s'élève à 783 millions d'euros pour celles-ci soit 10,0 % de la DGF des communes de plus de 10 000 habitants.

La dotation générale de décentralisation (DGD) perçue par les communes de plus de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 97,7 millions d'euros en 2006.

Le FSRIF qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 164,7 millions d'euros en 2006.

Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

b – Les produits de fiscalité

Le produit des quatre taxes directement perçu par les communes s'élève à 13,8 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 499 euros par habitant en moyenne et **enregistre une croissance de 3,9 % par rapport à 2005**.

Cette reprise de la croissance du **produit des quatre taxes** directement perçu peut s'expliquer par le ralentissement du développement de l'intercommunalité à taxe professionnelle unique. Rappelons que les groupements à TPU perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent aux communes membres une attribution de compensation et une dotation de solidarité.

Les structures intercommunales à TPU se sont fortement développées sous l'impulsion de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi a encouragé la TPU et institué un nouveau type d'EPIC : la communauté d'agglomération. Ces nouveaux groupements, au nombre de 164 au 1^{er} janvier 2006 (162 au 1^{er} janvier 2005) pratiquent le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. D'autre part 11 communautés urbaines ont opté pour le régime de la TPU (dont 10 en 2002). (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité et annexe sur les groupements de communes).

La fiscalité reversée par les groupements à TP unique vers les communes membres s'élève à 191 euros par habitant en moyenne et enregistre une progression de + 1,1 % par rapport à 2005.

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu **et fiscalité reversée** représentent 690 euros par habitant et augmentent de 3,2 % par rapport à 2005.

La croissance des bases explique l'essentiel de la croissance totale du produit. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient pour la cinquième année consécutive de la croissance soutenue des bases d'imposition.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe communale devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. Il convient d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 750 euros par habitant en 2006 et enregistre une augmentation de 3,5 %.

Fiscalité directe des communes de plus de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2006

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
taxe d'habitation	+ 4,1 %	+ 3,2 %	+ 0,9 %
taxe professionnelle	+ 4,1 %	+ 2,6 %	+ 1,4 %

Rappelons que l'étude de la fiscalité directe des communes a été affectée par la réforme de la taxe professionnelle : la loi de finances pour 1999 a décidé la suppression progressive en 5 ans de la part «salaires» des bases de taxe professionnelle. La part salaires est totalement supprimée en 2003. Ces exonérations de base sont compensées intégralement par l'État par le système des compensations, comptabilisées en nomenclature M14 dans les dotations et participations. A partir de 2004, elles sont intégrées dans la dotation globale de fonctionnement.

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La richesse fiscale d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, celle de **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2006 pour la répartition de la DGF 2007 s'élève à 993 euros par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; il n'atteint que 922 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 1 116 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de plus de 10 000 habitants s'élève à 788 euros par habitant ; il n'atteint que 744 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 906 euros pour celles de 50 000 à 100 000 habitants.

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :
Bases d'imposition communales 2006 x taux moyen national 2006
Les taux moyens nationaux 2006 sont :
- foncier bâti : 18,41 %
- foncier non bâti : 43,90 %
- taxe d'habitation : 14,38 %
- taxe professionnelle : 15,46 %
Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes+groupements)
calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.
Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2006 est celui utilisé pour les dotations 2007.
À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

La pression fiscale : deux approches

1 - La pression fiscale globale peut être appréciée à partir du ratio :

produit des quatre taxes x 100 / potentiel fiscal *

appelé « coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

*** le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF est calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.**

Depuis 2000, ce ratio est calculé en excluant les communes appartenant à un groupement à TPU, ces communes n'ayant plus de pouvoir sur la fixation du taux de taxe professionnelle. Il s'établit à 88,2% en moyenne pour les communes de plus de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU.

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 103,6 % en moyenne pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants en 2006.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la "DGF" qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de plus de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale "élargi" égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal* communal. Il s'élève à 110,2 % en 2006.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de plus de 10 000 habitants s'établissent, de 2000 à 2006 de la façon suivante :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taxe d'habitation	14,8%	15,2%	15,9%	16,4%	16,7%	16,8%	16,9%
Taxe professionnelle	14,6%	14,2%	13,9%	14,7%	15,1%	15,3%	15,4%
Taxe foncier bâti	18,3%	18,8%	19,6%	20,2%	20,5%	20,7%	20,8%

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 14,7% pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants à 19,6 % pour celles de 100 000 à 300 000 habitants ; il atteint 21,0 % pour les 4 plus grandes communes (hors Paris).

3 – Augmentation du niveau de l'épargne

La description des opérations de fonctionnement permet l'analyse de la marge de manœuvre dont disposent les communes pour financer leur charge de dette :

	2006 milliards d'euros	01/00	02/01	03/02	04/03 (a)	05/04 (b)	06/05 (b)
Dépenses de gestion hors travaux en régie * (1)	30,4	+ 1,2 %	+ 2,9 %	+ 0,9%	+ 2,1%	+ 2,7%	+ 3,1%
dont frais de personnel	17,6	+ 3,0 %	+ 3,3 %	+ 1,4%	+ 2,4%	+ 2,9%	+ 3,3%
Recettes réelles de fonctionnement (2)	37,5	+ 0,3 %	+ 2,5 %	+ 1,5%	+ 2,1%	+ 1,9%	+ 3,5%
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	7,1	- 3,7 %	+ 0,3 %	+ 4,4%	+ 2,2%	- 1,3%	+ 5,6%
Intérêts (4)	1,1	+ 3,9 %	- 8,4 %	- 11,8%	- 11,7%	- 8,0%	+ 9,1%
Épargne brute (5) = (3) - (4)	5,9	- 6,2 %	+ 3,4 %	+ 9,5%	+ 5,4%	- 0,0%	+ 5,1%
Remboursement de dette ** (6)	3,1	+ 1,7 %	+ 3,1%	+ 0,5%	- 5,4%	+ 4,0%	- 4,9%
Épargne nette (7) = (5) - (6)	2,8	- 23,2 %	+ 4,3 %	+ 33,7%	+ 28,5%	- 5,1%	+ 18,9%

* dépenses de gestion = dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, hors charges d'intérêts.

** sont déduits des remboursements de dette la gestion active de la dette, les autres remboursements anticipés doivent être financés par des recettes courantes.

(a) les croissances 2004 sont calculées en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir des croissances comparables à celles des exercices précédents

(b) croissances à champ constant (sur 871 communes pour 05/04 et 885 communes pour 06/05)

Contrairement à 2005, on assiste à une augmentation de l'autofinancement. L'épargne de gestion augmente en raison d'une croissance moins forte des dépenses de gestion que des recettes réelles de fonctionnement (+3,1 % contre + 3,5 %). L'épargne brute augmente elle aussi malgré la hausse des charges d'intérêts.

En moyenne, l'épargne brute s'établit à un niveau élevé et finance les remboursements de dette hors gestion active de la dette.

Le taux d'épargne augmente légèrement par rapport à 2005 et s'établit à :

	2001	2002	2003	2004 (a)	2005	2006
Taux d'épargne brute (1)	13,2%	13,3%	14,4%	14,9%	15,9%	15,6%
				15,9%		15,8%

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à ceux des exercices précédents

et varie selon la population de la façon suivante :

	10 000/ 20 000/ hab.	20 000/ 50 000/ hab.	50 000/ 100 000/ hab.	100 000/ 300 000/ hab.	plus de 300 000 hab.	Ensemble plus de 10 000 hab.
Taux d'épargne brute (1)	16,5%	14,9%	15,0%	17,5%	15,8%	15,8%
Taux d'épargne nette (2)	8,4%	6,6%	6,7%	9,1%	6,8%	7,5%

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

4 – Progression soutenue de l'investissement direct

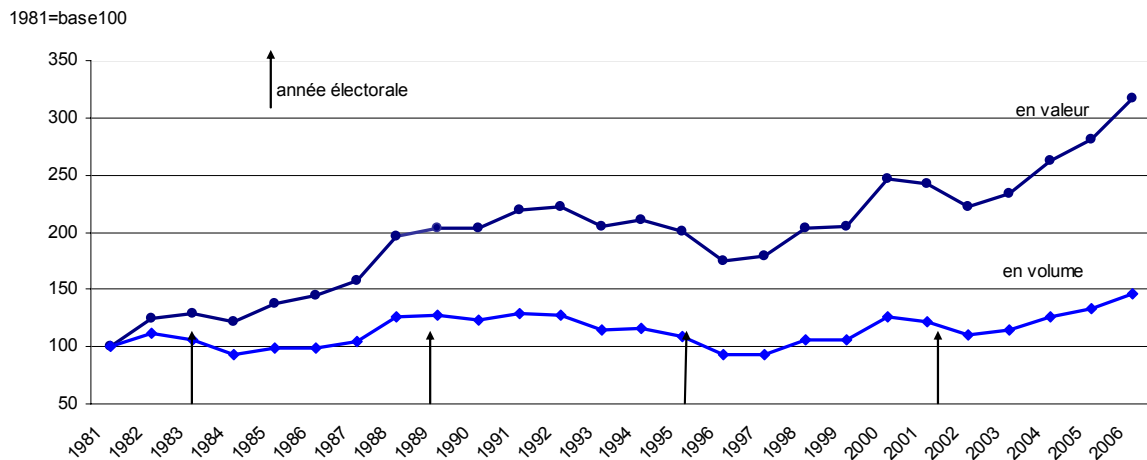
Les dépenses réelles d'investissement, y compris les travaux en régie, s'élèvent à 12,7 milliards d'euros en 2006, soit 458 euros par habitant, et présentent une augmentation de 7,0 % par rapport à 2005.

Rappelons que les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette ont été exclus de l'étude, car leur volume toujours croissant et inégal suivant les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 3,1 milliards d'euros en 2006 soit 113 euros par habitant, diminuent de 4,9 % par rapport à 2005.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 8,9 milliards d'euros en 2006, soit 322 euros par habitant, et enregistrent ainsi une croissance de 12,3 %.

Le graphique suivant présente l'évolution, en valeur (euros courants) et en volume (euros constants), des dépenses d'équipement des villes de plus de 10 000 habitants sur longue période :



Les fortes progressions depuis 2003 après la chute en 2002 et la diminution en 2001, année électorale illustre le retour au cycle électoral traditionnel, après la rupture, observée en 1994 pour la première fois depuis plusieurs décennies.

L'exercice 2000 présentait à nouveau une croissance spectaculaire quelle que soit la strate de communes étudiée. Cette forte accélération avait plusieurs facteurs explicatifs : le report des restes à réaliser 1999 sur l'exercice 2000 plus important qu'à l'accoutumée, les conséquences des dégâts considérables causés par la tempête de décembre 1999, enfin le cycle électoral.

Le retrait de l'équipement brut en 2001, classique en année électorale, s'expliquait également par le développement des groupements à fiscalité propre qui prennent en charge une partie des investissements réalisés antérieurement par le secteur communal.

La chute en 2002, observée en année post-électorale, touchait toutes les strates de population (sauf les 4 grandes communes) et ce, que les communes appartiennent ou non à un groupement.

La forte progression de l'effort d'équipement constatée est influencée par le cycle électoral : 2006 est à 2 ans des échéances municipales, les efforts d'équipement ont tendance à augmenter en vue des élections. Elle est favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement. Elle est accentuée par l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

5 – Moindre progression du recours à l'emprunt

Les recettes d'investissement enregistrent une hausse de 9,2 % et s'établissent à 6,8 milliards d'euros soit 244 euros par habitant. Cette augmentation résulte de la progression du recours à l'emprunt en 2006 de 3,2 % et de la croissance des subventions et participations reçues de 15,6 %.

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

- Les subventions et participations reçues s'élèvent à 2,811 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 1,668 milliard d'euros ;
(qui comprennent entre autres le produit des amendes de police : 0,210 milliard d'euros)
- d'autre part, des dotations : 1,143 milliard d'euros, décomposées comme suit :
 - fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 0,938 milliard d'euros (+ 10,8 % par rapport à 2005) ;
Cette augmentation est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2004 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant)
 - taxe locale d'équipement (TLE) : 0,150 milliard d'euros.

Ce poste affiche une progression de 15,6 % en 2006, résultat de la hausse simultanée des dotations et des subventions d'équipement reçues (respectivement + 11,3 % et + 18,4 %).

- Les emprunts augmentent de 3,2 % en 2006 après avoir progressé de 6,1 % en 2005. Le niveau s'établit à 125 euros par habitant.

6 – Stabilité de l'endettement des communes

- L'encours de la dette communale s'élève à 29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2006, soit 1 056 euros par habitant.

Le niveau atteint par le montant des emprunts (3,5 milliards d'euros) est légèrement supérieur à celui des remboursements de la dette (3,1 milliards d'euros) et le stock de la dette augmente en fin d'exercice 2006.

- La charge de l'endettement peut être mesurée par l'annuité de la dette **payée** (intérêts de la dette payés + remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 4,3 milliards d'euros soit 153 euros par habitant, en diminution de 1,7 % par rapport à 2005.

Cette quasi-stabilité résulte des évolutions inverses des intérêts et des remboursements de la dette : alors que les intérêts augmentent de 9,1 %, les remboursements hors gestion active de la dette diminuent de 4,9 %.

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « charge d'intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux moyen d'intérêt	9,8%	9,9%	9,7%	8,7%	7,8%	7,8%	6,6%	6,0%	5,5%	5,2%	5,4%	5,0%	4,4%	3,9%	3,6%	3,9%

Ce rapport qui était en diminution progressive depuis de nombreuses années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de la dette qui en découlent, est en légère augmentation en 2006. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint un 2005 et les conditions d'emprunt moins favorables.

Il faut tempérer ce constat sur la dette par le recours de plus en plus fréquent au crédit long terme renouvelable (CLTR), à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) et au prêt à capital et taux modulable (PCTM) dont il est toujours difficile de mesurer les conséquences.

En 2006, les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie s'élèvent à 1,733 milliard d'euros et sont remboursés dans l'année, ce qui représente 13,7 % des dépenses réelles d'investissement.

- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « La marge d'autofinancement courant », exprimée en %, qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. **Le ratio moyen s'établit à 92,5 en 2006.** Les communes sont de plus en plus nombreuses à financer la charge de la dette par l'épargne : 9 communes sur 10 présentent une marge d'autofinancement inférieure à 100 en 2006 (contre 1 sur 2 en 1995).

- L'encours de la dette au 31 décembre représente 78 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2006.

L'évolution des ces deux ratios est la suivante :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
MAC	95,7	95,6	94,4	93,0	93,5	92,5
Dette au 31/12 / RRF	88 %	85 %	83 %	81 %	79 %	78 %

Les communes réduisent, depuis plusieurs années, le recours à « l'emprunt net », le poids relatif de la dette diminue. Depuis neuf exercices, elles financent leur charge de la dette par l'épargne de gestion.

7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2006

Le fonds de roulement au 31 décembre 2006 s'élève à 2 430 millions d'euros, soit **20 jours de dépenses réelles**. Comme en 2005, le fonds de roulement enregistre une très légère diminution (- 0,2 %) au cours de l'exercice, due au fait que les dépenses ont été légèrement supérieures aux recettes en 2006. Cependant, ceci n'est pas le cas pour toutes les strates. Ainsi, les communes de 100 000 à 300 000 habitants voient leur fonds de roulement diminuer de 11,1 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Depuis les années 1990, la trésorerie s'établit à des niveaux faibles, jamais observés dans le passé, mais cette baisse du fonds de roulement sur longue période doit tenir compte de l'utilisation plus importante des lignes de trésorerie.

Données financières par strate

(Ensemble des 893 communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)

Montants en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Dépenses réelles totales (DRT)	1 490	1 652	1 915	1 618	1 726	1 659
Gestion active de la dette	33	49	99	77	94	62
Dépenses réelles totales* (DRThr)	1 456	1 604	1 816	1 541	1 631	1 597
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 024	1 160	1 302	1 088	1 147	1 139
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie	465	492	613	530	578	520
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	432	443	514	453	484	458
Dépenses de gestion hors travaux en régie**(I)	987	1 120	1 255	1 051	1 100	1 098
Charges à caractère général	267	295	317	242	239	279
Charges de personnel	569	654	719	588	666	634
Autres charges de gestion courante	142	152	195	192	155	164
Autres dépenses de gestion	16	24	28	35	42	26
(- travaux en régie)	(-7)	(-5)	(-4)	(-5)	(-2)	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (II) (RRF) (a)	1 227	1 364	1 532	1 319	1 362	1 353
Impôts et taxes	719	775	898	751	824	783
dont produit des 4 taxes (a)	450	515	573	471	470	499
dont produit des 4 taxes (a) y. c. revers de TP du groupement	637	688	773	670	720	690
Dotations et participations	356	418	460	376	381	400
dont DGF versée (a)	250	294	328	270	269	283
Ventes de produits, prestations de services	68	81	91	71	70	77
Autres recettes de fonctionnement	84	90	84	121	88	93
Soldes intermédiaires de gestion						
Épargne de gestion (III) = (II) - (I)	241	245	277	268	262	255
charges d'intérêts (IV)	38	41	47	37	47	41
Épargne brute (V) = (III) - (IV)	203	204	230	231	215	214
Remboursements de dette* (VI)	99	114	127	111	122	113
Épargne nette = (V) - (VI)	103	90	103	120	93	101
Dépenses d'équipement brut (a)	320	311	360	308	324	322
Recettes réelles d'investissement* (RRIhr)	237	236	283	216	275	244
Dotations et subventions d'investissement	108	100	108	97	82	101
Emprunts* (VII)	113	121	159	96	172	125
Autres recettes d'investissement	16	14	16	23	22	17
dette communale totale 31/12/2006 (a)	892	1 051	1 265	980	1 301	1 056
Annuité de la dette*	137	155	174	148	169	154
Variation nette de l'endettement = (VII) - (VI)	13	7	31	-15	50	12

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

* Hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Données financières par strate

(Ensemble des 893 communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100.000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) y c. trav. en régie (en €/hab.)	1031	1166	1306	1092	1149	1144
Charges à caractère général / DRF	25,9%	25,3%	24,3%	22,1%	20,8%	24,4%
Charges de personnel / DRF (a)	55,2%	56,1%	55,0%	53,8%	58,0%	55,4%
Autres charges de gestion courante / DRF	13,8%	13,0%	15,0%	17,5%	13,5%	14,4%
Charges d'intérêts / DRF	3,7%	3,5%	3,6%	3,4%	4,1%	3,6%
Autres dépenses de fonctionnement / DRF	1,5%	2,0%	2,1%	3,2%	3,7%	2,3%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (en €/hab.)	1 227	1 364	1 532	1 319	1 362	1 353
Impôts et taxes / RRF	58,6%	56,8%	58,6%	56,9%	60,5%	57,9%
<i>produit 4 taxes (compte 7311)</i>	36,7%	37,8%	37,4%	35,7%	34,5%	36,9%
Dotations et participations / RRF	29,0%	30,7%	30,0%	28,5%	28,0%	29,6%
<i>DGF versée / RRF</i>	20,4%	21,5%	21,4%	20,5%	19,8%	20,9%
Ventes de produits, prestations de services / RRF	5,5%	5,9%	5,9%	5,4%	5,1%	5,7%
Autres recettes de fonctionnement / RRF	6,8%	6,6%	5,5%	9,2%	6,4%	6,9%
Richesse et pression fiscale						
Produit communal des 4 taxes (art. 7311) (en €/hab.)	450	515	573	471	470	499
Produit 4 taxes commune et groupement	637	688	773	670	720	690
Potentiel financier (/ pop DGF)	922	976	1 116	997	1 000	993
Potentiel fiscal (/ pop DGF) (b)	744	772	906	770	770	788
Taux d'imposition de la taxe professionnelle	14,71%	15,31%	16,56%	9,05%	-	15,40%
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	14,73%	16,71%	15,87%	19,62%	21,05%	16,89%
CMPF (produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrigé") (a) (b) (c)	90,2%	91,9%	84,6%	57,0%	0,0%	88,2%
CMPF élargi (prod. des 4 taxes com. et gpmt / Pot. fiscal "corrigé") (a) (b)	109,1%	108,5%	104,0%	119,2%	118,0%	110,2%
Effort fiscal (prod des 3 taxes / Pot. Fisc. des 3 taxes) (a)	98,9%	104,1%	95,1%	117,0%	108,8%	103,6%
Effort d'équipement et financement						
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie* (en €/hab.)	432	443	514	453	484	458
Remboursements de dette* / DRI	23,0%	25,8%	24,8%	24,5%	25,2%	24,7%
Taux d'équipement (équipement brut / RRF) (a)	26,0%	22,8%	23,5%	23,3%	23,8%	23,8%
Dépenses d'équipement brut / DRI	74,0%	70,3%	70,0%	67,9%	67,0%	70,4%
Épargne nette / équipement brut	32,3%	28,8%	28,6%	39,0%	28,7%	31,3%
Dotations et subventions d'investissement / équipement brut	33,9%	32,1%	29,9%	31,5%	25,1%	31,5%
Emprunt* / équipement brut	35,3%	38,9%	44,1%	31,3%	53,0%	38,8%
Charges de la dette, marge de manœuvre et fonds de roulement						
Encours de dette au 31/12 (en € / hab.)	892	1 051	1 265	980	1 301	1 056
Taux d'épargne (épargne brute / RRF)	16,5%	14,9%	15,0%	17,5%	15,8%	15,8%
Dette au 31/12 / RRF (a)	0,73	0,77	0,83	0,74	0,96	0,78
Annuité de la dette* / RRF	11,1%	11,4%	11,4%	11,2%	12,4%	11,4%
Marge d'autofinancement courant (MAC) (a)	91,6	93,4	93,3	90,9	93,2	92,5
Part du produit des 4 taxes dans les recettes réelles totales*	30,7%	32,2%	31,6%	30,7%	28,7%	31,2%
Taux d'intérêt moyen de la dette (intérêts / dette au 31/12)	4,2%	3,9%	3,7%	3,8%	3,6%	3,9%
Fonds de roulement au 01/01 / DRT* en jours	31	21	11	13	22	20

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

(b) à partir de 1999 "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal retenu pour les calculs des CMPF et CMPF élargi est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

* Hors gestion active de la dette ;

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ;

DRI : dépenses réelles d'investissement ; DRT : dépenses réelles totales.

MAC : DRF hors travaux en régie et remboursement* de dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement

Evolution des données budgétaires 2005-2006 par strate de population (Communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)

Evolutions en %	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	300 000	
calculées sur des valeurs en euros courants et sur les montants en € / hab.	à moins de	à moins de	à moins de	à moins de	habitants	Ensemble
	20 000 hab.	50 000 hab.	100 000 hab.	300 000 hab.	et plus	
Dépenses réelles totales	4,3	3,8	5,9	2,5	2,7	4,0
Dépenses totales hors gestion active de dette	4,3	3,9	5,1	3,8	3,4	4,2
Dépenses réelles de fonctionnement	3,1	3,1	3,5	3,3	2,5	3,1
Dépenses de gestion	2,8	2,8	3,3	3,2	2,4	2,9
Charges à caractère général	3,3	3,3	3,2	5,4	2,5	3,6
Charges de personnel	3,2	3,2	3,6	2,5	3,3	3,2
Autres charges de gestion courante	2,8	1,5	4,6	3,4	0,9	2,7
Intérêts payés	11,3	10,2	9,0	6,2	3,5	8,9
Recettes réelles de fonctionnement	3,2	3,3	4,1	4,8	-0,3	3,4
Produit des services, du domaine	2,8	4,6	7,1	9,0	4,6	5,4
Impôts et taxes	2,4	2,4	4,5	1,8	4,4	2,9
dont produit des 4 taxes	2,1	4,7	4,1	3,6	4,9	3,8
dont produit des 4 taxes y c. le reversement du group. TPU	1,9	3,4	4,9	1,5	3,8	3,0
Dotations et participations	2,5	2,6	2,0	2,3	1,1	2,3
dont dotation globale de fonctionnement versée	1,1	2,5	2,2	2,6	2,2	2,1
dont attributions péréquation et compensation	1,9	-0,5	-4,0	-8,4	-5,0	-2,4
Autres produits de gestion courante	1,7	1,3	-0,9	-2,6	-4,9	-0,7
Épargne de gestion	4,9	5,5	7,9	11,8	-10,5	5,5
Épargne brute	3,7	4,6	7,7	12,7	-13,0	4,9
Épargne nette	9,6	16,7	24,5	70,0	-30,1	18,8
Dépenses réelles d'investissement	7,0	5,4	11,2	0,8	3,3	5,9
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	7,4	6,2	9,4	5,2	5,8	6,9
Remboursements de dette	-0,8	-2,8	6,6	-17,9	0,0	-3,7
Remboursement hors gestion active de dette	1,7	-0,4	7,0	-14,8	0,6	-1,5
Dépenses d'équipement brut	12,2	10,0	15,5	14,6	7,7	12,2
Recettes réelles d'investissement	11,9	5,3	17,2	-8,7	13,6	6,9
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	13,4	6,8	15,6	-4,5	23,3	9,2
Subventions, participations (investissement)	16,3	13,5	18,3	17,4	10,0	15,6
Emprunts	7,8	-0,4	18,8	-22,5	14,2	1,6
Emprunts hors gestion active de dette	9,6	0,1	16,8	-25,2	31,2	3,0
Dettes au 31/12	1,7	0,8	4,2	-0,1	3,8	1,8
Annuité de la dette	1,7	-0,4	7,0	-14,8	0,6	-1,5
Annuité de la dette hors gestion active de dette	1,6	0,0	0,0	-12,5	5,9	-1,7

Analyse d'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 48 communes des départements d'outre-mer ayant plus de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2006.

Pour ces 48 communes, qui regroupent 1 434 569 habitants, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 2,20 milliards d'euros en 2006, soit 1 532 euros en moyenne par habitant. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant reste inférieur à celui des communes de métropole (1 597 euros). Ces dépenses augmentent de 3,9 % par rapport à 2005.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** très peu inférieur à celui des dépenses des communes de métropole, soit 1130 euros par habitant contre 1 139 euros. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel, 59,3 % contre 55,4 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 264 euros par habitant en moyenne. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par une fiscalité indirecte très importante (29 % environ des recettes de fonctionnement) due à des taxes spécifiques aux départements d'outre-mer (363 euros par habitant pour l'octroi de mer, taxes sur les rhums et taxes sur les carburants). Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes ne représente que 294 euros par habitant en moyenne contre 499 euros par habitant en métropole. Le reversement de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établit à 66 euros par habitant.

Le niveau de l'épargne s'établit à 134 euros par habitant en 2006 et le taux d'épargne atteint 10,6 %.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 403 euros par habitant. Les dépenses d'équipement brut sont quasi-stables (- 0,8 %) à l'opposé de la métropole où elles sont très dynamiques. L'effort d'équipement relatif (dépenses rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 22,1 % en 2006, niveau légèrement inférieur à celui des communes métropolitaines (23,8 %).

L'encours de la dette au 31 décembre 2006 avec un montant de 732 euros par habitant augmente de 5,5 % par rapport au 31 décembre 2005. Il est nettement inférieur à celui des communes de métropole.

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée s'élève à 129 euros par habitant en 2006, soit 10,2 % des recettes de fonctionnement 2006.

montants en euros par habitants	2005	2006	Evolution
Dépenses réelles totales*	1 473	1 531	3,9%
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 078	1 130	4,8%
charges de personnel	642	678	5,7%
Intérêts payés	32	36	10,1%
Recettes réelles de fonctionnement	1 203	1 263	5,0%
Dotations et participations	314	320	1,9%
Impôts et taxes	785	822	4,8%
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	395	401	1,4%
Dépenses d'équipement brut	280	278	-0,8%
Emprunts* réalisés	101	107	6,4%
Dette au 31/12/2006	696	735	5,5%

* hors gestion active de dette

Influence de l'intercommunalité

L'intercommunalité se renforce, le champ couvert par les compétences déléguées est plus large, et le mode de financement par fiscalité directe renforce l'autonomie du groupement.

L'appartenance d'une commune à un groupement peut ainsi modifier de façon sensible sa situation financière et l'analyse de ses comptes. Pour faciliter la comparaison des ratios financiers entre communes, il devient nécessaire de prendre en compte leur participation ou non à une structure intercommunale.

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale développe la solidarité financière entre les communes et les groupements par l'incitation au régime fiscal de la TPU et particulièrement par la création des communautés d'agglomération (CA) dans les aires urbaines de plus de 50 000 habitants et des communautés urbaines dans les aires de plus de 500 000 habitants.

Les communautés d'agglomération, nouvelle forme de coopération des communes urbaines, bénéficient du régime de la taxe professionnelle unique et sont dotées de compétences obligatoires adaptées au développement urbain. Le succès de ces structures depuis 2000 modifie de façon encore plus sensible le paysage communal.

Au 1^{er} janvier 2006, les 2 573 EPCI à fiscalité propre (dont 15 outre-mer) (164 CA, 14 CU, 6 SAN et 2 389 CC) rassemblent 85,5 % des communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) et 85,7 % de leur population.

La classification des groupements a été faite en tenant compte de leur nature juridique mais surtout de leur régime fiscal. **Ainsi l'étude permet d'analyser les conséquences sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants, du rattachement de la commune à :**

- une communauté urbaine 4 taxes ;
- une communauté de communes 4 taxes ;
- un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) ;
- une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU ;
- une communauté de communes à TPU ;
- un groupement à contribution fiscalisée ;
- un syndicat à contingent financé dans le budget principal ou communes n'appartenant à aucun groupement.

Répartition des communes de plus de 10 000 habitants de métropole selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble	(rappel 2005)
- à une CU à 4 taxes	3	2	0	1	0	6	(6)
- à une CC à 4 taxes	59	18	2	0	0	79	(82)
- à un SAN	7	6	0	0	0	13	(12)
- à une CA ou une CU à TPU	234	189	52	30	4	509	(502)
- à une CC à TPU	130	31	1	0	0	162	(138)
- à un syndicat à contribution fiscalisée	20	22	4	0	0	46	(64)
- autres communes	28	33	17	0	0	78	(81)
Total	481	301	76	31	4	893	(885)

CC : Communauté de communes SAN : syndicat d'agglomération nouvelle
CU : Communauté urbaine TPU : taxe professionnelle unique

CA : Communauté d'agglomération

Changement « d'appartenance » à un groupement en France métropolitaine de 2005 à 2006 :

	2005							Total *	
	Nombre de communes concernées	d'une CU à 4 taxes	d'une CC à 4 taxes	d'un SAN	d'une CA ou CU à TPU	d'une CC à TPU	d'un syndicat à contribution fiscalisée		d'une autre commune (hors EPCI)
2006	- à une CU à 4 taxes	(6)	0	0	0	0	0	0	0
	- à une CC à 4 taxes	0	(77)	0	0	0	1	1	2
	- à un SAN	0	0	(13)	0	0	0	0	0
	- à une CA ou une CU à TPU	0	1	0	(506)	0	1	1	3
	- à une CC à TPU	0	5	0	0	(140)	15	2	22
	- à un syndicat à contribution fiscalisée	0	0	0	0	0	(45)	1	1
	- autres communes	0	0	0	0	0	2	(76)	2
									30

Entre parenthèses : communes inchangées = 863

* total des communes ayant changé d'appartenance

Sur les 893 communes de plus de 10 000 habitants de métropole (hors Paris), 30 communes ont intégré un groupement ou le groupement auquel elles appartiennent a changé de nature fiscale ou juridique : dans 3 cas pour une CA ou CU à TPU et dans 22 cas pour une CC à TPU.

Evolution du nombre de communes métropolitaines appartenant à un groupement :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de communes regroupées	656	687	720	760	776	804	815
dont TPU	233	361	497	583	619	652	684

L'importance croissante du nombre de communes adhérant à un groupement, et notamment à un groupement à TPU, justifie l'étude de l'impact de ces nouvelles répartitions sur l'évolution et le niveau des finances des communes.

Evolution de certains ratios selon l'appartenance à un groupement* :

	Dépenses totales hors GAD	Dépenses de fonctionnement	Produit des 4 taxes	Dépenses d'équipement brut	Encours de dette au 31/12
Métropole		+4,3%	+3,3%	+3,9%	+12,3%
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 :					+1,9%
- à une CU à 4 taxes		+7,0%	+3,3%	+2,2%	+24,2%
- à une CC à 4 taxes		+4,6%	+5,4%	+3,3%	+6,7%
- à un SAN		+2,9%	+2,8%	+4,8%	+12,1%
- à une CA ou une CU à TPU		+4,3%	+3,2%	+4,2%	+12,4%
- à une CC à TPU		+3,5%	+2,1%	-2,5%	+8,7%
- à un syndicat à contribution fiscalisée		+4,8%	+4,3%	+3,8%	+16,6%
- non membres d'un groupement fiscalisé		+4,5%	+3,3%	+6,5%	+14,7%

CC : Communauté de communes SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle CA : Communauté d'agglomération

CU : Communauté urbaine TPU : Taxe professionnelle unique GAD : gestion active de la dette

* Les communes sont classées selon leur appartenance à un groupement en 2006. Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2005.

Globalement, les évolutions enregistrées par les communes appartenant aux nouveaux groupements à TPU créés par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale sont moins rapides que celles observées pour les « autres catégories d'appartenance ». **Ces résultats illustrent la poursuite du succès du régime fiscal de la TPU** et du développement des communautés d'agglomération (CA) et des communautés urbaines (CU) à TPU en 2006.

Les budgets des communes appartenant à un groupement à TPU, diminuent au profit des budgets des CA et des CU : des transferts de compétences (eau et assainissement, enseignement, ordures ménagères...) et parallèlement des transferts de ressources (taxe professionnelle, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, versement transport, ...) et de charges (frais de personnel, contingent transport, ordures ménagères, ...) s'opèrent des communes vers leurs groupements.

En ce qui concerne **l'investissement direct**, même si les structures intercommunales prennent le relais sur une partie des programmes d'investissement, le poste enregistre une hausse quelle que soit l'appartenance de la commune à un groupement.

L'analyse des résultats pour les catégories de communes appartenant à un SAN ou à une CU 4 taxes doit tenir compte de leur petit nombre et être interprétée avec prudence.

Les tableaux suivants présentent pour les 893 communes de plus de 10 000 habitants de métropole, des ratios en euros par habitant pour quelques grands postes et leur ventilation selon l'appartenance à un type de structure intercommunale.

Dépenses réelles totales hors gestion active de dette/population

Expression du volume budgétaire, hors gestion active de dette

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	1 456	1 604	1 816	1 541	1 631	1 597
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 :						
- à une CU à 4 taxes	1 069	1 228	-	1 023	-	1 087
- à une CC à 4 taxes	1 478	1 533	1 689	-	-	1 517
- à un SAN	1 409	1 446	-	-	-	1 431
- à une CA ou une CU à TPU	1 393	1 538	1 654	1 557	1 631	1 548
- à une CC à TPU	1 410	1 513	1 301	-	-	1 441
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 993	1 695	1 929	-	-	1 821
- non membres d'un groupement fiscalisé	1 766	2 057	2 306	-	-	2 118

Il faut noter que la loi du 12 juillet 1999 encourage en particulier le développement de l'intercommunalité à taxe professionnelle unique en milieu urbain et vise plus particulièrement les grandes communes. **Le poids de ces communes pèse lourd dans les ratios moyens** en euros par habitant pour les communes membres de groupements à TPU et l'analyse doit tenir compte de ce phénomène et rester prudente au niveau de l'ensemble des communes.

Le volume budgétaire atteint 2 118 euros par habitant pour les communes n'appartenant pas à un groupement ayant recours à la fiscalité. Il est inférieur de :

49 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes contre 50 % en 2005 et 47 % en 2004;
 28 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes contre 29 % en 2005 et 25 % en 2004;
 32 % pour les communes appartenant à un SAN contre 31 % en 2005 et 25 % en 2004;
 27 % pour les communes appartenant à une CA ou une CU à TPU contre 27 % en 2005 et 23 % en 2004;
 32 % pour les communes appartenant à une CC à TPU contre 31 % en 2005 et 29 % en 2004;
 14 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

La prise en charge par les groupements augmente dans le temps. Si l'on exclut les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ou à un SAN qui sont en petit nombre et de plus en plus difficiles à comparer, l'écart tend à se réduire entre les différentes catégories. Cette prise en charge s'avère plus forte pour les communautés de communes qui sont des collectivités anciennes, les communautés d'agglomération sont relativement plus jeunes et en phase de montée en charge.

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/population

Evaluation de la charge totale de fonctionnement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	1 024	1 160	1 302	1 088	1 147	1 139
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 :						
- à une CU à 4 taxes	815	869	-	798	-	820
- à une CC à 4 taxes	1 024	1 131	1 282	-	-	1 086
- à un SAN	1 197	1 286	-	-	-	1 251
- à une CA ou une CU à TPU	980	1 103	1 187	1 097	1 147	1 100
- à une CC à TPU	963	1 061	928	-	-	993
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 402	1 251	1 434	-	-	1 329
- non membres d'un groupement fiscalisé	1 331	1 507	1 629	-	-	1 532

L'écart reste important en ce qui concerne **les seules dépenses de fonctionnement**. Les communes membres de groupements à fiscalité propre ont des charges de personnel plus faibles sauf celles appartenant à un SAN. Le volume des dépenses diminue du fait des transferts de compétences des communes vers les groupements.

Les recettes de fonctionnement présentent, selon les catégories, à peu près les mêmes écarts que les dépenses de fonctionnement. Ces différences de niveaux proviennent essentiellement du fait qu'une partie des impositions directes est désormais perçue directement par les groupements : parallèlement aux transferts de compétences, des transferts de ressources s'opèrent.

Produit des 4 taxes/population

Produit des 4 taxes hors reversement de TP du groupement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	450	515	573	471	470	499
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 :						
- à une CU à 4 taxes	244	362	-	374	-	347
- à une CC à 4 taxes	583	593	635	-	-	592
- à un SAN	490	418	-	-	-	447
- à une CA ou une CU à TPU	395	450	445	474	470	448
- à une CC à TPU	374	423	272	-	-	387
- à un syndicat à contribution fiscalisée	775	682	751	-	-	721
- non membres d'un groupement fiscalisé	724	826	913	-	-	847

Le niveau du produit des 4 taxes directement perçu par les communes est ainsi très nettement inférieur pour les communes membres de groupements à TPU. En effet pour ces communes, les recettes de taxe professionnelle sont acquises de droit au groupement qui en reverse une partie aux communes membres. Ce niveau reste inférieur à celui des "autres communes" lorsque l'on réintègre le reversement du groupement à TPU.

L'intégration fiscale à un groupement est ainsi plus forte pour les communes membres de SAN. On peut la mesurer par le rapport entre le produit des 4 taxes perçu par la commune hors reversement de TP du groupement et le produit fiscal levé, sur le territoire communal, au titre de la commune et des groupements (1). Plus le ratio est faible, plus l'intégration fiscale est importante. Il s'établit à :

- 41,4 % pour les communes membres de SAN ;
- 54,6 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
- 58,3 % pour les communes membres de CA et CU à TPU ;
- 60,4 % pour les communes membres de CC à TPU ;
- 86,1% pour les communes appartenant à une CC 4 taxes ;
- 95,3 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

(1) *notion différente du CIF des groupements de communes, utilisé pour la répartition de leur DGF (cf. annexe 2 du guide sur les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2006).*

Dépenses d'équipement brut / population

Evaluation de l'effort d'équipement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	320	311	360	308	324	322
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 :						
- à une CU à 4 taxes	202	266	-	197	-	217
- à une CC à 4 taxes	344	281	281	-	-	316
- à un SAN	159	134	-	-	-	144
- à une CA ou une CU à TPU	305	300	326	311	324	311
- à une CC à TPU	321	314	230	-	-	317
- à un syndicat à contribution fiscalisée	444	318	389	-	-	365
- non membres d'un groupement fiscalisé	343	410	467	-	-	424

C'est en matière d'investissement que l'on relève la plus forte prise en charge par les "groupements anciens" (CU et SAN). Le montant des dépenses d'équipement est inférieur à celui des "autres communes" :
de 49 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
de 66 % pour celles membres de SAN.

Encours de dette au 31/12 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	892	1 051	1 265	980	1 301	1 056
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 :						
- à une CU à 4 taxes	548	378	-	202	-	312
- à une CC à 4 taxes	864	972	951	-	-	909
- à un SAN	619	364	-	-	-	466
- à une CA ou une CU à TPU	830	1 066	1 124	1 004	1 301	1 045
- à une CC à TPU	1 023	1 166	642	-	-	1 061
- à un syndicat à contribution fiscalisée	984	1 015	1 522	-	-	1 121
- non membres d'un groupement fiscalisé	922	1 095	1 682	-	-	1 320

L'encours de la dette présente, en euros par habitant, des écarts encore plus importants que le niveau budgétaire, selon les catégories étudiées. Le montant de dette est inférieur à celui des "autres communes" de :

- 76 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
- 31 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes ;
- 65 % pour les communes membres de SAN ;
- 21 % pour les communes membres de CA et CU à TPU ;
- 20 % pour les communes membres de CC à TPU ;
- 15 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

Pour les communes membres de CA et de CC à TPU, les grandes communes et les communes touristiques pèsent de plus en plus lourd dans le ratio moyen : les résultats devront donc être analysés avec prudence, de même pour les communes appartenant à une CU 4 taxes dont le nombre est très faible.

Le lecteur trouvera en ligne :

- pour chaque ratio financier étudié, en plus des ventilations par région et par strate, une ventilation en fonction de l'appartenance à une structure intercommunale ;
- une analyse financière par catégorie d'appartenance à un groupement ainsi que des taux de croissance de différents postes.

Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole

Une même moyenne peut être le résultat obtenu à partir de valeurs très éloignées les unes des autres, ou au contraire très proches. Il est donc intéressant d'évaluer pour les principaux ratios leur dispersion autour de la moyenne.

À cette fin, le tableau ci-après fournit, pour un certain nombre de ratios, les éléments suivants :

- un rappel de la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants de métropole ;
- le coefficient de variation du ratio (rapport de l'écart-type à la moyenne), considéré comme un indice de dispersion relative et dont la valeur est d'autant plus élevée que les observations sont plus éloignées les unes des autres ;
- les seuils au dessous desquels se situent 10 % (1^{er} décile), 25 % (1^{er} quartile), 50 % (médiane), 75 % (3^{ème} quartile), et 90 % (9^{ème} décile) des communes métropolitaines.

en euros par habitants	Moyenne	coefficient de variation	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile
Dépenses réelles totales* / population	1 597	0,326	1 052	1 241	1 462	1 714	2 036
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR) / population	1 139	0,313	743	895	1 044	1 221	1 447
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	1 353	0,319	911	1 058	1 231	1 438	1 697
Dotation globale de fonctionnement versée / population	283	0,381	150	203	257	324	393
Produit des 4 taxes/population	499	0,435	291	351	437	542	697
Produit des 4 taxes des communes et group. / population	750	0,592	467	553	657	796	1 028
Potentiel fiscal / pop (DGF)	788	0,463	481	579	689	856	1 075
Dépenses d'équipement brut/population	322	0,578	154	205	284	393	536
Encours de la dette au 31/12 / population	1 056	0,685	294	569	900	1 256	1 657
Charge de personnel / DRF en %	55,4	0,107	48,0	52,2	56,0	59,6	62,7
Taux d'épargne (épargne brute / RRF) en %	15,8	0,433	7,7	11,5	15,3	19,7	24,7
Encours de la dette au 31/12 / RRF	0,78	0,654	0,26	0,50	0,73	0,95	1,24

* hors gestion active de la dette ; TR : travaux en régie

Les ratios retenus présentent d'une part le niveau en euros par habitant du fonctionnement, de l'investissement et de l'endettement et d'autre part la structure et le financement des dépenses.

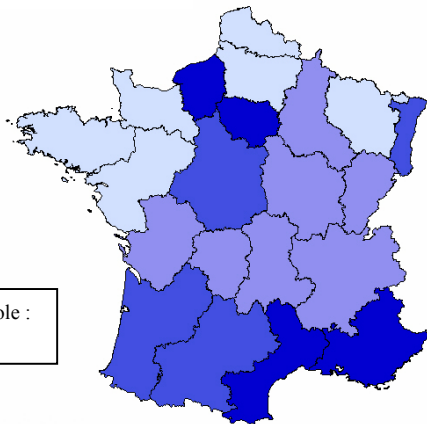
D'une manière générale, la dispersion est élevée pour l'ensemble des ratios, et plus importante pour les ratios d'investissement que pour les ratios de fonctionnement.

Pour les ratios par habitant, la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants de métropole s'établit à un niveau plus élevé que celui de la valeur médiane correspondante. Ceci s'explique par le poids des communes à forte population et leur volume budgétaire important par habitant.

Représentations régionales

La diversité des situations locales peut se traduire par d'importantes disparités géographiques. Les cartes suivantes permettent de voir si dans leur ensemble les communes de plus de 10000 habitants d'une région se distinguent de celles, toujours prises ensemble, des autres régions. Ainsi les communes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, disposent visiblement de ressources importantes en lien avec un volume de dépenses important. A l'inverse, les masses budgétaires des communes bretonnes sont plus réduites. Il convient cependant d'être prudent dans l'interprétation de ces cartes, en effet par exemple les importantes ressources fiscales des communes de la région Midi-Pyrénées sont essentiellement dues à celles de la ville de Toulouse, et non à celles des autres communes dans leur ensemble, beaucoup plus conformes à la moyenne.

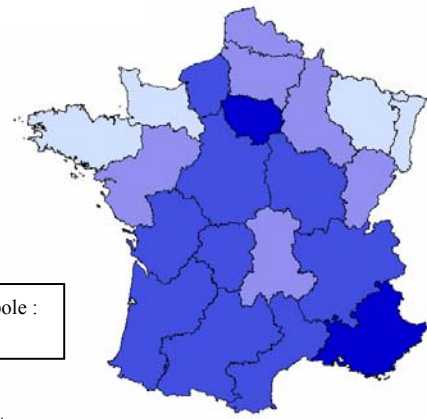
**Dépenses réelles totales
(hors gestion active de la
dette) en € / hab.**



Moyenne métropole :
1 597 euros

- De 1 600 à 1 800 €/hab
- De 1 530 à 1 600 €/hab
- De 1 430 à 1 530 €/hab
- De 1 260 à 1 430 €/hab

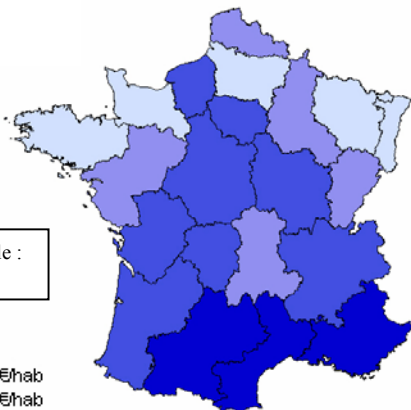
**Dépenses réelles de
fonctionnement
(hors travaux de régie)
en € / hab.**



Moyenne métropole :
1 139 euros

- De 1 200 à 1 310 €/hab
- De 1 070 à 1 200 €/hab
- De 980 à 1 070 €/hab
- De 890 à 980 €/hab

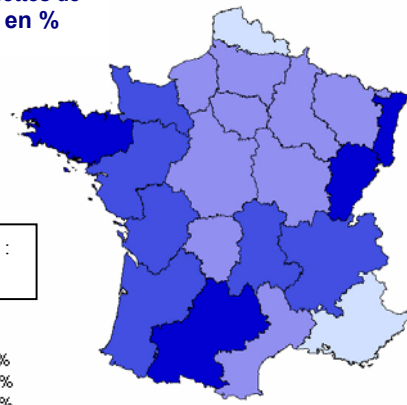
**Produit des 4 taxes
(communes et
groupements)
en € / hab.**



Moyenne métropole :
750 euros

- De 750 à 810 €/hab
- De 660 à 750 €/hab
- De 620 à 660 €/hab
- De 490 à 620 €/hab

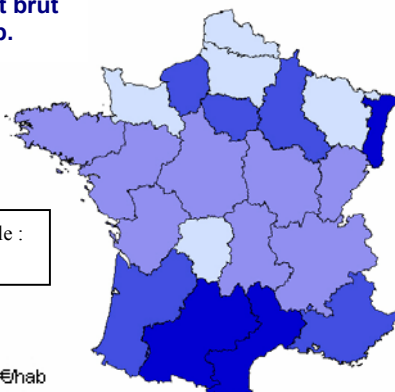
**Taux d'épargne
(épargne brute/ recettes de
fonctionnement) en %**



Moyenne métropole :
15,8 %

- Plus de 18 %
- De 16 à 18 %
- De 14 à 16 %
- De 12 à 14 %

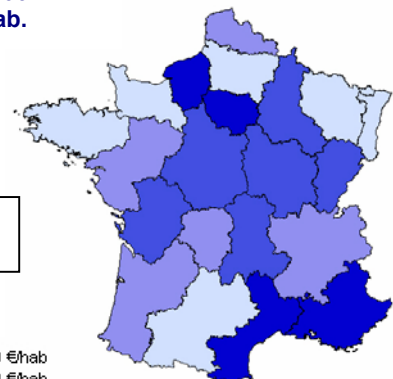
**Dépenses
d'équipement brut
en € / hab.**



Moyenne métropole :
322 euros

- De 350 à 480 €/hab
- De 320 à 350 €/hab
- De 260 à 320 €/hab
- De 230 à 260 €/hab

**Encours de la dette au
31/12/2006
en € / hab.**



Moyenne métropole :
1 056 euros

- De 1 140 à 1 540 €/hab
- De 1 000 à 1 140 €/hab
- De 800 à 1 000 €/hab
- De 590 à 800 €/hab

Répartition par fonction des dépenses des communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine

La codification fonctionnelle, retenue dans la nomenclature "M14", reprend la logique et l'architecture de la nomenclature fonctionnelle des administrations NFA. Il n'a été extrait de cette nomenclature que les seules rubriques qui correspondent à l'activité normale d'une commune.

Sur les 893 communes de métropole de plus de 10 000 habitants au recensement général de population de 1999 (y c. les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2006), 41 communes ont choisi de voter leur budget par fonction pour l'exercice 2006. Les autres communes, qui votent par nature, procèdent à une ventilation par fonction. Les tableaux ci-dessous portent donc sur la totalité des communes de plus de 10 000 habitants de métropole.

Section de fonctionnement	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	300 000	Ensemble
	à moins de 20 000 hab.	à moins de 50 000 hab.	à moins de 100 000 hab.	à moins de 300 000 hab.	habitants et plus	
Services généraux	30,9%	30,4%	30,4%	31,5%	25,1%	30,3%
Sécurité et salubrité publiques	3,7%	3,3%	3,9%	3,8%	7,8%	3,9%
Enseignement formation	15,2%	14,2%	12,9%	11,7%	14,3%	13,8%
Culture	7,5%	8,0%	8,2%	11,7%	14,2%	9,0%
Sport et jeunesse	11,4%	11,6%	11,0%	9,7%	6,1%	10,7%
Interventions sociales et santé	4,5%	5,5%	5,7%	5,2%	4,9%	5,2%
Famille	5,1%	6,0%	5,8%	5,6%	6,3%	5,7%
Logement	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,2%	0,5%
Aménagements et services urbains, environnement	16,0%	14,7%	16,3%	15,6%	13,4%	15,3%
Action économique	1,7%	1,6%	1,7%	2,4%	1,8%	1,8%
Services communs (non ventilés)	3,5%	4,2%	3,6%	2,3%	5,9%	3,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Section d'investissement*	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	300 000	Ensemble
	à moins de 20 000 hab.	à moins de 50 000 hab.	à moins de 100 000 hab.	à moins de 300 000 hab.	habitants et plus	
Services généraux	11,4%	9,9%	10,6%	7,8%	8,4%	9,9%
Sécurité et salubrité publiques	1,0%	0,5%	0,7%	0,5%	1,6%	0,7%
Enseignement formation	7,5%	7,6%	8,6%	7,5%	11,1%	8,0%
Culture	6,4%	6,5%	6,9%	8,3%	7,9%	7,0%
Sport et jeunesse	9,6%	9,3%	7,3%	7,6%	8,5%	8,6%
Interventions sociales et santé	0,9%	1,0%	0,6%	0,9%	1,3%	0,9%
Famille	2,2%	2,0%	1,7%	1,2%	1,3%	1,8%
Logement	1,1%	1,2%	1,6%	1,4%	1,1%	1,3%
Aménagements et services urbains, environnement	30,7%	28,2%	29,5%	30,6%	21,5%	28,9%
Action économique	2,0%	1,6%	1,6%	2,6%	0,7%	1,8%
Services communs (non ventilés) **	27,3%	32,1%	30,7%	31,6%	36,8%	31,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Dépenses totales*	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	300 000	Ensemble
	à moins de 20 000 hab.	à moins de 50 000 hab.	à moins de 100 000 hab.	à moins de 300 000 hab.	habitants et plus	
Services généraux	25,2%	24,8%	24,8%	24,6%	20,2%	24,5%
Sécurité et salubrité publiques	2,9%	2,6%	3,0%	2,8%	6,0%	3,0%
Enseignement formation	13,0%	12,4%	11,7%	10,5%	13,4%	12,1%
Culture	7,1%	7,6%	7,9%	10,7%	12,3%	8,4%
Sport et jeunesse	10,9%	11,0%	10,0%	9,1%	6,8%	10,1%
Interventions sociales et santé	3,4%	4,2%	4,3%	3,9%	3,9%	4,0%
Famille	4,2%	4,9%	4,6%	4,3%	4,8%	4,6%
Logement	0,7%	0,7%	0,8%	0,7%	0,4%	0,7%
Aménagements et services urbains, environnement	20,2%	18,4%	20,0%	19,9%	15,8%	19,2%
Action économique	1,8%	1,6%	1,7%	2,5%	1,5%	1,8%
Services communs (non ventilés) **	10,5%	11,8%	11,2%	10,9%	15,0%	11,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

*hors gestion active de dette

**inclut les remboursements de dette

Annexe 1

Définition et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)

Les valeurs moyennes des ratios sont calculées à partir des comptes administratifs des communes. Les services annexes et les groupements ne sont pas pris en compte.

Dépenses réelles totales : Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Charges à caractère général : dépenses de la ligne budgétaire 011.

Charges de personnel et frais assimilés : dépenses de la ligne budgétaire 012 (équivalent à frais de personnel).

Intérêts payés : compte 661 réel en dépenses réelles.

Intérêts de la dette rattachés à l'exercice : dépenses réelles du compte 6611

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65.

Recettes réelles de fonctionnement :

Total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Dotations, participations : compte 74.

Impôts et taxes : compte 73.

Produit des 4 taxes : Contributions directes (compte 7311).

Potentiel financier : « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Potentiel fiscal : Indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal utilisé dans ce guide est le suivant :

Potentiel fiscal = somme sur les quatre taxes (Bases d'imposition communales de 2006 x Taux moyens nationaux 2006)

les bases utilisées étant les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, écartées le cas échéant au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, auquel s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal :

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal « corrigé » (i.e. calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle).

Il n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi : rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et le groupement, et le potentiel fiscal « corrigé ».

Épargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Dépenses réelles d'investissement :

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement.

A ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie**.

Remboursements de dette : compte 16 en mouvements réels en dépenses.

Dépenses d'équipement brut :

Immobilisations incorporelles (compte 20 en mouvements réels), immobilisations corporelles (compte 21 en mouvements réels), travaux en cours (compte 23 en mouvements réels), opérations d'équipement ventilées en opérations et opérations pour compte de tiers (comptes 454, 456, 457 et 458 en mouvements réels) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (R72).

Dotations, subventions d'investissement reçues : Compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

Emprunts : compte 16 en mouvements réels en recettes.

Dette totale : Capital restant dû au 31 décembre.

Annuité de la dette payée pendant l'exercice : Intérêts payés (compte 661 réel) et remboursements de dette (compte 16 réel).

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reportés en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

FRI = ligne 002 en recettes – ligne 002 en dépenses + ligne 001 en recettes – ligne 001 en dépenses + compte 1068 en recettes.

Annexe 2

Structure de répartition des communes

Répartition par strate de population

Population totale au recensement de population de 1999 modifiée le cas échéant par les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2006.

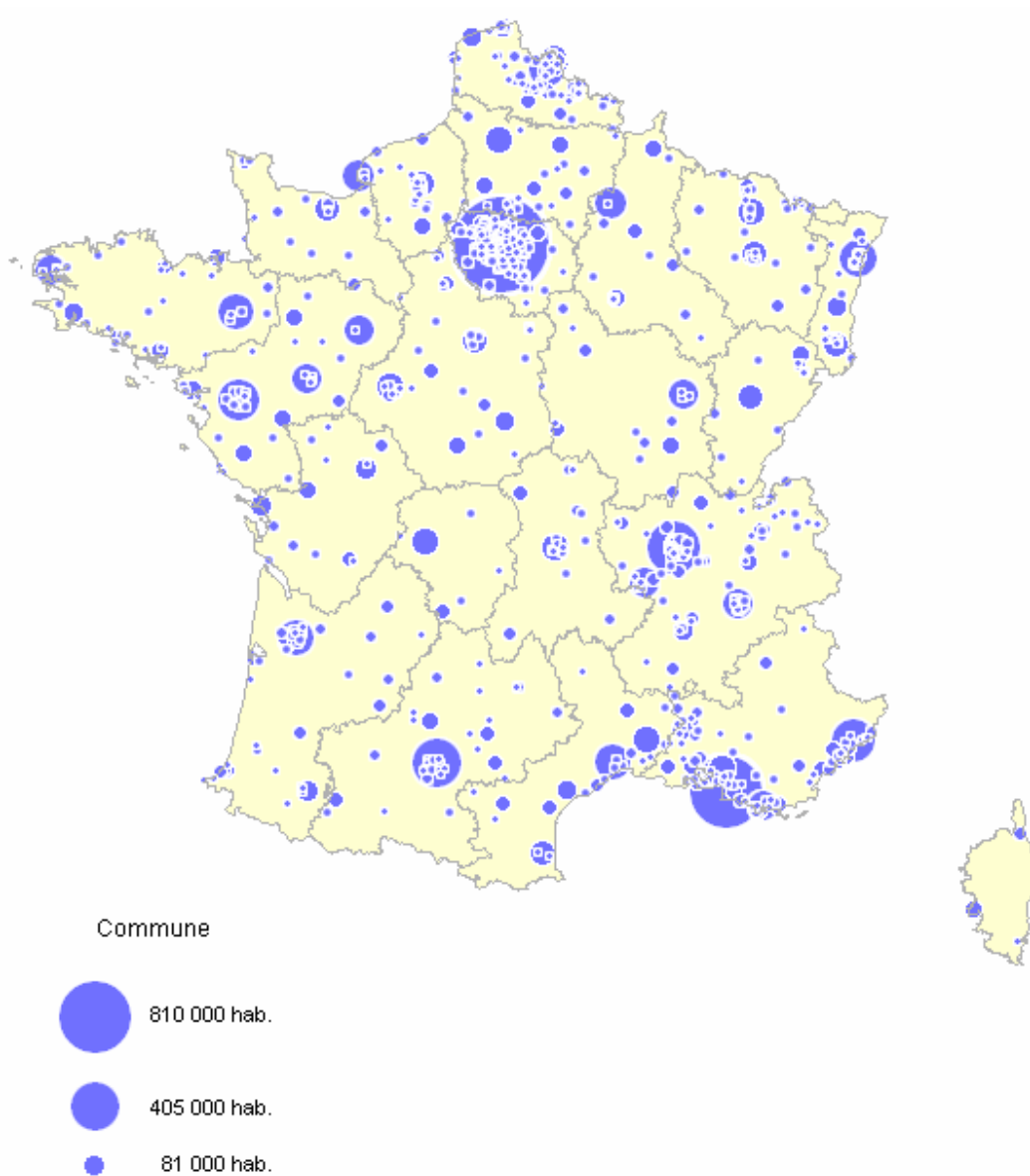
strates	Nombre de communes	Population en millions d'habitants
de 10 000 à moins de 20 000 habitants	501	6,981
de 20 000 à moins de 50 000 habitants	322	9,733
de 50 000 à moins de 100 000 habitants	82	5,372
de 100 000 à moins de 300 000 habitants	32	5,046
300 000 habitants et plus	4	2,005
Communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)	941	29,136

Répartition par région

Régions	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Nombre de communes total	Population en millions d'habitants
Alsace	16	4	1	2	0	23	0,765
Aquitaine	20	19	3	1	0	43	1,216
Auvergne	11	5	0	1	0	17	0,445
Bourgogne	7	7	1	1	0	16	0,515
Bretagne	25	4	4	2	0	35	1,053
Centre	23	6	3	2	0	34	0,950
Champagne-Ardenne	7	4	3	1	0	15	0,561
Corse	1	1	1	0	0	3	0,104
Franche-Comté	7	2	1	1	0	11	0,340
Ile-de-France (hors Paris)	91	119	31	1	0	242	7,166
Languedoc-Roussillon	13	7	1	3	0	24	0,955
Limousin	4	0	1	1	0	6	0,244
Lorraine	21	9	0	2	0	32	0,776
Midi-Pyrénées	20	11	1	0	1	33	1,035
Nord-Pas-de-Calais	51	24	5	1	0	81	2,045
Basse-Normandie	10	5	0	1	0	16	0,409
Haute-Normandie	16	8	1	2	0	27	0,778
Pays de la Loire	25	6	4	3	0	38	1,351
Picardie	14	5	2	1	0	22	0,608
Poitou-Charentes	6	5	3	0	0	14	0,464
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	45	25	6	2	2	80	3,316
Rhône-Alpes	48	25	4	3	1	81	2,607
Outre-Mer (1)	20	21	6	1	0	48	1,435
Métropole (hors Paris)	481	301	76	31	4	893	27,701
France entière (hors Paris)	501	322	82	32	4	941	29,136

(1) ne sont concernées que les communes des 4 départements d'outre-mer

Répartition géographique des communes de plus de 10 000 habitants



Annexe 3 : les groupements de communes

L'intercommunalité a connu un développement important au cours des dernières années avec l'apparition de la nouvelle génération de coopération intercommunale créée par la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (communauté de communes et communauté de villes) et modifiée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

• Deux formes de coopération coexistent :

- associative dont le financement est assuré par les contributions budgétaires et/ou fiscalisées des communes (syndicats intercommunaux à vocation unique SIVU, à vocation multiple SIVOM et syndicats mixtes) ;
- fédérative dont le financement provient de la fiscalité directe locale (communautés urbaines CU, syndicats d'agglomération nouvelle SAN, communautés d'agglomération CA, communautés de communes CC).

• Evolution du nombre de groupements :

	01/01/99	01/01/00	01/01/01	01/01/02	01/01/03	01/01/04	01/01/05	01/01/06
Districts	305	241	155	-	-	-	-	-
Communautés urbaines (CU)	12	12	14	14	14	14	14	14
Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)	9	9	9	8	8	6	6	6
Communauté d'agglomération (CA)	-	50	90	120	143	155	162	164
Communauté de communes (CC)	1 347	1 533	1 733	2 032	2 195	2 286	2 342	2 389
Communauté de villes (CV)		5	1	-	-	-	-	-

- Les communautés d'agglomération créées par la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale bénéficient d'un cadre institutionnel adapté pour mener à bien l'aménagement et le développement de leur territoire et du régime de la taxe professionnelle unique.

- Les communautés de communes et les communautés de villes créées par la loi ATR de février 1992 sont compétentes de façon obligatoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et doivent choisir au moins une autre compétence obligatoire en matière soit de protection de l'environnement, soit de politique du logement, soit de voirie, soit d'équipements culturels, sportifs et scolaires. Les communautés de villes ont été supprimées par la loi de 1999.

- Les communautés urbaines, établissements publics créés par la loi du 31 décembre 1966, sont compétentes de façon obligatoire dans les domaines suivants : urbanisme, logement, transports urbains, zones d'activités, eau, assainissement, lutte contre l'incendie.

- Les syndicats d'agglomération nouvelle créés par la loi de juillet 1983 pour les villes nouvelles sont compétents de façon obligatoire dans les domaines suivants : urbanisme, logement, transport, réseaux divers, création de voies nouvelles, développement économique, gestion d'équipement d'intérêt commun.

- Les districts ont été créés en 1959, la loi leur attribuait la gestion des services de logement et de lutte contre l'incendie. Ils exerçaient, en outre, leurs compétences dans la collecte des ordures ménagères, la voirie, les travaux d'assainissement, les activités scolaires, les services d'eau. Les districts sont supprimés à partir du 1^{er} janvier 2002 par la loi de 1999.

Les syndicats dits « à contribution fiscalisée », sans être à fiscalité propre, peuvent déterminer un produit fiscal, additionnel à la fiscalité communale, qui est réparti proportionnellement au produit communal appelé « contribution fiscalisée ». Ce produit fiscal ne transite pas par le budget communal. Ces organismes, aux compétences diverses et variées, sont davantage orientés vers la gestion des services publics locaux et constituent un lien moins étroit de coopération. Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

Tableau de ratios financiers sur les groupements à fiscalité propre de métropole en euros par habitant

Ratios moyens par habitant des groupements exercice 2006	CU	CA	SAN	CC avec TPU	CC sans TPU
	Dépenses réelles totales*	1 154	675	1 522	434
Dépenses réelles de fonctionnement	728	497	863	331	173
Frais de personnel	172	72	232	55	46
Transferts versés (1)	173	79	86	55	53
Recettes réelles de fonctionnement	1121	678	1 537	447	268
Produit 4 taxes	392	287	672	188	89
DGF	230	148	229	86	27
Dépenses réelles d'investissement*	371	166	638	103	89
Dépenses d'équipement brut	261	118	437	82	69
Emprunts réalisés*	132	61	314	23	18

*hors réaménagements de dette

(1) autres charges de gestion courante (D65) et subventions exceptionnelles (D674)

Source : Direction générale des collectivités locales. Comptes administratifs 2006 concernant les 14 communautés urbaines (CU), 164 communautés d'agglomération (CA), 6 syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), 980 communautés de communes (CC) avec TPU et 1 409 communautés de communes sans TPU.

Cf. les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2006.

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Cliquez sur l'intitulé du tableau pour ouvrir l'onglet correspondant

Analyse financière par strate de population selon l'appartenance à un groupement

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à :

- [.une communauté urbaine "4 taxes"](#)
- [.une communauté de communes "4 taxes"](#)
- [.un SAN \(syndicat d'agglomération nouvelle\)](#)
- [.une CA ou CU à TPU](#)
- [.une communauté de communes à TPU](#)
- [.un syndicat à contribution fiscalisée](#)
- [.aucun groupement](#)

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales / DGCL

Publication : « Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2006 »

juillet 2008

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté urbaine "4 taxes"

montants en euros par habitant

exercice 2006 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 069	1 291	-	1 057	-	1 123
(hors gestion active de la dette)	1 069	1 228	-	1 023	-	1 087
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	815	869	-	798	-	820
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	254	422	-	259	-	303
	254	360	-	225	-	267
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	800	857	-	791	-	811
Charges à caractère général	191	194	-	150	-	169
Charges de personnel	478	515	-	497	-	498
Autres charges de gestion courante	95	160	-	127	-	130
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	39	3	-	20	-	19
	(-4)	(-15)	-	(-3)	-	(-6)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	908	1 099	-	913	-	963
Impôts et taxes	304	431	-	428	-	406
dont produit des 4 taxes (a)	244	362	-	374	-	347
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	-	so	-	so
Dotations, participations	478	569	-	393	-	456
dont dotation globale de fonct. versée (a)	336	402	-	290	-	329
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	58	43	-	71	-	61
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	108	242	-	123	-	152
intérêts payés(4)	15	11	-	7	-	10
épargne brute (5)=(3)-(4)	93	230	-	115	-	143
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	50	68	-	21	-	39
épargne nette (7)=(5)-(6)	43	162	-	94	-	103
Dépenses d'équipement brut (a)	202	266	-	197	-	217
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	173	171	-	109	-	137
Dotations et subventions d'invest.	51	96	-	53	-	64
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	121	73	-	53	-	70
Dette communale totale au 31/12/06 (a)	548	378	-	202	-	312
Annuité de dette hors gestion active de dette	65	80	-	29	-	49
Variation nette de l'endettement	71	4	-	32	-	31
Gestion active de la dette	0	63	-	35	-	36

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté urbaine "4 taxes"

exercice 2006	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	818	884	-	801	-	827
Charges de personnel /DRF (a)	58,4%	58,3%	-	62,0%	-	60,3%
Charges à caractère général /DRF	23,4%	21,9%	-	18,7%	-	20,5%
Autres charges de gestion courante /DRF	11,6%	18,1%	-	15,9%	-	15,8%
Intérêts payés/DRF	1,8%	1,3%	-	0,9%	-	1,2%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	4,8%	0,3%	-	2,5%	-	2,3%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	908	1 099	-	913	-	963
Impôts et taxes /RRF	33,4%	39,2%	-	46,8%	-	42,2%
produit des 4 taxes /RRF	26,9%	32,9%	-	40,9%	-	36,1%
Dotations, participations /RRF	52,7%	51,8%	-	43,0%	-	47,3%
dotation globale de fonct. versée/RRF	37,0%	36,5%	-	31,8%	-	34,1%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,4%	3,9%	-	7,8%	-	6,3%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	7,5%	5,2%	-	2,4%	-	4,1%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	414	572	-	731	-	631
Potentiel financier (/pop DGF)	607	803	-	908	-	826
Taux d'imposition taxe professionnelle	5,94%	10,93%	-	9,05%	-	9,10%
Taux d'imposition taxe d'habitation	10,45%	10,25%	-	9,60%	-	9,89%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	67,5	72,0	-	57,0	-	61,9
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPF)élargi	137,5	118,4	-	105,8	-	112,5
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	66,8	72,0	-	58,0	-	62,9
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	22,3%	24,2%	-	21,5%	-	22,5%
Epargne nette/équipement brut	21,2%	60,9%	-	47,8%	-	47,7%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	25,3%	36,0%	-	26,9%	-	29,6%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	59,6%	27,2%	-	27,0%	-	32,5%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	10,2%	21,0%	-	12,6%	-	14,8%
Dette totale au 31/12/2006 /RRF (a)	0,60	0,34	-	0,22	-	0,32
Annuité de la dette (d)/RRF	7,1%	7,3%	-	3,1%	-	5,1%
MAC :(dépr. de gestion + ann. Dette (c))/RRF (a)	95,3%	85,3%	-	89,7%	-	89,3%
Produit 4 taxes/RRT(d)	22,6%	28,5%	-	36,6%	-	31,6%
Taux d'intérêt moyen de la dette	2,7%	3,0%	-	3,6%	-	3,1%
Fonds de roulement au 01/01/2006 /DRTHR en jours	25	9	-	-13	-	0

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes "4 taxes"

montants en euros par habitant

exercice 2006 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 509	1 618	1 766	-	-	1 572
(hors gestion active de la dette)	1 478	1 533	1 689	-	-	1 517
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 024	1 131	1 282	-	-	1 086
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	485	488	484	-	-	486
	454	402	408	-	-	432
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	989	1 090	1 249	-	-	1 050
Charges à caractère général	267	289	285	-	-	276
Charges de personnel	562	634	682	-	-	599
Autres charges de gestion courante	150	157	264	-	-	164
Autres dépenses de gestion	15	16	23	-	-	16
(-travaux en régie)	(-5)	(-5)	(-5)	-	-	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 256	1 357	1 506	-	-	1 315
Impôts et taxes	640	684	733	-	-	664
dont produit des 4 taxes (a)	583	593	635	-	-	592
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	453	508	437	-	-	470
dont dotation globale de fonct. versée (a)	330	379	329	-	-	347
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	68	88	254	-	-	93
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	267	267	256	-	-	266
intérêts payés(4)	35	40	32	-	-	36
épargne brute (5)=(3)-(4)	232	227	224	-	-	230
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	95	102	107	-	-	99
épargne nette (7)=(5)-(6)	137	125	117	-	-	131
Dépenses d'équipement brut (a)	344	281	281	-	-	316
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	236	201	222	-	-	223
Dotations et subventions d'invest.	108	93	95	-	-	101
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	107	102	115	-	-	106
Dettes communales						
Dette communale totale au 31/12/06 (a)	864	972	951	-	-	909
Annuité de dette hors gestion active de dette	129	142	139	-	-	134
Variation nette de l'endettement	12	0	8	-	-	7
Gestion active de la dette	31	86	76	-	-	54

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes "4 taxes"

exercice 2006	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 029	1 135	1 287	-	-	1 091
Charges de personnel /DRF (a)	54,6%	55,8%	53,0%	-	-	54,9%
Charges à caractère général /DRF	25,9%	25,4%	22,2%	-	-	25,3%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,6%	13,8%	20,5%	-	-	15,0%
Intérêts payés/DRF	3,4%	3,5%	2,5%	-	-	3,3%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,4%	1,4%	1,8%	-	-	1,5%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 256	1 357	1 506	-	-	1 315
Impôts et taxes /RRF	51,0%	50,4%	48,7%	-	-	50,5%
produit des 4 taxes /RRF	46,4%	43,7%	42,2%	-	-	45,0%
Dotations, participations /RRF	36,0%	37,4%	29,0%	-	-	35,7%
dotation globale de fonct. versée/RRF	26,3%	27,9%	21,8%	-	-	26,4%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,4%	6,4%	16,9%	-	-	7,1%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	7,6%	5,7%	5,4%	-	-	6,7%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	750	765	840	-	-	764
Potentiel financier (/pop DGF)	927	982	1 054	-	-	958
Taux d'imposition taxe professionnelle	13,45%	14,09%	15,55%	-	-	13,80%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,34%	14,10%	13,20%	-	-	13,60%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	88,6	89,8	84,9	-	-	88,6
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	102,4	103,3	89,2	-	-	101,3
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	89,1	87,5	79,1	-	-	87,1
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	27,4%	20,7%	18,6%	-	-	24,1%
Epargne nette/équipement brut	39,8%	44,4%	41,7%	-	-	41,3%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	31,3%	33,0%	33,8%	-	-	32,1%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	31,0%	36,3%	40,8%	-	-	33,5%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	18,5%	16,7%	14,9%	-	-	17,5%
Dette totale au 31/12/2006 /RRF (a)	0,69	0,72	0,63	-	-	0,69
Annuité de la dette (d)/RRF	10,2%	10,5%	9,2%	-	-	10,2%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	89,1%	90,8%	92,2%	-	-	90,1%
Produit 4 taxes/RRF(d)	39,1%	38,0%	36,8%	-	-	38,5%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,0%	4,1%	3,4%	-	-	4,0%
Fonds de roulement au 01/01/2006 /DRTHR en jours	32	24	-4	-	-	25

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate
Communes de plus de 10 000 habitants de métropole
appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)
montants en euros par habitant

exercice 2006 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 409	1 446	-	-	-	1 431
(hors gestion active de la dette)	1 409	1 446	-	-	-	1 431
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 197	1 286	-	-	-	1 251
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie	212	160	-	-	-	180
(hors gestion active de la dette)	212	160	-	-	-	180
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 172	1 273	-	-	-	1 233
Charges à caractère général	281	290	-	-	-	286
Charges de personnel	777	811	-	-	-	798
Autres charges de gestion courante	116	154	-	-	-	139
Autres dépenses de gestion	2	18	-	-	-	12
(-travaux en régie)	(-4)	(-0)	-	-	-	(-2)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 276	1 354	-	-	-	1 323
Impôts et taxes	711	741	-	-	-	729
dont produit des 4 taxes (a)	490	418	-	-	-	447
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	563	514	-	-	-	534
Dotations, participations	453	464	-	-	-	460
dont dotation globale de fonct. versée (a)	305	263	-	-	-	280
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	62	110	-	-	-	91
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	104	81	-	-	-	90
intérêts payés(4)	25	13	-	-	-	18
épargne brute (5)=(3)-(4)	79	68	-	-	-	72
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	52	25	-	-	-	36
épargne nette (7)=(5)-(6)	26	42	-	-	-	36
Dépenses d'équipement brut (a)	159	134	-	-	-	144
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	160	116	-	-	-	134
Dotations et subventions d'invest.	71	43	-	-	-	54
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	75	69	-	-	-	71
Dettes communales totales au 31/12/06 (a)	619	364	-	-	-	466
Annuité de dette hors gestion active de dette	77	39	-	-	-	54
Variation nette de l'endettement	22	44	-	-	-	35
<i>Gestion active de la dette</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0</i>

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

exercice 2006	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 201	1 286	-	-	-	1 252
Charges de personnel /DRF (a)	64,7%	63,1%	-	-	-	63,7%
Charges à caractère général /DRF	23,4%	22,5%	-	-	-	22,9%
Autres charges de gestion courante /DRF	9,7%	11,9%	-	-	-	11,1%
Intérêts payés/DRF	2,1%	1,0%	-	-	-	1,4%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	0,1%	1,4%	-	-	-	0,9%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 276	1 354	-	-	-	1 323
Impôts et taxes /RRF	55,7%	54,7%	-	-	-	55,1%
produit des 4 taxes /RRF	38,4%	30,9%	-	-	-	33,8%
Dotations, participations /RRF	35,5%	34,3%	-	-	-	34,7%
dotation globale de fonct. versée/RRF	23,9%	19,4%	-	-	-	21,2%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	4,8%	8,1%	-	-	-	6,9%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	3,9%	2,9%	-	-	-	3,3%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	749	784	-	-	-	769
Potentiel financier (/pop DGF)	985	1 001	-	-	-	994
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	14,09%	20,49%	-	-	-	18,16%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	0,0	0,0	-	-	-	0,0
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	226,1	75,9	-	-	-	134,2
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	132,7	137,8	-	-	-	135,6
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	12,5%	9,9%	-	-	-	10,9%
Epargne nette/équipement brut	16,6%	31,7%	-	-	-	25,1%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	44,9%	32,3%	-	-	-	37,8%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	46,9%	51,9%	-	-	-	49,7%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	6,2%	5,0%	-	-	-	5,4%
Dette totale au 31/12/2006 /RRF (a)	0,49	0,27	-	-	-	0,35
Annuité de la dette (d)/RRF	6,1%	2,9%	-	-	-	4,1%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	97,9%	96,9%	-	-	-	97,3%
Produit 4 taxes/RRT(d)	34,1%	28,4%	-	-	-	30,7%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,1%	3,7%	-	-	-	3,9%
Fonds de roulement au 01/01/2006 /DRTHR en jours	14	28	-	-	-	23

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU (*)

montants en euros par habitant

exercice 2006 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 421	1 587	1 712	1 636	1 726	1 607
(hors gestion active de la dette)	1 393	1 538	1 654	1 557	1 631	1 548
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	980	1 103	1 187	1 097	1 147	1 100
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	441	484	525	539	578	507
	413	434	467	460	484	448
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	944	1 063	1 142	1 059	1 100	1 060
Charges à caractère général	247	269	264	245	239	255
Charges de personnel	557	631	664	590	666	618
Autres charges de gestion courante	131	146	197	194	155	165
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	15	23	22	35	42	27
	(-6)	(-5)	(-5)	(-5)	(-2)	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 176	1 290	1 386	1 332	1 362	1 305
Impôts et taxes	716	755	829	761	824	770
dont produit des 4 taxes (a)	395	450	445	474	470	448
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	652	685	739	679	720	691
Dotations, participations	319	379	404	375	381	372
dont dotation globale de fonct. versée (a)	220	262	276	269	269	260
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	61	75	77	71	70	71
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	232	227	244	272	262	246
intérêts payés(4)	36	40	45	38	47	40
épargne brute (5)=(3)-(4)	196	187	200	235	215	205
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	98	117	120	114	122	114
épargne nette (7)=(5)-(6)	98	70	80	121	93	91
Dépenses d'équipement brut (a)	305	300	326	311	324	311
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	222	241	257	219	275	239
Dotations et subventions d'invest.	101	101	105	98	82	99
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	108	122	132	98	172	120
Dettes						
Dettes communales totales au 31/12/06 (a)	830	1 066	1 124	1 004	1 301	1 045
Annuité de dette hors gestion active de dette	133	157	164	152	169	154
Variation nette de l'endettement	10	4	12	-16	50	6
Gestion active de la dette	28	50	58	78	94	59

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

exercice 2006	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	986	1 109	1 192	1 102	1 149	1 105
Charges de personnel /DRF (a)	56,5%	56,9%	55,7%	53,6%	58,0%	55,9%
Charges à caractère général /DRF	25,0%	24,3%	22,1%	22,2%	20,8%	23,1%
Autres charges de gestion courante /DRF	13,3%	13,1%	16,5%	17,6%	13,5%	14,9%
Intérêts payés/DRF	3,6%	3,6%	3,7%	3,4%	4,1%	3,7%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,6%	2,1%	1,8%	3,2%	3,7%	2,4%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 176	1 290	1 386	1 332	1 362	1 305
Impôts et taxes /RRF	60,9%	58,5%	59,8%	57,2%	60,5%	59,0%
produit des 4 taxes /RRF	33,6%	34,9%	32,1%	35,6%	34,5%	34,3%
Dotations, participations /RRF	27,2%	29,3%	29,1%	28,2%	28,0%	28,5%
dotations globales de fonct. versées/RRF	18,7%	20,3%	19,9%	20,2%	19,8%	19,9%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,2%	5,8%	5,6%	5,4%	5,1%	5,5%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	6,8%	6,4%	5,6%	9,3%	6,4%	7,0%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	758	725	776	771	770	755
Potentiel financier (/pop DGF)	933	930	992	999	1 000	965
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	15,57%	17,59%	18,40%	19,89%	21,05%	18,32%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	113,5	115,9	119,5	119,6	118,0	117,3
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	103,7	111,1	115,4	118,7	108,8	112,2
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	25,9%	23,3%	23,5%	23,4%	23,8%	23,8%
Epargne nette/équipement brut	32,2%	23,2%	24,5%	38,8%	28,7%	29,4%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	33,0%	33,7%	32,2%	31,6%	25,1%	31,9%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	35,5%	40,6%	40,4%	31,4%	53,0%	38,8%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	16,7%	14,5%	14,4%	17,6%	15,8%	15,7%
Dette totale au 31/12/2006 /RRF (a)	0,71	0,83	0,81	0,75	0,96	0,80
Annuité de la dette (d)/RRF	11,3%	12,2%	11,9%	11,4%	12,4%	11,8%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	91,7%	94,6%	94,2%	90,9%	93,2%	93,0%
Produit 4 taxes/RRT(d)	28,2%	29,4%	27,1%	30,6%	28,7%	29,0%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,3%	3,8%	4,0%	3,8%	3,6%	3,9%
Fonds de roulement au 01/01/2006 /DRTHR en jours	32	21	10	14	22	19

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate
Communes de plus de 10 000 habitants de métropole
appartenant à une communauté de communes à TPU
montants en euros par habitant

exercice 2006 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 449	1 556	1 301	-	-	1 480
(hors gestion active de la dette)	1 410	1 513	1 301	-	-	1 441
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	963	1 061	928	-	-	993
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	486	495	373	-	-	487
	447	452	373	-	-	447
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	920	1 016	907	-	-	950
Charges à caractère général	246	253	216	-	-	248
Charges de personnel	526	588	513	-	-	545
Autres charges de gestion courante	144	166	160	-	-	151
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	14	16	19	-	-	15
	(-10)	(-7)	(-0)	-	-	(-9)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 162	1 236	1 046	-	-	1 183
Impôts et taxes	678	746	514	-	-	696
dont produit des 4 taxes (a)	374	423	272	-	-	387
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	604	650	459	-	-	616
Dotations, participations	326	342	382	-	-	332
dont dotation globale de fonct. versée (a)	225	233	242	-	-	228
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	69	68	117	-	-	70
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	243	221	139	-	-	234
intérêts payés(4)	44	45	21	-	-	44
épargne brute (5)=(3)-(4)	199	175	118	-	-	190
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	112	121	142	-	-	115
épargne nette (7)=(5)-(6)	87	54	-24	-	-	75
Dépenses d'équipement brut (a)	321	314	230	-	-	317
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	265	253	185	-	-	259
Dotations et subventions d'invest.	124	115	72	-	-	120
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	122	129	113	-	-	124
Dette communale totale au 31/12/06 (a)	1 023	1 166	642	-	-	1 061
Annuité de dette hors gestion active de dette	155	165	163	-	-	158
Variation nette de l'endettement	10	8	-30	-	-	9
<i>Gestion active de la dette</i>	39	43	0	-	-	39

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

exercice 2006	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	973	1 068	928	-	-	1 002
Charges de personnel /DRF (a)	54,0%	55,0%	55,2%	-	-	54,4%
Charges à caractère général /DRF	25,2%	23,7%	23,3%	-	-	24,7%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,8%	15,5%	17,2%	-	-	15,1%
Intérêts payés/DRF	4,5%	4,2%	2,2%	-	-	4,4%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,5%	1,5%	2,0%	-	-	1,5%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 162	1 236	1 046	-	-	1 183
Impôts et taxes /RRF	58,3%	60,4%	49,1%	-	-	58,9%
produit des 4 taxes /RRF	32,1%	34,2%	26,0%	-	-	32,7%
Dotations, participations /RRF	28,0%	27,7%	36,5%	-	-	28,1%
dotation globale de fonct. versée/RRF	19,3%	18,9%	23,1%	-	-	19,3%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,9%	5,5%	11,2%	-	-	5,9%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	7,7%	6,4%	3,2%	-	-	7,2%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	682	689	622	-	-	683
Potentiel financier (/pop DGF)	861	882	834	-	-	867
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	14,54%	16,32%	12,38%	-	-	15,04%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	0,0	0,0	0,0	-	-	0,0
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	101,7	109,2	73,0	-	-	103,5
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	100,2	112,4	61,1	-	-	103,1
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	27,6%	25,4%	22,0%	-	-	26,8%
Epargne nette/équipement brut	27,1%	17,2%	-10,6%	-	-	23,5%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	38,5%	36,7%	31,1%	-	-	37,9%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	37,9%	41,2%	49,0%	-	-	39,1%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	17,1%	14,2%	11,3%	-	-	16,1%
Dettes totales au 31/12/2006 /RRF (a)	0,88	0,94	0,61	-	-	0,90
Annuité de la dette (d)/RRF	13,3%	13,3%	15,6%	-	-	13,4%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	92,5%	95,6%	102,3%	-	-	93,7%
Produit 4 taxes/RRF(d)	26,2%	28,4%	22,1%	-	-	26,8%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,3%	3,9%	3,2%	-	-	4,1%
Fonds de roulement au 01/01/2006 /DRTHR en jours	28	14	-22	-	-	23

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate
Communes de plus de 10 000 habitants de métropole
appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée
montants en euros par habitant

exercice 2006 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	2 101	1 740	2 363	-	-	1 968
(hors gestion active de la dette)	1 993	1 695	1 929	-	-	1 821
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 402	1 251	1 434	-	-	1 329
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	699	489	929	-	-	639
	591	444	496	-	-	492
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 362	1 211	1 401	-	-	1 291
Charges à caractère général	409	357	407	-	-	381
Charges de personnel	738	693	831	-	-	735
Autres charges de gestion courante	203	143	135	-	-	156
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	17	21	35	-	-	23
	(-5)	(-3)	(-7)	-	-	(-4)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 692	1 478	1 663	-	-	1 572
Impôts et taxes	1 027	797	908	-	-	879
dont produit des 4 taxes (a)	775	682	751	-	-	721
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	469	501	549	-	-	504
dont dotation globale de fonct. versée (a)	356	365	394	-	-	369
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	102	97	103	-	-	100
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	330	268	262	-	-	282
intérêts payés(4)	40	40	33	-	-	38
épargne brute (5)=(3)-(4)	289	228	229	-	-	243
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	98	115	96	-	-	107
épargne nette (7)=(5)-(6)	191	112	133	-	-	137
Dépenses d'équipement brut (a)	444	318	389	-	-	365
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	267	224	244	-	-	239
Dotations et subventions d'invest.	113	91	87	-	-	95
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	125	118	151	-	-	127
Dette communale totale au 31/12/06 (a)	984	1 015	1 522	-	-	1 121
Annuité de dette hors gestion active de dette	138	155	128	-	-	145
Variation nette de l'endettement	27	3	56	-	-	21
Gestion active de la dette	108	45	434	-	-	148

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

--

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

exercice 2006	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 407	1 254	1 440	-	-	1 333
Charges de personnel /DRF (a)	52,4%	55,3%	57,7%	-	-	55,1%
Charges à caractère général /DRF	29,1%	28,5%	28,2%	-	-	28,6%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,4%	11,4%	9,4%	-	-	11,7%
Intérêts payés/DRF	2,8%	3,2%	2,3%	-	-	2,9%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,2%	1,7%	2,4%	-	-	1,7%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 692	1 478	1 663	-	-	1 572
Impôts et taxes /RRF	60,7%	53,9%	54,6%	-	-	55,9%
produit des 4 taxes /RRF	45,8%	46,2%	45,2%	-	-	45,8%
Dotations, participations /RRF	27,7%	33,9%	33,0%	-	-	32,1%
dotation globale de fonct. versée/RRF	21,1%	24,7%	23,7%	-	-	23,5%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,0%	6,6%	6,2%	-	-	6,3%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	5,5%	5,6%	6,2%	-	-	5,7%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	907	862	1 109	-	-	927
Potentiel financier (/pop DGF)	1 089	1 057	1 297	-	-	1 118
Taux d'imposition taxe professionnelle	16,45%	15,26%	16,28%	-	-	15,84%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,74%	14,82%	13,31%	-	-	14,15%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	92,5	91,2	81,2	-	-	89,0
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	94,9	95,5	81,5	-	-	91,8
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	82,6	85,9	67,7	-	-	80,5
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	26,3%	21,5%	23,4%	-	-	23,2%
Epargne nette/équipement brut	43,1%	35,3%	34,3%	-	-	37,4%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	25,4%	28,6%	22,4%	-	-	26,1%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	28,1%	37,2%	38,9%	-	-	34,9%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	17,1%	15,4%	13,8%	-	-	15,5%
Dette totale au 31/12/2006 /RRF (a)	0,58	0,69	0,92	-	-	0,71
Annuité de la dette (d)/RRF	8,2%	10,5%	7,7%	-	-	9,2%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	88,7%	92,4%	92,0%	-	-	91,3%
Produit 4 taxes/RRR(d)	39,5%	40,1%	39,4%	-	-	39,8%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,1%	3,9%	2,1%	-	-	3,4%
Fonds de roulement au 01/01/2006 /DRTHR en jours	38	20	8	-	-	22

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole n'appartenant à aucun groupement

montants en euros par habitant

exercice 2006 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 777	2 095	2 449	-	-	2 197
(hors gestion active de la dette)	1 766	2 057	2 306	-	-	2 118
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 331	1 507	1 629	-	-	1 532
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	446	588	820	-	-	666
	435	550	677	-	-	586
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 290	1 459	1 570	-	-	1 480
Charges à caractère général	416	443	462	-	-	447
Charges de personnel	689	800	865	-	-	811
Autres charges de gestion courante	169	177	199	-	-	185
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	20	42	45	-	-	40
	(-3)	(-3)	(-2)	-	-	(-2)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 525	1 817	1 956	-	-	1 831
Impôts et taxes	888	966	1 139	-	-	1 028
dont produit des 4 taxes (a)	724	826	913	-	-	847
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	468	585	608	-	-	577
dont dotation globale de fonct. versée (a)	328	429	468	-	-	430
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	92	111	106	-	-	106
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	235	359	386	-	-	351
intérêts payés(4)	41	48	59	-	-	52
épargne brute (5)=(3)-(4)	194	311	327	-	-	299
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	87	114	160	-	-	129
épargne nette (7)=(5)-(6)	107	196	167	-	-	170
Dépenses d'équipement brut (a)	343	410	467	-	-	424
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	242	239	380	-	-	300
Dotations et subventions d'invest.	116	100	123	-	-	113
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	120	133	247	-	-	180
Dette communale totale au 31/12/06 (a)	922	1 095	1 682	-	-	1 320
Annuité de dette hors gestion active de dette	128	162	219	-	-	181
Variation nette de l'endettement	34	19	88	-	-	51
Gestion active de la dette	11	38	144	-	-	79

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

exercice 2006	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 334	1 510	1 631	-	-	1 534
Charges de personnel /DRF (a)	51,7%	53,0%	53,1%	-	-	52,8%
Charges à caractère général /DRF	31,2%	29,3%	28,3%	-	-	29,1%
Autres charges de gestion courante /DRF	12,6%	11,7%	12,2%	-	-	12,1%
Intérêts payés/DRF	3,1%	3,2%	3,6%	-	-	3,4%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,5%	2,8%	2,8%	-	-	2,6%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 525	1 817	1 956	-	-	1 831
Impôts et taxes /RRF	58,2%	53,1%	58,2%	-	-	56,2%
produit des 4 taxes /RRF	47,5%	45,5%	46,7%	-	-	46,3%
Dotations, participations /RRF	30,7%	32,2%	31,1%	-	-	31,5%
dotations globales de fonct. versées/RRF	21,5%	23,6%	24,0%	-	-	23,5%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,0%	6,1%	5,4%	-	-	5,8%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	5,1%	8,6%	5,2%	-	-	6,6%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	792	1 056	1 249	-	-	1 095
Potentiel financier (/pop DGF)	966	1 259	1 449	-	-	1 292
Taux d'imposition taxe professionnelle	16,96%	15,92%	16,69%	-	-	16,41%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,35%	14,85%	12,32%	-	-	13,40%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	96,3	93,8	85,3	-	-	90,0
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi)	94,8	91,7	83,1	-	-	87,9
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	88,9	85,8	70,4	-	-	78,6
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	22,5%	22,5%	23,9%	-	-	23,1%
Épargne nette/équipement brut	31,3%	47,9%	35,8%	-	-	40,0%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	33,7%	24,5%	26,4%	-	-	26,6%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	35,1%	32,6%	53,0%	-	-	42,6%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	12,7%	17,1%	16,7%	-	-	16,3%
Dette totale au 31/12/2006 /RRF (a)	0,60	0,60	0,86	-	-	0,72
Annuité de la dette (d)/RRF	8,4%	8,9%	11,2%	-	-	9,9%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	93,0%	89,2%	91,5%	-	-	90,7%
Produit 4 taxes/RRF(d)	41,0%	40,2%	39,1%	-	-	39,8%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,4%	4,4%	3,5%	-	-	3,9%
Fonds de roulement au 01/01/2006 /DRTHR en jours	28	22	18	-	-	21

(b) à partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) attention ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Cliquez sur l'intitulé du tableau pour ouvrir l'onglet correspondant

Croissance 2005-2006 par strate de population

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à :

- . une CU "4 taxes"
- . une CC "4 taxes"
- . un SAN
- . une CA ou CU à TPU
- . une CC à TPU
- . un syndicat à contribution fiscalisée
- . aucun groupement

Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales / DGCL

Publication : « Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2006 »

juillet 2008

Evolution 2005-2006 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CU 4 taxes**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	3	2	0	1	0	6
Dépenses réelles totales	+5,8%	+3,1%	-	+8,7%	-	+6,4%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+5,8%	+3,7%	-	+9,6%	-	+7,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	+7,5%	+0,6%	-	+3,4%	-	+3,3%
Dépenses de gestion	+7,6%	+0,4%	-	+3,4%	-	+3,2%
Charges de personnel	+3,7%	+1,7%	-	+3,1%	-	+2,8%
Charges à caractère général	+7,1%	-3,3%	-	+6,2%	-	+3,2%
Autres charges de gestion courante	-0,2%	+0,9%	-	+3,5%	-	+2,1%
Intérêts payés	+2,4%	+15,0%	-	+8,1%	-	+8,5%
Recettes réelles de fonctionnement	+3,6%	+4,9%	-	+4,2%	-	+4,4%
Produit des services, du domaine	+3,9%	+34,6%	-	-0,4%	-	+5,6%
Impôts et taxes	+2,5%	+2,2%	-	+2,9%	-	+2,6%
dont produit des 4 taxes	+0,3%	+2,0%	-	+2,8%	-	+2,2%
dont produit des 4 taxes y compris le reversemen	so	so	-	so	-	so
Dotations et participations	+2,6%	+3,6%	-	+6,2%	-	+4,6%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+3,6%	+6,1%	-	+2,9%	-	+4,1%
dont attributions péréquation et compens.	-1,6%	-3,2%	-	-8,2%	-	-4,3%
Autres produits de gestion courante	+8,1%	+4,1%	-	-15,2%	-	-7,2%
Épargne de gestion	-18,7%	+24,7%	-	+10,2%	-	+10,8%
Épargne brute	-21,3%	+25,3%	-	+10,3%	-	+11,0%
Épargne nette	-44,1%	+43,2%	-	+15,6%	-	+16,0%
Dépenses réelles d'investissement	+0,7%	+8,7%	-	+29,3%	-	+16,0%
Dépenses d'investissement hors gestion active de de	+0,7%	+11,9%	-	+39,2%	-	+20,5%
Remboursements de dette	+21,3%	-4,9%	-	-10,4%	-	-4,8%
Remboursement hors gestion active de dette	+21,3%	-3,4%	-	-8,2%	-	-0,4%
Dépenses d'équipement brut	-3,0%	+12,9%	-	+47,9%	-	+24,2%
Recettes réelles d'investissement	+49,3%	-2,5%	-	+46,3%	-	+24,0%
Recettes d'investissement hors gestion active de dett	+49,3%	-1,0%	-	+84,8%	-	+37,2%
Subventions, participations (invest)	-15,2%	+10,3%	-	+33,2%	-	+14,3%
Emprunts	+117,7%	-10,6%	-	+67,3%	-	+33,4%
Emprunts hors gestion active de dette	+117,7%	-14,0%	-	+299,7%	-	+75,6%
Dettes au 31/12	+16,5%	+1,7%	-	+18,7%	-	+11,8%
Annuité de dette	+16,4%	-3,5%	-	-8,6%	-	-3,5%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+16,4%	-1,2%	-	-4,6%	-	+1,3%

*Il s'agit des communes présentes en 2005 et en 2006, classées selon leur appartenance à un groupement en 2006. Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2005.

Evolution 2005-2006 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CC 4 taxes**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	58	18	2	0	0	78
Dépenses réelles totales	+4,5%	+2,9%	+8,5%	-	-	+4,4%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+5,0%	+2,7%	+6,5%	-	-	+4,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	+4,3%	+3,6%	+15,3%	-	-	+5,2%
Dépenses de gestion	+4,2%	+3,4%	+15,7%	-	-	+5,1%
Charges de personnel	+4,2%	+3,0%	+5,3%	-	-	+3,9%
Charges à caractère général	+4,1%	+6,0%	+8,3%	-	-	+5,2%
Autres charges de gestion courante	+4,7%	+1,7%	+69,7%	-	-	+10,4%
Intérêts payés	+7,3%	+7,9%	+3,8%	-	-	+7,2%
Recettes réelles de fonctionnement	+4,7%	+4,2%	+12,7%	-	-	+5,4%
Produit des services, du domaine	+8,2%	+6,0%	+87,1%	-	-	+21,2%
Impôts et taxes	+3,0%	+3,0%	+3,4%	-	-	+3,1%
dont produit des 4 taxes	+3,2%	+2,9%	+3,0%	-	-	+3,1%
dont produit des 4 taxes y compris le reversemen	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	+4,4%	+2,8%	+2,9%	-	-	+3,7%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+2,5%	+2,6%	+1,9%	-	-	+2,5%
dont attributions péréquation et compens.	+10,5%	-3,1%	-8,6%	-	-	+4,5%
Autres produits de gestion courante	-4,1%	+5,5%	+5,1%	-	-	-0,6%
Épargne de gestion	+6,7%	+7,6%	+0,2%	-	-	+6,4%
Épargne brute	+6,7%	+7,5%	-0,3%	-	-	+6,2%
Épargne nette	+17,9%	+35,0%	+16,9%	-	-	+23,0%
Dépenses réelles d'investissement	+5,0%	+1,4%	-6,1%	-	-	+2,5%
Dépenses d'investissement hors gestion active de de	+6,8%	+0,3%	-14,3%	-	-	+2,3%
Remboursements de dette	-8,6%	-5,5%	+11,2%	-	-	-5,3%
Remboursement hors gestion active de dette	-6,1%	-13,9%	-14,2%	-	-	-9,9%
Dépenses d'équipement brut	+11,5%	+3,2%	-10,0%	-	-	+6,5%
Recettes réelles d'investissement	+10,8%	-0,2%	+1,8%	-	-	+5,6%
Recettes d'investissement hors gestion active de dett	+15,5%	-2,9%	-12,2%	-	-	+5,8%
Subventions, participations (invest)	+9,4%	+4,8%	+12,7%	-	-	+8,2%
Emprunts	+7,5%	-0,3%	-8,4%	-	-	+2,1%
Emprunts hors gestion active de dette	+16,9%	-5,5%	-31,9%	-	-	+0,9%
Dettes au 31/12	+5,0%	-5,1%	+1,0%	-	-	+0,6%
Annuité de dette	-6,4%	-3,4%	+10,0%	-	-	-3,5%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-3,9%	-8,6%	-10,6%	-	-	-6,4%

*Il s'agit des communes présentes en 2005 et en 2006, classées selon leur appartenance à un groupement en 2006.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2005.

Evolution 2005-2006 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	6	6	0	0	0	12
Dépenses réelles totales	-0,6%	+3,6%	-	-	-	+2,0%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-0,6%	+3,6%	-	-	-	+2,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,4%	+1,7%	-	-	-	+1,9%
Dépenses de gestion	+2,1%	+1,6%	-	-	-	+1,7%
Charges de personnel	+3,1%	+1,6%	-	-	-	+2,1%
Charges à caractère général	+3,5%	+3,6%	-	-	-	+3,6%
Autres charges de gestion courante	+0,8%	+4,4%	-	-	-	+3,2%
Intérêts payés	+21,9%	+14,7%	-	-	-	+18,6%
Recettes réelles de fonctionnement	+4,9%	+0,2%	-	-	-	+1,8%
Produit des services, du domaine	+3,5%	-1,5%	-	-	-	-0,4%
Impôts et taxes	+4,1%	-11,4%	-	-	-	-6,3%
dont produit des 4 taxes	+4,6%	+3,4%	-	-	-	+3,9%
dont produit des 4 taxes y compris le reversemen	-14,5%	-29,3%	-	-	-	-24,2%
Dotations et participations	+4,6%	+26,7%	-	-	-	+17,6%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,4%	+1,6%	-	-	-	+1,6%
dont attributions péréquation et compens.	-5,6%	+7,0%	-	-	-	+0,2%
Autres produits de gestion courante	-1,1%	+1,9%	-	-	-	+0,7%
Épargne de gestion	+53,3%	-17,7%	-	-	-	+2,9%
Épargne brute	+68,5%	-22,0%	-	-	-	-0,5%
Épargne nette	ns	-19,3%	-	-	-	+34,3%
Dépenses réelles d'investissement	-14,6%	+22,5%	-	-	-	+2,5%
Dépenses d'investissement hors gestion active de de	-14,6%	+22,5%	-	-	-	+2,5%
Remboursements de dette	-14,5%	-26,2%	-	-	-	-19,9%
Remboursement hors gestion active de dette	-14,5%	-26,2%	-	-	-	-19,9%
Dépenses d'équipement brut	-13,4%	+39,8%	-	-	-	+11,1%
Recettes réelles d'investissement	-27,3%	+49,6%	-	-	-	+0,6%
Recettes d'investissement hors gestion active de detl	-27,3%	+49,6%	-	-	-	+0,6%
Subventions, participations (invest)	+149,6%	+74,3%	-	-	-	+106,2%
Emprunts	-54,0%	+37,7%	-	-	-	-22,7%
Emprunts hors gestion active de dette	-54,0%	+37,7%	-	-	-	-22,7%
Dette au 31/12	+7,2%	+13,9%	-	-	-	+10,4%
Annuité de dette	-5,3%	-14,4%	-	-	-	-9,5%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-5,3%	-14,4%	-	-	-	-9,5%

*Il s'agit des communes présentes en 2005 et en 2006, classées selon leur appartenance à un groupement en 2006.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2005.

Evolution 2005-2006 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	230	189	52	30	4	505
Dépenses réelles totales	+3,9%	+3,8%	+4,6%	+2,3%	+2,7%	+3,5%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+4,2%	+4,3%	+5,2%	+3,7%	+3,4%	+4,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,8%	+3,0%	+3,5%	+3,3%	+2,5%	+3,1%
Dépenses de gestion	+2,5%	+2,9%	+3,2%	+3,2%	+2,4%	+2,9%
Charges de personnel	+3,2%	+3,0%	+3,1%	+2,5%	+3,3%	+2,9%
Charges à caractère général	+3,6%	+3,3%	+2,9%	+5,3%	+2,5%	+3,7%
Autres charges de gestion courante	+2,0%	+1,3%	+3,2%	+3,4%	+0,9%	+2,4%
Intérêts payés	+10,5%	+6,6%	+10,3%	+6,2%	+3,5%	+7,3%
Recettes réelles de fonctionnement	+3,5%	+2,8%	+2,9%	+4,8%	-0,3%	+3,0%
Produit des services, du domaine	+4,1%	+3,7%	+2,3%	+9,3%	+4,6%	+4,9%
Impôts et taxes	+2,0%	+2,2%	+3,3%	+1,8%	+4,4%	+2,5%
dont produit des 4 taxes	+3,9%	+4,5%	+3,7%	+3,6%	+4,9%	+4,1%
dont produit des 4 taxes y compris le reversemen	+2,4%	+3,7%	+4,6%	+1,4%	+3,8%	+3,1%
Dotations et participations	+4,1%	+2,5%	+2,0%	+2,1%	+1,1%	+2,4%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+2,7%	+2,9%	+2,6%	+2,6%	+2,2%	+2,6%
dont attributions péréquation et compens.	+0,9%	-0,1%	-0,9%	-8,4%	-5,0%	-2,8%
Autres produits de gestion courante	+1,6%	-0,6%	-4,4%	-2,5%	-4,9%	-2,2%
Épargne de gestion	+7,5%	+2,2%	+1,3%	+11,8%	-10,5%	+3,6%
Épargne brute	+6,9%	+1,3%	-0,6%	+12,8%	-13,0%	+2,9%
Épargne nette	+14,5%	+3,9%	+2,7%	+72,0%	-30,1%	+14,6%
Dépenses réelles d'investissement	+6,4%	+5,7%	+7,4%	+0,5%	+3,3%	+4,4%
Dépenses d'investissement hors gestion active de de	+7,8%	+7,8%	+9,8%	+4,8%	+5,8%	+7,1%
Remboursements de dette	-2,4%	-3,2%	-4,6%	-18,0%	+0,0%	-7,6%
Remboursement hors gestion active de dette	+0,4%	-0,2%	-2,6%	-17,4%	+6,9%	-4,8%
Dépenses d'équipement brut	+11,8%	+10,7%	+16,1%	+14,1%	+7,7%	+12,3%
Recettes réelles d'investissement	+8,3%	+7,0%	+13,1%	-9,2%	+13,6%	+4,4%
Recettes d'investissement hors gestion active de dett	+11,4%	+11,2%	+19,5%	-5,2%	+23,3%	+9,6%
Subventions, participations (invest)	+16,0%	+15,2%	+13,6%	+17,2%	+10,0%	+15,0%
Emprunts	+5,5%	-0,1%	+16,1%	-23,1%	+14,2%	-2,2%
Emprunts hors gestion active de dette	+10,8%	+4,4%	+31,8%	-26,2%	+31,2%	+3,9%
Dettes au 31/12	+0,9%	+2,8%	+1,1%	-0,2%	+3,8%	+1,6%
Annuité de dette	-0,4%	-1,5%	-2,0%	-14,8%	+0,6%	-5,2%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+2,2%	+1,4%	+0,6%	-12,6%	+5,9%	-2,0%

*Il s'agit des communes présentes en 2005 et en 2006, classées selon leur appartenance à un groupement en 2006.
Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2005.

Evolution 2005-2006 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CC à TPU**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	128	31	1	0	0	160
Dépenses réelles totales	+3,0%	+4,5%	+10,4%	-	-	+3,6%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+2,9%	+3,8%	+10,4%	-	-	+3,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,0%	+2,0%	-1,6%	-	-	+2,0%
Dépenses de gestion	+1,6%	+1,5%	-1,2%	-	-	+1,5%
Charges de personnel	+2,3%	+3,1%	+3,5%	-	-	+2,6%
Charges à caractère général	+1,2%	+0,2%	-2,0%	-	-	+0,8%
Autres charges de gestion courante	+2,1%	-3,0%	+5,1%	-	-	+0,3%
Intérêts payés	+12,1%	+15,3%	-14,1%	-	-	+12,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+1,9%	+0,4%	-2,6%	-	-	+1,3%
Produit des services, du domaine	-0,7%	+5,3%	+33,3%	-	-	+2,0%
Impôts et taxes	+1,5%	+0,9%	+10,0%	-	-	+1,4%
dont produit des 4 taxes	-4,1%	+1,2%	-25,3%	-	-	-2,7%
dont produit des 4 taxes y compris le reversemen	+1,1%	+2,0%	+26,1%	-	-	+1,7%
Dotations et participations	-0,4%	+1,4%	-15,2%	-	-	-0,2%
dont dotation globale de fonctionnement versée	-2,8%	-0,5%	-16,6%	-	-	-2,4%
dont attributions péréquation et compens.	+2,6%	+3,0%	+2,4%	-	-	+2,7%
Autres produits de gestion courante	+3,4%	+5,2%	-16,7%	-	-	+3,7%
Épargne de gestion	+3,1%	-4,3%	-10,7%	-	-	+0,6%
Épargne brute	+1,4%	-8,3%	-10,0%	-	-	-1,8%
Épargne nette	-0,0%	-34,2%	-131,8%	-	-	-12,8%
Dépenses réelles d'investissement	+5,1%	+10,2%	+58,3%	-	-	+7,2%
Dépenses d'investissement hors gestion active de de	+4,9%	+8,1%	+58,3%	-	-	+6,4%
Remboursements de dette	+3,8%	+17,3%	+161,9%	-	-	+9,2%
Remboursement hors gestion active de dette	+2,5%	+11,3%	+161,9%	-	-	+6,8%
Dépenses d'équipement brut	+8,6%	+6,7%	+55,4%	-	-	+8,5%
Recettes réelles d'investissement	+14,3%	+11,5%	+38,3%	-	-	+13,6%
Recettes d'investissement hors gestion active de dett	+15,3%	+7,9%	+38,3%	-	-	+13,2%
Subventions, participations (invest)	+18,5%	+21,0%	-2,5%	-	-	+19,0%
Emprunts	+7,0%	+5,3%	+89,7%	-	-	+7,0%
Emprunts hors gestion active de dette	+6,6%	-2,4%	+89,7%	-	-	+4,2%
Dette au 31/12	+0,3%	+3,2%	-3,3%	-	-	+1,2%
Annuité de dette	+5,3%	+16,0%	+107,7%	-	-	+9,5%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+4,7%	+11,3%	+107,7%	-	-	+7,9%

*Il s'agit des communes présentes en 2005 et en 2006, classées selon leur appartenance à un groupement en 2006. Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2005.

Evolution 2005-2006 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	20	22	4	0	0	46
Dépenses réelles totales	+13,6%	+1,5%	+23,2%	-	-	+9,8%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+10,5%	+1,3%	+6,1%	-	-	+4,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	+5,7%	+3,7%	+4,1%	-	-	+4,3%
Dépenses de gestion	+5,5%	+3,3%	+5,3%	-	-	+4,4%
Charges de personnel	+5,3%	+3,8%	+2,9%	-	-	+3,9%
Charges à caractère général	+5,8%	+2,2%	+5,8%	-	-	+4,0%
Autres charges de gestion courante	+8,2%	+4,7%	+7,0%	-	-	+6,2%
Intérêts payés	+13,6%	+18,0%	-29,5%	-	-	+3,6%
Recettes réelles de fonctionnement	+4,3%	+2,9%	+3,7%	-	-	+3,5%
Produit des services, du domaine	+1,4%	+9,3%	+2,6%	-	-	+5,6%
Impôts et taxes	+5,5%	+4,8%	+2,7%	-	-	+4,5%
dont produit des 4 taxes	+4,8%	+4,4%	+1,6%	-	-	+3,8%
dont produit des 4 taxes y compris le reversemen	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	+0,9%	+0,5%	+2,4%	-	-	+1,1%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,9%	+1,9%	+2,1%	-	-	+2,0%
dont attributions péréquation et compens.	-4,6%	-1,5%	-12,3%	-	-	-5,1%
Autres produits de gestion courante	+5,6%	-4,4%	+27,7%	-	-	+3,8%
Épargne de gestion	-0,5%	+1,3%	-3,8%	-	-	-0,3%
Épargne brute	-2,2%	-1,2%	+1,5%	-	-	-0,9%
Épargne nette	-0,7%	+11,5%	+56,8%	-	-	+13,9%
Dépenses réelles d'investissement	+33,6%	-3,8%	+71,6%	-	-	+23,1%
Dépenses d'investissement hors gestion active de de	+23,8%	-4,9%	+12,4%	-	-	+6,0%
Remboursements de dette	+38,3%	-6,5%	+119,7%	-	-	+40,2%
Remboursement hors gestion active de dette	-5,1%	-11,1%	-32,0%	-	-	-15,1%
Dépenses d'équipement brut	+34,4%	-0,3%	+38,9%	-	-	+16,6%
Recettes réelles d'investissement	+50,8%	-1,8%	+87,8%	-	-	+34,7%
Recettes d'investissement hors gestion active de dett	+31,6%	-3,5%	-6,4%	-	-	+3,3%
Subventions, participations (invest)	+29,0%	+7,5%	+16,9%	-	-	+15,0%
Emprunts	+56,8%	-8,2%	+107,8%	-	-	+41,8%
Emprunts hors gestion active de dette	+21,4%	-13,2%	-16,5%	-	-	-7,8%
Dette au 31/12	+2,7%	-1,5%	+4,0%	-	-	+1,0%
Annuité de dette	+33,6%	-2,4%	+95,7%	-	-	+34,0%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-0,4%	-5,1%	-31,4%	-	-	-10,9%

*Il s'agit des communes présentes en 2005 et en 2006, classées selon leur appartenance à un groupement en 2006. Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2005.

Evolution 2005-2006 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole n'appartenant à aucun groupement**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	28	33	17	0	0	78
Dépenses réelles totales	+4,0%	+4,7%	+4,5%	-	-	+4,5%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+4,6%	+4,3%	+4,5%	-	-	+4,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	+3,9%	+3,7%	+2,6%	-	-	+3,2%
Dépenses de gestion	+3,5%	+3,2%	+2,2%	-	-	+2,8%
Charges de personnel	+3,4%	+4,2%	+4,8%	-	-	+4,3%
Charges à caractère général	+4,5%	+4,7%	+2,9%	-	-	+3,9%
Autres charges de gestion courante	+2,7%	+3,6%	+1,6%	-	-	+2,6%
Intérêts payés	+18,2%	+22,3%	+15,3%	-	-	+18,2%
Recettes réelles de fonctionnement	+2,0%	+7,3%	+6,3%	-	-	+6,1%
Produit des services, du domaine	+1,4%	+4,8%	+4,2%	-	-	+4,1%
Impôts et taxes	+4,5%	+4,9%	+7,4%	-	-	+6,0%
dont produit des 4 taxes	+4,5%	+7,7%	+5,9%	-	-	+6,4%
dont produit des 4 taxes y compris le reversemen	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	+0,4%	+2,6%	+2,5%	-	-	+2,2%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,7%	+2,6%	+2,0%	-	-	+2,2%
dont attributions péréquation et compens.	-4,9%	-2,6%	-10,4%	-	-	-6,3%
Autres produits de gestion courante	+6,6%	+7,9%	+1,5%	-	-	+4,7%
Épargne de gestion	-5,3%	+27,9%	+27,3%	-	-	+23,0%
Épargne brute	-9,1%	+28,8%	+29,7%	-	-	+23,9%
Épargne nette	+5,0%	+89,1%	+77,0%	-	-	+70,4%
Dépenses réelles d'investissement	+4,4%	+7,3%	+8,7%	-	-	+7,7%
Dépenses d'investissement hors gestion active de de	+7,0%	+6,0%	+9,5%	-	-	+7,8%
Remboursements de dette	-25,8%	-8,6%	+3,1%	-	-	-3,4%
Remboursement hors gestion active de dette	-22,1%	-16,8%	+1,4%	-	-	-8,8%
Dépenses d'équipement brut	+19,5%	+16,1%	+12,2%	-	-	+14,6%
Recettes réelles d'investissement	+5,6%	-2,9%	+11,7%	-	-	+6,3%
Recettes d'investissement hors gestion active de detl	+10,4%	-6,6%	+14,5%	-	-	+6,2%
Subventions, participations (invest)	+7,9%	+4,0%	+34,1%	-	-	+17,1%
Emprunts	+0,8%	-1,9%	+6,8%	-	-	+3,8%
Emprunts hors gestion active de dette	+9,5%	-8,4%	+7,8%	-	-	+2,5%
Dettes au 31/12	+5,4%	-7,6%	+11,4%	-	-	+3,5%
Annuité de dette	-16,5%	-2,8%	+4,9%	-	-	+0,2%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-12,4%	-8,2%	+4,8%	-	-	-2,4%

*Il s'agit des communes présentes en 2005 et en 2006, classées selon leur appartenance à un groupement en 2006. Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2005.

Ratios financiers 2006

Remarque : le calcul des ratios a été effectué sur les 941 communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) en 2006 (la population retenue est celle du RP de 1999 en tenant compte des recensements complémentaires).

SOMMAIRE DES TABLEAUX

■ Volume du budget communal

- 1 – Dépenses réelles totales/population
- 2 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette/population

● Dépenses de fonctionnement

- *1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/population
- 2 – Charges de gestion générale/dépenses réelles de fonctionnement
- *3 – Charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – Intérêts payés de la dette/dépenses réelles de fonctionnement
- 5 – Autres charges de gestion courante/dépenses réelles de fonctionnement

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

- *1 – Recettes réelles de fonctionnement/population
- 2 – Ventes de produits, prestations de services, marchandises/recettes réelles de fonctionnement
- 3 – Dotations, participations/recettes réelles de fonctionnement
- *4 – Dotation globale de fonctionnement/population
- 5 – Impôts et taxes/recettes réelles de fonctionnement
- 6 – Impôts et taxes/population
- *7 – Produit des 4 taxes /population
- 7bis – Produit des 4 taxes y compris reversement de TP du groupement à TPU/population
- 7 ter – Produit des 4 taxes des communes et groupements/population
- 7 quater – Produit des 4 taxes des communes/produit des 4 taxes des communes et des groupements
- 8 – Potentiel fiscal/population (avec résidences secondaires)
- 8 bis – Potentiel financier/population (avec résidences secondaires)
- *9 – Produit des 4 taxes/potentiel fiscal
- 9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements/potentiel fiscal
- 9 ter – Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes
- 10 – Taux d'épargne : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement

★ Effort d'équipement et financement

- 1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie/population
- 1 bis – Dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie hors gestion active de la dette/population
- 2 – Remboursements de dette/population
- 2 bis – Remboursements de dette hors gestion active de la dette/population
- *3 – Dépenses d'équipement brut/population
- *4 – Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement
- 5 – Dotations et subventions d'investissement reçues/dépenses d'équipement brut
- 6 – Emprunts réalisés/population
- 6 bis – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette/population
- 7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette/dépenses d'équipement brut

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

- *1 – Encours de la dette au 31/12/2006 / population
- 2 – Annuité de dette hors gestion active de la dette/population
- 2 bis – Annuité de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement
- *3 – Encours de la dette au 31/12/2006 / recettes réelles de fonctionnement
- 4 – Encours de la dette au 31/12/2006 / épargne brute
- 5 – Annuité pour emprunts garantis/recettes réelles de fonctionnement
- *6 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement
- 7 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice
- 8 – Intérêts de la dette/encours de la dette au 31/12/2006
- 9 – Fonds de roulement au 1er janvier 2006 / dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Nombre de communes et population

* il s'agit des 11 ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires en application de l'article L.3213-1 du code général des collectivités territoriales.

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales / DGCL

Publication : « Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2006 »

■ Volume du budget communal

1 – Dépenses réelles totales / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 484	1 651	1 886	1 622	1 726	1 654
Métropole	1 490	1 652	1 915	1 618	1 726	1 659
Alsace	1 153	1 281	1 710	1 887	-	1 584
Aquitaine	1 559	1 559	1 378	1 816	-	1 575
Auvergne	1 374	1 677	-	1 425	-	1 491
Bourgogne	1 302	1 516	2 122	1 495	-	1 534
Bretagne	1 331	1 375	1 490	1 382	-	1 389
Centre	1 470	1 651	1 678	1 698	-	1 605
Champagne-Ardenne	1 227	1 664	1 521	1 581	-	1 523
Corse	1 941	1 709	1 768	-	-	1 763
Franche-Comté	1 359	1 748	1 751	1 671	-	1 595
Ile-de-France (hors Paris)	1 639	1 773	2 105	1 927	-	1 846
Languedoc-Roussillon	1 632	1 809	1 861	1 703	-	1 729
Limousin	1 481	-	1 759	1 529	-	1 567
Lorraine	1 158	1 393	-	1 340	-	1 288
Midi-Pyrénées	1 442	1 665	1 241	-	1 786	1 636
Nord-Pas-de-Calais	1 287	1 478	1 554	1 537	-	1 436
Basse-Normandie	1 249	1 364	-	1 436	-	1 343
Haute-Normandie	1 611	1 447	1 819	1 949	-	1 712
Pays de la Loire	1 524	1 307	1 668	1 455	-	1 489
Picardie	1 310	1 359	1 583	1 185	-	1 347
Poitou-Charentes	1 403	1 547	1 599	-	-	1 548
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 825	1 850	2 722	1 611	1 730	1 886
Rhône-Alpes	1 532	1 526	1 884	1 766	1 661	1 626
Outre-Mer	1 338	1 633	1 549	1 760	-	1 560
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1 069	1 291	-	1 057	-	1 123
- à une CC à 4 taxes	1 489	1 586	1 608	-	-	1 540
- à un SAN	1 409	1 446	-	-	-	1 431
- à une CA ou une CU à TPU	1 417	1 593	1 710	1 639	1 726	1 609
- à une CC à TPU	1 448	1 556	1 301	-	-	1 478
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 101	1 747	2 363	-	-	1 965
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 735	2 041	2 385	-	-	2 132

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Volume du budget communal

2 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.
Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 452	1 603	1 795	1 543	1 631	1 594
Métropole	1 456	1 604	1 816	1 541	1 631	1 597
Alsace	1 149	1 281	1 627	1 887	-	1 576
Aquitaine	1 542	1 516	1 328	1 746	-	1 532
Auvergne	1 323	1 618	-	1 351	-	1 430
Bourgogne	1 270	1 498	1 871	1 495	-	1 495
Bretagne	1 288	1 375	1 478	1 306	-	1 347
Centre	1 435	1 645	1 588	1 644	-	1 561
Champagne-Ardenne	1 227	1 604	1 514	1 581	-	1 509
Corse	1 941	1 709	1 768	-	-	1 763
Franche-Comté	1 357	1 698	1 751	1 445	-	1 504
Ile-de-France (hors Paris)	1 600	1 724	1 968	1 912	-	1 774
Languedoc-Roussillon	1 540	1 702	1 861	1 666	-	1 667
Limousin	1 481	-	1 709	1 433	-	1 502
Lorraine	1 140	1 364	-	1 299	-	1 260
Midi-Pyrénées	1 354	1 624	1 192	-	1 786	1 599
Nord-Pas-de-Calais	1 276	1 441	1 515	1 537	-	1 411
Basse-Normandie	1 204	1 332	-	1 436	-	1 315
Haute-Normandie	1 553	1 447	1 673	1 760	-	1 613
Pays de la Loire	1 459	1 246	1 548	1 366	-	1 405
Picardie	1 310	1 322	1 562	1 143	-	1 324
Poitou-Charentes	1 397	1 516	1 559	-	-	1 516
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 798	1 765	2 537	1 491	1 654	1 799
Rhône-Alpes	1 506	1 465	1 825	1 571	1 439	1 522
Outre-Mer	1 338	1 597	1 546	1 626	-	1 532
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1 069	1 228	-	1 023	-	1 087
- à une CC à 4 taxes	1 461	1 514	1 565	-	-	1 495
- à un SAN	1 409	1 446	-	-	-	1 431
- à une CA ou une CU à TPU	1 390	1 542	1 656	1 559	1 631	1 550
- à une CC à TPU	1 410	1 513	1 301	-	-	1 440
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 993	1 705	1 929	-	-	1 822
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 725	2 006	2 249	-	-	2 060

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Évaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 024	1 160	1 291	1 090	1 147	1 139
Métropole	1 024	1 160	1 302	1 088	1 147	1 139
Alsace	743	830	1 053	1 091	-	956
Aquitaine	1 077	1 036	1 008	1 224	-	1 074
Auvergne	904	1 132	-	993	-	1 008
Bourgogne	872	1 085	1 293	1 146	-	1 087
Bretagne	871	993	994	926	-	931
Centre	1 042	1 057	1 153	1 205	-	1 110
Champagne-Ardenne	914	1 114	1 099	982	-	1 032
Corse	1 505	998	1 286	-	-	1 200
Franche-Comté	933	1 087	1 083	1 056	-	1 025
Ile-de-France (hors Paris)	1 174	1 279	1 424	1 389	-	1 302
Languedoc-Roussillon	1 048	1 228	1 274	1 122	-	1 147
Limousin	1 053	-	1 282	1 034	-	1 091
Lorraine	790	958	-	967	-	898
Midi-Pyrénées	955	1 105	915	-	1 279	1 126
Nord-Pas-de-Calais	936	1 048	1 164	1 177	-	1 048
Basse-Normandie	869	968	-	1 034	-	951
Haute-Normandie	1 085	1 003	1 278	1 202	-	1 121
Pays de la Loire	943	948	1 101	1 001	-	996
Picardie	931	1 029	1 114	876	-	980
Poitou-Charentes	969	1 129	1 093	-	-	1 084
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 281	1 277	1 743	1 070	1 140	1 267
Rhône-Alpes	985	1 053	1 268	1 201	1 051	1 081
Outre-Mer	1 006	1 157	1 166	1 165	-	1 130
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	815	869	-	798	-	820
- à une CC à 4 taxes	1 017	1 106	1 188	-	-	1 073
- à un SAN	1 197	1 286	-	-	-	1 251
- à une CA ou une CU à TPU	979	1 105	1 191	1 099	1 147	1 102
- à une CC à TPU	965	1 061	928	-	-	994
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 402	1 269	1 434	-	-	1 336
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 309	1 477	1 597	-	-	1 499

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

Charges de gestion générale : dépenses de la ligne budgétaire 011

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges de gestion générale.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	25,6	24,9	23,8	22,1	20,8	24,1
Métropole	25,9	25,3	24,3	22,1	20,8	24,4
Alsace	23,3	24,3	20,6	20,0	-	21,3
Aquitaine	24,5	23,2	23,8	22,0	-	23,3
Auvergne	22,2	22,3	-	21,3	-	22,0
Bourgogne	26,6	24,1	20,7	20,2	-	22,8
Bretagne	24,1	20,0	21,2	19,9	-	21,5
Centre	24,2	24,6	23,2	19,8	-	22,8
Champagne-Ardenne	26,4	23,2	20,8	19,3	-	21,6
Corse	22,9	19,8	20,3	-	-	20,5
Franche-Comté	23,4	26,8	23,4	21,1	-	23,1
Ile-de-France (hors Paris)	28,8	27,9	27,1	22,6	-	27,8
Languedoc-Roussillon	24,4	23,1	19,0	30,5	-	26,6
Limousin	26,0	-	21,3	20,6	-	21,9
Lorraine	27,0	22,9	-	20,5	-	23,4
Midi-Pyrénées	23,5	22,1	21,2	-	23,8	23,1
Nord-Pas-de-Calais	25,8	23,1	20,2	21,0	-	23,0
Basse-Normandie	23,7	23,6	-	20,8	-	22,8
Haute-Normandie	26,6	25,1	18,6	21,4	-	23,5
Pays de la Loire	24,8	20,5	22,8	20,6	-	22,0
Picardie	28,1	25,9	25,1	40,3	-	29,3
Poitou-Charentes	25,9	22,2	20,2	-	-	21,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25,3	24,0	23,8	21,9	19,7	22,7
Rhône-Alpes	24,4	23,4	21,2	20,5	20,6	22,4
Outre-Mer	19,6	19,1	17,9	20,2	-	18,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	23,4	21,9	-	18,7	-	20,5
- à une CC à 4 taxes	25,2	25,2	21,6	-	-	24,6
- à un SAN	23,4	22,5	-	-	-	22,9
- à une CA ou une CU à TPU	24,9	23,9	21,7	22,2	20,8	22,9
- à une CC à TPU	24,9	23,7	23,3	-	-	24,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	29,1	27,9	28,2	-	-	28,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	30,1	28,6	28,0	-	-	28,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	55,3	56,3	55,5	54,0	58,0	55,6
Métropole	55,2	56,1	55,0	53,8	58,0	55,4
Alsace	52,2	54,5	57,1	57,5	-	56,0
Aquitaine	54,3	55,3	53,1	53,3	-	54,3
Auvergne	57,8	55,5	-	59,8	-	57,6
Bourgogne	54,9	56,9	47,7	57,5	-	55,7
Bretagne	55,0	58,3	53,7	52,4	-	54,2
Centre	58,8	56,1	56,0	57,5	-	57,4
Champagne-Ardenne	53,5	51,8	56,2	40,1	-	49,7
Corse	53,8	58,8	63,7	-	-	60,9
Franche-Comté	56,8	54,4	55,9	56,9	-	56,3
Ile-de-France (hors Paris)	56,9	56,6	55,4	55,2	-	56,3
Languedoc-Roussillon	53,2	52,9	59,6	50,9	-	52,6
Limousin	53,5	-	58,4	56,0	-	56,0
Lorraine	54,3	54,2	-	51,7	-	53,4
Midi-Pyrénées	55,6	56,9	56,6	-	59,0	57,5
Nord-Pas-de-Calais	54,6	56,3	55,4	57,6	-	55,7
Basse-Normandie	55,7	56,6	-	51,0	-	54,6
Haute-Normandie	54,0	54,6	61,8	54,6	-	55,0
Pays de la Loire	53,9	59,0	54,6	52,7	-	54,2
Picardie	53,4	57,8	54,2	42,6	-	52,6
Poitou-Charentes	53,8	54,0	53,0	-	-	53,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54,2	55,7	50,8	59,2	57,0	55,3
Rhône-Alpes	53,8	55,8	58,8	52,6	59,7	55,7
Outre-Mer	57,1	58,8	61,1	60,1	-	59,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	58,4	58,3	-	62,0	-	60,3
- à une CC à 4 taxes	54,4	55,4	56,1	-	-	55,0
- à un SAN	64,7	63,1	-	-	-	63,7
- à une CA ou une CU à TPU	56,5	57,1	56,2	53,8	58,0	56,1
- à une CC à TPU	54,4	55,0	55,2	-	-	54,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	52,4	55,7	57,7	-	-	55,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	52,5	53,3	53,2	-	-	53,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

4 - Intérêts payés / dépenses réelles de fonctionnement

Intérêts payés : dépenses du compte 661 réel

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges d'intérêts.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	3,6	3,5	3,6	3,3	4,1	3,6
Métropole	3,7	3,5	3,6	3,4	4,1	3,6
Alsace	3,9	4,0	3,4	3,2	-	3,5
Aquitaine	3,3	3,1	1,9	2,9	-	2,9
Auvergne	4,9	4,8	-	3,5	-	4,4
Bourgogne	3,8	3,7	3,5	3,6	-	3,7
Bretagne	3,9	3,5	3,4	2,5	-	3,2
Centre	3,4	3,0	4,7	5,3	-	4,1
Champagne-Ardenne	2,5	4,1	4,1	7,2	-	4,9
Corse	3,2	4,4	3,7	-	-	3,9
Franche-Comté	4,0	3,9	3,8	2,4	-	3,3
Ile-de-France (hors Paris)	3,1	3,3	3,5	4,3	-	3,3
Languedoc-Roussillon	5,4	3,9	4,8	3,4	-	4,0
Limousin	4,3	-	2,4	3,0	-	3,2
Lorraine	3,2	4,9	-	2,2	-	3,5
Midi-Pyrénées	3,8	3,9	3,5	-	0,0	2,2
Nord-Pas-de-Calais	3,8	3,6	3,4	2,6	-	3,5
Basse-Normandie	2,2	2,4	-	3,6	-	2,7
Haute-Normandie	4,1	4,3	4,5	3,6	-	4,0
Pays de la Loire	4,1	3,2	3,3	2,3	-	3,1
Picardie	3,7	3,1	3,6	1,9	-	3,2
Poitou-Charentes	5,0	5,7	2,4	-	-	4,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,3	4,0	4,4	3,2	6,1	4,7
Rhône-Alpes	3,5	3,0	3,7	3,9	3,0	3,4
Outre-Mer	2,4	3,0	4,2	1,6	-	3,1
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1,8	1,3	-	0,9	-	1,2
- à une CC à 4 taxes	3,4	3,6	2,4	-	-	3,3
- à un SAN	2,1	1,0	-	-	-	1,4
- à une CA ou une CU à TPU	3,6	3,6	3,8	3,4	4,1	3,6
- à une CC à TPU	4,4	4,2	2,2	-	-	4,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,8	3,0	2,3	-	-	2,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	2,9	3,1	3,7	-	-	3,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● Dépenses de fonctionnement

5 - Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

**Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux autres charges de gestion courante :
contingents, transferts, subventions, indemnités ...**

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	13,9	13,3	14,9	17,5	13,5	14,5
Métropole	13,8	13,0	15,0	17,5	13,5	14,4
Alsace	17,7	16,8	16,3	18,4	-	17,8
Aquitaine	15,3	15,0	19,3	20,5	-	16,8
Auvergne	12,7	14,8	-	13,7	-	13,8
Bourgogne	14,2	14,4	27,0	15,3	-	16,2
Bretagne	14,1	17,3	19,6	18,4	-	17,3
Centre	12,6	14,5	13,8	15,8	-	14,1
Champagne-Ardenne	15,9	18,6	16,6	32,2	-	22,0
Corse	19,9	15,4	9,8	-	-	12,8
Franche-Comté	15,3	14,3	15,8	16,9	-	15,8
Ile-de-France (hors Paris)	10,0	10,1	11,8	7,2	-	10,6
Languedoc-Roussillon	15,1	18,6	16,4	12,7	-	15,0
Limousin	15,1	-	17,2	18,0	-	17,2
Lorraine	15,0	16,5	-	20,4	-	17,2
Midi-Pyrénées	16,0	15,9	17,6	-	15,3	15,7
Nord-Pas-de-Calais	14,5	14,2	18,1	13,8	-	15,1
Basse-Normandie	15,9	16,4	-	22,7	-	18,2
Haute-Normandie	14,4	13,5	14,6	16,2	-	15,0
Pays de la Loire	14,7	14,4	17,5	23,4	-	19,0
Picardie	14,1	12,5	16,7	5,3	-	12,4
Poitou-Charentes	14,0	17,9	23,6	-	-	20,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,7	14,0	17,9	14,0	12,3	14,2
Rhône-Alpes	16,6	16,1	14,3	19,0	14,6	16,3
Outre-Mer	17,9	18,3	13,8	17,5	-	16,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	11,6	18,1	-	15,9	-	15,8
- à une CC à 4 taxes	15,2	14,5	18,7	-	-	15,5
- à un SAN	9,7	11,9	-	-	-	11,1
- à une CA ou une CU à TPU	13,4	13,4	16,2	17,6	13,5	15,0
- à une CC à TPU	14,8	15,5	17,2	-	-	15,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	14,4	11,9	9,4	-	-	11,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	13,1	12,4	12,5	-	-	12,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

1 - Recettes réelles de fonctionnement / population

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 224	1 361	1 510	1 320	1 362	1 349
Métropole	1 227	1 364	1 532	1 319	1 362	1 353
Alsace	915	1 062	1 352	1 676	-	1 352
Aquitaine	1 279	1 229	1 226	1 464	-	1 282
Auvergne	1 118	1 354	-	1 172	-	1 214
Bourgogne	1 057	1 286	1 634	1 295	-	1 284
Bretagne	1 074	1 142	1 234	1 128	-	1 136
Centre	1 258	1 281	1 337	1 421	-	1 321
Champagne-Ardenne	1 109	1 365	1 243	1 195	-	1 229
Corse	1 753	1 131	1 476	-	-	1 375
Franche-Comté	1 132	1 318	1 415	1 262	-	1 252
Ile-de-France (hors Paris)	1 361	1 496	1 677	1 786	-	1 527
Languedoc-Roussillon	1 287	1 415	1 507	1 341	-	1 363
Limousin	1 228	-	1 530	1 198	-	1 275
Lorraine	923	1 125	-	1 140	-	1 054
Midi-Pyrénées	1 157	1 415	1 095	-	1 621	1 416
Nord-Pas-de-Calais	1 090	1 196	1 306	1 392	-	1 204
Basse-Normandie	1 044	1 173	-	1 227	-	1 142
Haute-Normandie	1 295	1 169	1 556	1 403	-	1 321
Pays de la Loire	1 178	1 098	1 359	1 192	-	1 204
Picardie	1 125	1 183	1 306	1 033	-	1 154
Poitou-Charentes	1 182	1 314	1 331	-	-	1 299
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 513	1 475	1 939	1 276	1 337	1 471
Rhône-Alpes	1 258	1 262	1 533	1 376	1 198	1 294
Outre-Mer	1 140	1 309	1 256	1 360	-	1 264
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	908	1 099	-	913	-	963
- à une CC à 4 taxes	1 243	1 314	1 383	-	-	1 288
- à un SAN	1 276	1 354	-	-	-	1 323
- à une CA ou une CU à TPU	1 173	1 290	1 382	1 332	1 362	1 304
- à une CC à TPU	1 161	1 236	1 046	-	-	1 182
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 692	1 487	1 663	-	-	1 574
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 494	1 778	1 908	-	-	1 784

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

2 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Part relative des ventes de produits, prestations de services, marchandises dans le total des recettes réelles de fonctionnement

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	5,4	5,8	5,7	5,4	5,1	5,6
Métropole	5,5	5,9	5,9	5,4	5,1	5,7
Alsace	5,4	6,3	9,7	4,0	-	5,0
Aquitaine	4,6	6,1	4,6	4,0	-	5,1
Auvergne	5,9	7,1	-	6,9	-	6,6
Bourgogne	6,1	4,4	3,5	5,2	-	4,8
Bretagne	7,5	6,4	6,5	7,9	-	7,3
Centre	7,0	5,1	4,5	6,0	-	5,9
Champagne-Ardenne	4,3	4,2	6,6	5,0	-	5,2
Corse	3,5	6,9	3,3	-	-	4,4
Franche-Comté	6,2	3,7	5,5	6,3	-	5,7
Ile-de-France (hors Paris)	6,9	7,0	6,9	10,2	-	7,0
Languedoc-Roussillon	3,1	4,7	5,4	3,3	-	3,8
Limousin	4,7	-	5,5	10,6	-	8,1
Lorraine	4,0	5,7	-	4,2	-	4,6
Midi-Pyrénées	5,9	7,3	12,3	-	4,5	6,0
Nord-Pas-de-Calais	3,6	3,8	3,2	4,1	-	3,6
Basse-Normandie	7,7	5,2	-	3,6	-	5,5
Haute-Normandie	4,3	4,7	2,3	4,2	-	4,2
Pays de la Loire	6,1	6,4	5,7	4,5	-	5,4
Picardie	3,9	4,5	6,3	8,0	-	5,5
Poitou-Charentes	5,6	5,0	5,7	-	-	5,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,2	4,3	3,3	5,5	4,1	4,4
Rhône-Alpes	4,6	5,4	7,5	7,2	8,8	6,3
Outre-Mer	2,1	3,4	2,2	6,0	-	3,1
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	6,4	3,9	-	7,8	-	6,3
- à une CC à 4 taxes	5,1	5,9	11,5	-	-	6,4
- à un SAN	4,8	8,1	-	-	-	6,9
- à une CA ou une CU à TPU	5,2	5,7	5,3	5,4	5,1	5,4
- à une CC à TPU	5,8	5,5	11,2	-	-	5,8
- à un syndicat à contribution fiscalisée	6,0	6,2	6,2	-	-	6,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	5,5	5,7	5,3	-	-	5,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

3 - Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

Dotations, participations : recettes du compte 74.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des dotations, subventions et participations dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	28,9	30,3	29,8	28,4	28,0	29,4
Métropole	29,0	30,7	30,0	28,5	28,0	29,6
Alsace	31,4	22,2	22,8	22,4	-	24,1
Aquitaine	23,6	28,1	24,7	26,6	-	26,3
Auvergne	23,5	33,2	-	26,0	-	27,9
Bourgogne	32,3	33,4	22,2	26,2	-	29,6
Bretagne	26,0	34,0	28,0	33,8	-	30,1
Centre	27,6	26,6	28,2	27,7	-	27,5
Champagne-Ardenne	37,0	34,2	35,6	27,5	-	32,8
Corse	33,4	43,8	29,7	-	-	34,5
Franche-Comté	34,8	31,8	31,0	30,8	-	32,2
Ile-de-France (hors Paris)	31,6	32,5	31,6	15,4	-	31,8
Languedoc-Roussillon	22,7	26,9	25,1	26,9	-	26,1
Limousin	27,6	-	23,6	26,3	-	25,9
Lorraine	36,1	34,2	-	31,2	-	33,8
Midi-Pyrénées	28,0	22,3	26,4	-	19,9	22,5
Nord-Pas-de-Calais	34,8	33,9	33,6	28,8	-	33,5
Basse-Normandie	38,3	43,2	-	34,0	-	38,7
Haute-Normandie	32,0	33,5	26,2	33,0	-	32,3
Pays de la Loire	27,2	29,9	28,2	34,2	-	30,8
Picardie	33,7	37,8	31,0	37,5	-	35,0
Poitou-Charentes	29,9	28,8	32,0	-	-	30,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,8	23,1	25,4	25,5	31,6	25,9
Rhône-Alpes	27,0	28,9	28,7	27,7	27,2	27,9
Outre-Mer	24,6	25,0	27,0	23,6	-	25,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	52,7	51,8	-	43,0	-	47,3
- à une CC à 4 taxes	35,2	36,7	29,9	-	-	34,9
- à un SAN	35,5	34,3	-	-	-	34,7
- à une CA ou une CU à TPU	27,1	29,0	28,8	28,0	28,0	28,3
- à une CC à TPU	28,0	27,7	36,5	-	-	28,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	27,7	33,2	33,0	-	-	31,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	29,9	31,5	31,0	-	-	31,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

4 - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.

Source : DGCL - Bureau des concours financiers de L'Etat

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	249	290	322	269	269	281
Métropole	250	294	328	270	269	283
Alsace	220	169	236	242	-	225
Aquitaine	211	252	219	278	-	242
Auvergne	182	344	-	225	-	250
Bourgogne	228	315	265	238	-	271
Bretagne	205	275	254	273	-	247
Centre	247	253	274	302	-	268
Champagne-Ardenne	305	364	335	265	-	312
Corse	349	345	276	-	-	310
Franche-Comté	262	279	301	287	-	280
Ile-de-France (hors Paris)	283	335	383	140	-	336
Languedoc-Roussillon	207	287	264	252	-	254
Limousin	221	-	242	237	-	234
Lorraine	252	288	-	276	-	271
Midi-Pyrénées	224	225	215	-	239	230
Nord-Pas-de-Calais	281	294	295	269	-	287
Basse-Normandie	288	366	-	319	-	324
Haute-Normandie	299	287	307	348	-	315
Pays de la Loire	246	234	280	303	-	275
Picardie	289	342	291	264	-	297
Poitou-Charentes	258	262	298	-	-	279
Provence-Alpes-Côte d'Azur	209	223	346	237	293	261
Rhône-Alpes	231	244	295	263	234	247
Outre-Mer	226	235	254	252	-	241
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	336	402	-	290	-	329
- à une CC à 4 taxes	320	353	303	-	-	329
- à un SAN	305	263	-	-	-	280
- à une CA ou une CU à TPU	220	259	274	269	269	258
- à une CC à TPU	225	233	242	-	-	228
- à un syndicat à contribution fiscalisée	356	363	394	-	-	368
- Non membres d'un groupement fiscalisé	321	415	458	-	-	417

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

0,190359

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

5 - Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

y compris reversement de taxe professionnelle du groupement à TPU

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part relative des impôts et taxes dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	58,8	57,3	59,0	57,1	60,5	58,2
Métropole	58,6	56,8	58,6	56,9	60,5	57,9
Alsace	55,6	63,4	53,1	41,1	-	47,4
Aquitaine	65,2	59,0	67,3	64,4	-	62,8
Auvergne	63,3	51,7	-	63,6	-	59,1
Bourgogne	57,0	55,8	56,8	61,3	-	57,7
Bretagne	59,9	56,4	58,7	51,7	-	56,4
Centre	59,2	62,8	63,0	55,3	-	59,5
Champagne-Ardenne	50,1	53,2	53,8	63,9	-	56,5
Corse	62,3	47,8	63,7	-	-	58,6
Franche-Comté	50,8	57,5	56,4	58,7	-	55,8
Ile-de-France (hors Paris)	55,4	53,6	56,4	62,1	-	55,0
Languedoc-Roussillon	66,9	63,2	62,9	62,4	-	63,4
Limousin	62,8	-	68,7	54,6	-	59,9
Lorraine	51,3	53,6	-	54,8	-	53,2
Midi-Pyrénées	58,8	63,9	57,3	-	68,4	64,6
Nord-Pas-de-Calais	55,8	55,9	58,7	61,4	-	57,2
Basse-Normandie	46,7	45,3	-	57,3	-	49,4
Haute-Normandie	58,6	55,7	64,1	54,3	-	56,6
Pays de la Loire	60,3	57,6	58,5	57,5	-	58,4
Picardie	56,6	53,4	56,9	47,9	-	54,0
Poitou-Charentes	55,6	60,3	56,1	-	-	57,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	67,6	66,5	65,7	64,7	57,0	63,4
Rhône-Alpes	58,4	58,8	58,5	58,1	60,9	58,9
Outre-Mer	65,3	65,7	64,7	62,9	-	65,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	33,4	39,2	-	46,8	-	42,2
- à une CC à 4 taxes	51,9	52,0	53,6	-	-	52,2
- à un SAN	55,7	54,7	-	-	-	55,1
- à une CA ou une CU à TPU	61,0	58,8	60,1	57,3	60,5	59,2
- à une CC à TPU	58,5	60,4	49,1	-	-	59,0
- à un syndicat à contribution fiscalisée	60,7	55,2	54,6	-	-	56,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	59,2	54,4	58,6	-	-	56,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

6 - Impôts et taxes / population

Impôts et taxes : recettes du compte 73.
y compris reversement de taxe professionnelle du groupement à TPU

Impôts et taxes, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	720	780	891	754	824	785
Métropole	719	775	898	751	824	783
Alsace	509	674	718	689	-	640
Aquitaine	834	725	825	943	-	805
Auvergne	708	700	-	746	-	717
Bourgogne	602	718	927	793	-	741
Bretagne	643	644	725	583	-	641
Centre	745	805	843	786	-	786
Champagne-Ardenne	556	726	669	763	-	694
Corse	1 093	541	940	-	-	806
Franche-Comté	575	758	798	741	-	699
Ile-de-France (hors Paris)	754	802	946	1 109	-	839
Languedoc-Roussillon	861	894	948	837	-	864
Limousin	771	-	1 051	653	-	764
Lorraine	474	603	-	625	-	561
Midi-Pyrénées	680	904	627	-	1 108	914
Nord-Pas-de-Calais	609	669	766	854	-	688
Basse-Normandie	488	531	-	703	-	565
Haute-Normandie	759	651	998	762	-	747
Pays de la Loire	711	633	795	685	-	703
Picardie	636	631	743	495	-	623
Poitou-Charentes	657	792	746	-	-	746
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 023	981	1 273	825	762	933
Rhône-Alpes	735	742	896	800	730	762
Outre-Mer	744	860	812	856	-	822
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	304	431	-	428	-	406
- à une CC à 4 taxes	645	684	741	-	-	672
- à un SAN	711	741	-	-	-	729
- à une CA ou une CU à TPU	716	759	831	764	824	772
- à une CC à TPU	680	746	514	-	-	697
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 027	820	908	-	-	889
- Non membres d'un groupement fiscalisé	885	967	1 117	-	-	1 015

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311
hors reversement de TP du groupement à TPU

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	441	502	553	468	470	489
Métropole	450	515	573	471	470	499
Alsace	390	420	308	416	-	400
Aquitaine	486	508	589	688	-	549
Auvergne	406	427	-	434	-	422
Bourgogne	349	513	446	470	-	465
Bretagne	390	409	419	425	-	410
Centre	451	459	411	477	-	452
Champagne-Ardenne	412	528	419	511	-	470
Corse	757	326	422	-	-	420
Franche-Comté	348	420	341	489	-	410
Ile-de-France (hors Paris)	556	611	695	396	-	621
Languedoc-Roussillon	479	613	535	567	-	561
Limousin	387	-	569	427	-	448
Lorraine	307	348	-	327	-	326
Midi-Pyrénées	412	484	421	-	504	471
Nord-Pas-de-Calais	318	368	346	505	-	362
Basse-Normandie	336	387	-	467	-	392
Haute-Normandie	431	396	480	438	-	428
Pays de la Loire	456	432	498	469	-	466
Picardie	464	480	434	438	-	456
Poitou-Charentes	477	441	515	-	-	483
Provence-Alpes-Côte d'Azur	535	511	692	429	443	506
Rhône-Alpes	458	433	530	486	509	471
Outre-Mer	227	298	316	351	-	294
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	244	362	-	374	-	347
- à une CC à 4 taxes	554	530	503	-	-	538
- à un SAN	490	418	-	-	-	447
- à une CA ou une CU à TPU	387	439	436	471	470	441
- à une CC à TPU	369	423	272	-	-	384
- à un syndicat à contribution fiscalisée	775	684	751	-	-	720
- Non membres d'un groupement fiscalisé	673	780	878	-	-	803

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7' - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	435	495	543	462	463	482
Métropole	444	508	563	466	463	492
Alsace	389	406	305	415	-	397
Aquitaine	482	505	584	681	-	544
Auvergne	403	424	-	433	-	419
Bourgogne	344	510	442	465	-	461
Bretagne	386	406	415	421	-	407
Centre	446	455	406	473	-	447
Champagne-Ardenne	409	523	414	504	-	465
Corse	753	324	414	-	-	415
Franche-Comté	346	416	339	491	-	408
Ile-de-France (hors Paris)	548	601	680	390	-	610
Languedoc-Roussillon	473	607	527	556	-	552
Limousin	385	-	565	422	-	444
Lorraine	304	345	-	326	-	324
Midi-Pyrénées	405	481	417	-	498	466
Nord-Pas-de-Calais	315	365	340	492	-	357
Basse-Normandie	335	382	-	462	-	388
Haute-Normandie	426	393	464	432	-	422
Pays de la Loire	451	426	495	467	-	462
Picardie	456	469	431	435	-	450
Poitou-Charentes	452	437	504	-	-	472
Provence-Alpes-Côte d'Azur	526	504	685	424	437	499
Rhône-Alpes	453	426	519	478	498	463
Outre-Mer	220	291	312	343	-	288
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2005 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	247	360	-	369	-	345
- à une CC à 4 taxes	545	520	497	-	-	530
- à un SAN	484	414	-	-	-	442
- à une CA ou une CU à TPU	383	435	431	465	463	436
- à une CC à TPU	365	418	269	-	-	380
- à un syndicat à contribution fiscalisée	758	672	744	-	-	708
- Non membres d'un groupement fiscalisé	662	762	856	-	-	784

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 bis - Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population

Produit des 4 taxes y compris le reversement de la taxe professionnelle du groupement à TPU : recettes des comptes 7311 et 732

Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT (cf. page 46)

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	621	670	740	665	720	674
Métropole	637	688	773	670	720	690
Alsace	460	625	664	632	-	587
Aquitaine	730	647	754	815	-	713
Auvergne	579	625	-	704	-	634
Bourgogne	537	657	844	702	-	669
Bretagne	577	586	635	518	-	570
Centre	701	753	756	728	-	728
Champagne-Ardenne	484	641	594	719	-	628
Corse	757	416	839	-	-	672
Franche-Comté	525	702	716	637	-	623
Ile-de-France (hors Paris)	647	706	797	965	-	725
Languedoc-Roussillon	757	778	799	727	-	751
Limousin	723	-	981	608	-	713
Lorraine	441	491	-	573	-	497
Midi-Pyrénées	620	847	563	-	931	810
Nord-Pas-de-Calais	556	618	693	762	-	628
Basse-Normandie	433	480	-	612	-	501
Haute-Normandie	721	593	944	686	-	688
Pays de la Loire	623	572	724	609	-	627
Picardie	592	583	702	438	-	576
Poitou-Charentes	582	716	677	-	-	674
Provence-Alpes-Côte d'Azur	869	824	969	658	684	786
Rhône-Alpes	667	671	825	741	626	688
Outre-Mer	239	395	349	503	-	360
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	265	373	-	377	-	356
- à une CC à 4 taxes	554	530	503	-	-	538
- à un SAN	563	514	-	-	-	534
- à une CA ou une CU à TPU	637	671	713	674	720	678
- à une CC à TPU	596	650	459	-	-	610
- à un syndicat à contribution fiscalisée	775	684	751	-	-	720
- Non membres d'un groupement fiscalisé	673	780	878	-	-	803

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 ter – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements.

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant.

Ce ratio mesure le surcroît de fiscalité lié aux groupements de communes, si on le compare au ratio 7.

Source : DGFIP. La source différente explique les disparités de ce ratio par rapport au ratio 7bis.

Remarque : ce ratio 7 ter, ainsi que les ratios 7 quater et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	705	709	763	772	770	733
Métropole	723	727	793	779	770	750
Alsace	541	742	543	775	-	686
Aquitaine	941	745	951	1 130	-	892
Auvergne	709	626	-	782	-	704
Bourgogne	633	689	837	702	-	698
Bretagne	654	620	643	659	-	650
Centre	742	751	688	715	-	726
Champagne-Ardenne	603	712	607	854	-	711
Corse	753	513	667	-	-	618
Franche-Comté	564	961	616	725	-	694
Ile-de-France (hors Paris)	671	721	809	1 029	-	742
Languedoc-Roussillon	723	854	801	823	-	812
Limousin	655	-	909	693	-	730
Lorraine	528	568	-	733	-	602
Midi-Pyrénées	635	837	684	-	907	807
Nord-Pas-de-Calais	649	692	770	889	-	714
Basse-Normandie	621	616	-	674	-	634
Haute-Normandie	853	652	852	694	-	736
Pays de la Loire	773	721	738	733	-	743
Picardie	659	632	759	1 075	-	767
Poitou-Charentes	630	754	758	-	-	735
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 052	836	938	696	694	826
Rhône-Alpes	762	711	901	757	843	772
Outre-Mer	271	426	408	506	-	397
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	498	595	-	694	-	632
- à une CC à 4 taxes	641	611	528	-	-	614
- à un SAN	1 749	614	-	-	-	1 066
- à une CA ou une CU à TPU	733	718	754	775	770	746
- à une CC à TPU	622	653	416	-	-	628
- à un syndicat à contribution fiscalisée	795	713	755	-	-	742
- Non membres d'un groupement fiscalisé	662	762	856	-	-	784

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 quater - Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

Produit des 4 taxes encaissé par les communes

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes + groupements

Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Part de la fiscalité directe perçue par la commune dans la fiscalité directe totale prélevée sur le territoire communal par les communes et groupements.

Remarque : ce ratio 7 quater, ainsi que les ratios 7 ter et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	61,8	69,9	71,2	59,9	60,1	65,7
Métropole	61,4	69,9	71,0	59,8	60,1	65,5
Alsace	71,8	54,8	56,1	53,5	-	57,8
Aquitaine	51,2	67,7	61,4	60,3	-	61,1
Auvergne	56,8	67,7	-	55,4	-	59,6
Bourgogne	54,3	74,0	52,8	66,3	-	66,0
Bretagne	59,0	65,5	64,5	63,9	-	62,6
Centre	60,1	60,6	59,0	66,2	-	61,6
Champagne-Ardenne	67,8	73,4	68,2	59,0	-	65,4
Corse	100,0	63,1	62,1	-	-	67,1
Franche-Comté	61,3	43,3	55,0	67,7	-	58,8
Ile-de-France (hors Paris)	81,6	83,3	84,0	37,9	-	82,3
Languedoc-Roussillon	65,3	71,1	65,8	67,5	-	68,0
Limousin	58,8	-	62,1	61,0	-	60,8
Lorraine	57,6	60,8	-	44,5	-	53,8
Midi-Pyrénées	63,8	57,5	61,0	-	54,9	57,7
Nord-Pas-de-Calais	48,5	52,7	44,2	55,4	-	49,9
Basse-Normandie	53,9	62,0	-	68,5	-	61,1
Haute-Normandie	49,9	60,3	54,5	62,3	-	57,3
Pays de la Loire	58,4	59,1	67,1	63,6	-	62,2
Picardie	69,2	74,2	56,8	40,4	-	58,6
Poitou-Charentes	71,8	58,0	66,5	-	-	64,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,0	60,3	73,0	61,0	63,0	60,4
Rhône-Alpes	59,5	59,9	57,6	63,2	59,1	60,0
Outre-Mer	80,9	68,2	76,6	67,7	-	72,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	49,5	60,5	-	53,2	-	54,6
- à une CC à 4 taxes	85,1	85,1	94,1	-	-	86,3
- à un SAN	27,7	67,5	-	-	-	41,4
- à une CA ou une CU à TPU	52,3	60,5	57,2	60,1	60,1	58,4
- à une CC à TPU	58,7	64,0	64,7	-	-	60,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	95,4	94,2	98,6	-	-	95,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	100	100	100	-	-	100

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de richesse fiscale

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe (cf. mode de calcul précis au lexique), le produit obtenu est majoré des compensations versées au titre de la suppression dans les bases TP de la part "salaires". La population retenue ici comporte le nombre de résidences secondaires, ce critère étant celui utilisé pour la répartition de la DGF de chaque commune.

Le potentiel fiscal ainsi calculé sur l'exercice 2006 est celui utilisé pour la répartition des dotations de l'État en 2007.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	726	751	865	766	770	770
Métropole	744	772	906	770	770	788
Alsace	744	987	749	770	-	792
Aquitaine	749	667	866	986	-	773
Auvergne	801	638	-	853	-	763
Bourgogne	737	728	858	732	-	744
Bretagne	696	626	673	625	-	659
Centre	779	746	732	709	-	745
Champagne-Ardenne	683	647	563	724	-	653
Corse	790	499	671	-	-	624
Franche-Comté	709	984	713	669	-	740
Ile-de-France (hors Paris)	775	886	1 123	2 076	-	952
Languedoc-Roussillon	679	571	709	703	-	662
Limousin	713	-	803	770	-	764
Lorraine	696	628	-	765	-	695
Midi-Pyrénées	667	706	663	-	955	789
Nord-Pas-de-Calais	565	618	674	756	-	626
Basse-Normandie	691	615	-	653	-	653
Haute-Normandie	863	637	845	739	-	751
Pays de la Loire	750	708	816	705	-	736
Picardie	711	631	770	778	-	717
Poitou-Charentes	593	746	668	-	-	680
Provence-Alpes-Côte d'Azur	831	793	789	725	631	740
Rhône-Alpes	844	754	944	781	964	835
Outre-Mer	318	437	410	611	-	421
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	414	572	-	731	-	631
- à une CC à 4 taxes	716	678	618	-	-	689
- à un SAN	749	784	-	-	-	769
- à une CA ou une CU à TPU	743	711	753	767	770	743
- à une CC à TPU	673	689	622	-	-	677
- à un syndicat à contribution fiscalisée	907	860	1 109	-	-	924
- Non membres d'un groupement fiscalisé	740	984	1 202	-	-	1 032

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de ressources

Le potentiel financier se substitue au potentiel fiscal pour la répartition de la dotation de péréquation 2007 de la DGF. Plus large que la notion de potentiel fiscal, il prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Source : DGCL - Bureau des concours financiers de L'Etat

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	904	953	1 074	992	1 000	973
Métropole	922	976	1 116	997	1 000	993
Alsace	887	1 118	946	960	-	962
Aquitaine	905	858	1 059	1 252	-	969
Auvergne	945	936	-	1 048	-	975
Bourgogne	915	949	1 086	947	-	956
Bretagne	858	854	875	846	-	857
Centre	961	957	954	975	-	963
Champagne-Ardenne	882	873	815	940	-	879
Corse	967	760	887	-	-	852
Franche-Comté	911	1 182	946	906	-	958
Ile-de-France (hors Paris)	976	1 099	1 322	2 213	-	1 157
Languedoc-Roussillon	830	757	911	902	-	849
Limousin	902	-	1 015	978	-	968
Lorraine	872	838	-	1 008	-	902
Midi-Pyrénées	834	882	833	-	1 166	976
Nord-Pas-de-Calais	766	836	876	971	-	835
Basse-Normandie	872	846	-	926	-	878
Haute-Normandie	1 081	867	1 090	1 042	-	1 008
Pays de la Loire	926	907	1 026	944	-	948
Picardie	891	850	986	994	-	923
Poitou-Charentes	786	972	912	-	-	909
Provence-Alpes-Côte d'Azur	982	959	1 027	923	869	939
Rhône-Alpes	1 003	932	1 164	1 015	1 188	1 030
Outre-Mer	487	604	596	814	-	598
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	607	803	-	908	-	826
- à une CC à 4 taxes	891	885	821	-	-	879
- à un SAN	985	1 001	-	-	-	994
- à une CA ou une CU à TPU	918	913	966	995	1 000	952
- à une CC à TPU	852	882	834	-	-	861
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 089	1 052	1 297	-	-	1 113
- Non membres d'un groupement fiscalisé	916	1 187	1 402	-	-	1 229

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrige"

CMPF : "coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal"

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Le potentiel fiscal : c.f. lexicque. Le potentiel fiscal "corrige" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (potentiel fiscal)

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	91,0	91,6	85,1	57,0	-	88,5
Métropole	91,4	91,9	84,6	57,0	-	88,5
Alsace	65,6	96,9	-	-	-	72,1
Aquitaine	115,3	128,9	-	-	-	122,9
Auvergne	107,3	-	-	-	-	107,3
Bourgogne	-	104,2	-	-	-	104,2
Bretagne	127,2	-	-	-	-	127,2
Centre	107,2	-	-	-	-	107,2
Champagne-Ardenne	107,3	123,2	-	-	-	119,1
Corse	83,3	-	-	-	-	83,3
Franche-Comté	74,6	79,5	-	-	-	77,2
Ile-de-France (hors Paris)	96,0	89,5	81,0	-	-	86,7
Languedoc-Roussillon	-	-	-	-	-	-
Limousin	-	-	-	-	-	-
Lorraine	67,3	77,5	-	-	-	70,1
Midi-Pyrénées	110,4	-	-	-	-	110,4
Nord-Pas-de-Calais	102,2	91,7	-	-	-	97,4
Basse-Normandie	76,6	73,9	-	-	-	75,1
Haute-Normandie	98,9	-	-	-	-	98,9
Pays de la Loire	88,2	-	125,0	57,0	-	78,1
Picardie	97,8	118,3	-	-	-	106,1
Poitou-Charentes	-	-	-	-	-	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	96,8	113,0	118,3	-	-	108,2
Rhône-Alpes	85,4	91,4	100,3	-	-	89,5
Outre-Mer	82,9	86,6	97,9	-	-	88,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	67,5	72,0	-	57,0	-	61,9
- à une CC à 4 taxes	87,8	89,6	91,1	-	-	88,9
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	-	-	-	-	-	-
- à une CC à TPU	-	-	-	-	-	-
- à un syndicat à contribution fiscalisée	92,5	90,6	81,2	-	-	88,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	96,3	93,6	85,2	-	-	89,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé"

CMPF élargi : "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi"

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements (source : DGFIP)

Le potentiel fiscal : c.f. lexicque. Le potentiel fiscal "corrigé" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Indicateur de pression fiscale globale, égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal communal.

Remarque : ce ratio 9 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 7 quater, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour 'ensemble
France entière	108,7	108,2	104,1	118,5	118,0	109,9
Métropole	109,1	108,5	104,0	119,2	118,0	110,2
Alsace	84,1	90,6	85,1	122,6	-	103,5
Aquitaine	130,8	125,0	141,9	142,3	-	132,9
Auvergne	96,8	115,1	-	104,8	-	104,5
Bourgogne	98,6	113,4	114,0	106,4	-	108,7
Bretagne	105,1	115,2	107,4	121,9	-	112,2
Centre	114,2	118,4	111,9	115,5	-	114,9
Champagne-Ardenne	105,0	130,4	122,8	137,5	-	126,9
Corse	82,8	121,0	108,1	-	-	107,6
Franche-Comté	90,5	113,8	109,2	121,5	-	108,4
Ile-de-France (hors Paris)	97,4	94,6	86,6	54,5	-	91,0
Languedoc-Roussillon	113,9	142,4	136,5	140,5	-	135,6
Limousin	106,5	-	139,9	104,1	-	112,2
Lorraine	83,9	105,9	-	110,6	-	98,9
Midi-Pyrénées	106,8	136,7	119,7	-	114,6	119,6
Nord-Pas-de-Calais	138,5	139,7	147,3	153,8	-	142,7
Basse-Normandie	105,6	115,6	-	117,4	-	112,4
Haute-Normandie	113,3	119,3	127,2	109,6	-	114,3
Pays de la Loire	110,6	123,0	109,2	122,4	-	116,7
Picardie	107,6	115,1	118,5	157,4	-	124,2
Poitou-Charentes	108,4	120,3	131,0	-	-	123,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	131,4	111,7	122,5	111,9	125,6	121,4
Rhône-Alpes	103,2	110,7	113,9	117,9	107,3	109,5
Outre-Mer	88,1	101,9	106,2	91,1	-	99,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	137,5	118,4	-	105,8	-	112,5
- à une CC à 4 taxes	101,5	103,2	95,6	-	-	101,3
- à un SAN	226,1	75,9	-	-	-	134,2
- à une CA ou une CU à TPU	113,1	115,8	119,0	118,9	118,0	116,9
- à une CC à TPU	101,7	109,2	73,0	-	-	103,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	94,9	94,5	81,5	-	-	91,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	94,6	91,5	83,0	-	-	87,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

Pression fiscale sur les ménages

Produit des trois taxes : produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières voté lors de l'élaboration du budget primitif et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP.

Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal hors taxe professionnelle.

Indicateur de pression fiscale "ménages", égal au rapport entre le produit fiscal 3 taxes effectif et le produit fiscal 3 taxes théorique (potentiel fiscal 3 taxes).

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	98,7	103,8	95,7	116,5	108,8	103,5
Métropole	98,9	104,1	95,1	117,0	108,8	103,6
Alsace	76,4	82,7	95,7	118,6	0,0	99,6
Aquitaine	100,4	123,2	134,6	131,4	0,0	121,6
Auvergne	95,6	119,1	0,0	105,6	0,0	106,3
Bourgogne	97,4	118,9	124,8	113,4	0,0	114,0
Bretagne	105,9	121,4	108,8	126,4	0,0	115,0
Centre	118,1	131,0	120,7	123,3	0,0	122,6
Champagne-Ardenne	117,8	125,2	142,7	137,4	0,0	134,0
Corse	78,0	120,4	105,0	0,0	0,0	104,9
Franche-Comté	100,3	96,4	99,1	131,2	0,0	111,7
Ile-de-France (hors Paris)	90,8	88,8	71,6	43,3	0,0	82,5
Languedoc-Roussillon	113,9	147,1	133,6	136,4	0,0	134,8
Limousin	107,8	0,0	152,0	103,9	0,0	114,5
Lorraine	70,3	97,3	0,0	79,7	0,0	81,7
Midi-Pyrénées	99,7	128,7	118,4	0,0	111,6	114,5
Nord-Pas-de-Calais	143,1	150,9	151,9	159,8	0,0	149,9
Basse-Normandie	88,4	92,8	0,0	130,1	0,0	103,2
Haute-Normandie	117,7	130,2	145,9	117,3	0,0	122,5
Pays de la Loire	93,9	121,2	113,9	117,1	0,0	110,4
Picardie	107,2	115,2	138,5	124,8	0,0	119,7
Poitou-Charentes	114,9	130,8	142,6	0,0	0,0	133,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	99,5	105,8	109,7	106,7	114,1	107,7
Rhône-Alpes	89,3	105,4	108,2	118,4	96,6	102,1
Outre-Mer	90,3	96,0	108,0	94,0	0,0	98,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	66,8	72,0	0,0	58,0	0,0	62,9
- à une CC à 4 taxes	88,5	87,8	84,1	0,0	0,0	87,5
- à un SAN	132,7	137,8	0,0	0,0	0,0	135,6
- à une CA ou une CU à TPU	103,3	110,9	115,3	118,0	108,8	112,0
- à une CC à TPU	100,3	112,4	61,1	0,0	0,0	103,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	82,6	85,6	67,7	0,0	0,0	80,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	90,0	85,8	70,6	0,0	0,0	79,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	16,3	14,8	14,5	17,4	15,8	15,6
Métropole	16,5	14,9	15,0	17,5	15,8	15,8
Alsace	18,8	21,8	22,1	34,9	-	29,3
Aquitaine	15,8	15,7	17,8	16,4	-	16,2
Auvergne	19,2	16,4	-	15,3	-	16,9
Bourgogne	17,5	15,6	20,9	11,5	-	15,3
Bretagne	18,9	13,0	19,4	17,9	-	18,0
Centre	17,2	17,5	13,8	15,1	-	16,0
Champagne-Ardenne	17,6	18,4	11,6	17,8	-	16,0
Corse	14,2	11,8	12,9	-	-	12,7
Franche-Comté	17,6	17,6	23,5	16,3	-	18,1
Ile-de-France (hors Paris)	13,8	14,5	15,1	22,2	-	14,7
Languedoc-Roussillon	18,6	13,2	15,4	16,4	-	15,8
Limousin	14,2	-	16,2	13,7	-	14,4
Lorraine	14,4	14,9	-	15,1	-	14,8
Midi-Pyrénées	17,4	21,9	16,4	-	21,1	20,5
Nord-Pas-de-Calais	14,2	12,4	10,9	15,4	-	13,0
Basse-Normandie	16,7	17,5	-	15,8	-	16,7
Haute-Normandie	16,2	14,3	17,9	14,3	-	15,1
Pays de la Loire	19,9	13,7	19,0	16,0	-	17,3
Picardie	17,2	13,0	14,7	15,2	-	15,1
Poitou-Charentes	18,0	14,1	17,8	-	-	16,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,3	13,4	10,1	16,1	14,7	13,9
Rhône-Alpes	21,7	16,6	17,3	12,7	12,3	16,5
Outre-Mer	11,8	11,6	7,2	14,4	-	10,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	10,2	21,0	-	12,6	-	14,8
- à une CC à 4 taxes	18,2	15,9	14,1	-	-	16,7
- à un SAN	6,2	5,0	-	-	-	5,4
- à une CA ou une CU à TPU	16,6	14,4	13,8	17,5	15,8	15,5
- à une CC à TPU	16,9	14,2	11,3	-	-	15,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	17,1	14,6	13,8	-	-	15,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	12,4	16,9	16,3	-	-	16,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement.

On ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	460	491	595	532	578	516
Métropole	465	492	613	530	578	520
Alsace	409	450	657	796	-	629
Aquitaine	482	524	370	592	-	502
Auvergne	470	544	-	432	-	483
Bourgogne	430	431	829	349	-	447
Bretagne	459	382	496	456	-	458
Centre	428	594	525	492	-	496
Champagne-Ardenne	314	550	422	600	-	490
Corse	437	711	482	-	-	563
Franche-Comté	426	662	668	615	-	570
Ile-de-France (hors Paris)	465	494	681	538	-	543
Languedoc-Roussillon	584	581	586	581	-	582
Limousin	428	-	477	495	-	476
Lorraine	367	435	-	372	-	391
Midi-Pyrénées	487	560	327	-	507	510
Nord-Pas-de-Calais	352	430	390	360	-	388
Basse-Normandie	379	396	-	402	-	392
Haute-Normandie	526	444	541	747	-	590
Pays de la Loire	581	359	567	454	-	494
Picardie	378	329	469	309	-	367
Poitou-Charentes	434	419	506	-	-	464
Provence-Alpes-Côte d'Azur	544	574	978	540	590	619
Rhône-Alpes	547	474	616	565	610	545
Outre-Mer	333	477	383	596	-	431
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	254	422	-	259	-	303
- à une CC à 4 taxes	472	480	419	-	-	467
- à un SAN	212	160	-	-	-	180
- à une CA ou une CU à TPU	438	488	520	540	578	507
- à une CC à TPU	482	495	373	-	-	484
- à un syndicat à contribution fiscalisée	699	478	929	-	-	628
- Non membres d'un groupement fiscalisé	426	564	787	-	-	634

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

1 bis – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	428	443	503	453	484	455
Métropole	432	443	514	453	484	458
Alsace	405	450	574	796	-	620
Aquitaine	465	481	320	522	-	458
Auvergne	419	486	-	358	-	422
Bourgogne	398	413	578	349	-	408
Bretagne	417	382	483	381	-	415
Centre	393	589	435	439	-	451
Champagne-Ardenne	314	490	415	600	-	476
Corse	437	711	482	-	-	563
Franche-Comté	424	611	668	389	-	479
Ile-de-France (hors Paris)	426	445	544	523	-	471
Languedoc-Roussillon	492	474	586	544	-	520
Limousin	428	-	427	399	-	411
Lorraine	350	406	-	332	-	362
Midi-Pyrénées	398	519	277	-	507	473
Nord-Pas-de-Calais	341	393	351	360	-	363
Basse-Normandie	335	364	-	402	-	364
Haute-Normandie	468	444	395	558	-	491
Pays de la Loire	515	298	447	365	-	409
Picardie	378	293	448	267	-	344
Poitou-Charentes	428	387	465	-	-	432
Provence-Alpes-Côte d'Azur	516	488	794	421	514	533
Rhône-Alpes	522	412	557	370	388	441
Outre-Mer	333	440	380	461	-	403
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	254	360	-	225	-	267
- à une CC à 4 taxes	444	408	377	-	-	422
- à un SAN	212	160	-	-	-	180
- à une CA ou une CU à TPU	411	437	466	460	484	448
- à une CC à TPU	445	452	373	-	-	446
- à un syndicat à contribution fiscalisée	591	436	496	-	-	486
- Non membres d'un groupement fiscalisé	417	529	651	-	-	561

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

2- Remboursements de dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16
(sans correction des mouvements liés à la gestion active de la dette)

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	130	161	217	189	216	173
Métropole	133	163	226	188	216	175
Alsace	93	99	324	115	-	125
Aquitaine	114	149	121	181	-	142
Auvergne	179	199	-	119	-	167
Bourgogne	148	124	556	59	-	153
Bretagne	119	81	124	149	-	126
Centre	140	121	207	167	-	156
Champagne-Ardenne	73	183	99	173	-	136
Corse	110	88	81	-	-	87
Franche-Comté	105	193	203	345	-	221
Ile-de-France (hors Paris)	141	156	259	167	-	183
Languedoc-Roussillon	212	270	143	180	-	206
Limousin	117	-	241	223	-	203
Lorraine	96	150	-	126	-	122
Midi-Pyrénées	177	185	149	-	0	110
Nord-Pas-de-Calais	92	135	147	164	-	126
Basse-Normandie	108	109	-	149	-	120
Haute-Normandie	165	114	284	349	-	231
Pays de la Loire	187	128	221	158	-	172
Picardie	110	125	109	103	-	112
Poitou-Charentes	132	151	128	-	-	137
Provence-Alpes-Côte d'Azur	130	258	406	240	263	252
Rhône-Alpes	138	164	194	302	286	206
Outre-Mer	67	136	114	226	-	124
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	50	131	-	56	-	75
- à une CC à 4 taxes	123	180	155	-	-	147
- à un SAN	52	25	-	-	-	36
- à une CA ou une CU à TPU	124	167	173	193	216	172
- à une CC à TPU	148	164	142	-	-	153
- à un syndicat à contribution fiscalisée	206	152	529	-	-	247
- Non membres d'un groupement fiscalisé	93	143	293	-	-	197

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

2 bis- Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	98	113	126	110	122	112
Métropole	99	114	127	111	122	113
Alsace	89	99	240	115	-	117
Aquitaine	97	106	71	111	-	99
Auvergne	128	141	-	45	-	106
Bourgogne	116	107	304	59	-	114
Bretagne	77	81	112	73	-	84
Centre	105	116	116	113	-	112
Champagne-Ardenne	73	122	91	173	-	122
Corse	110	88	81	-	-	87
Franche-Comté	103	143	203	118	-	130
Ile-de-France (hors Paris)	102	107	122	152	-	111
Languedoc-Roussillon	120	162	143	143	-	144
Limousin	117	-	191	126	-	138
Lorraine	78	121	-	86	-	94
Midi-Pyrénées	88	144	99	-	0	73
Nord-Pas-de-Calais	81	98	108	164	-	101
Basse-Normandie	63	77	-	149	-	93
Haute-Normandie	107	114	137	160	-	132
Pays de la Loire	121	67	101	68	-	87
Picardie	110	89	89	61	-	89
Poitou-Charentes	125	120	88	-	-	105
Provence-Alpes-Côte d'Azur	102	173	221	121	186	165
Rhône-Alpes	112	102	135	107	64	102
Outre-Mer	n.s.	99	111	91	-	95
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	50	68	-	21	-	39
- à une CC à 4 taxes	95	109	113	-	-	102
- à un SAN	n.s.	25	-	-	-	36
- à une CA ou une CU à TPU	97	117	119	113	122	113
- à une CC à TPU	111	121	142	-	-	114
- à un syndicat à contribution fiscalisée	98	110	96	-	-	104
- Non membres d'un groupement fiscalisé	83	109	157	-	-	125

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

3 – Dépenses d'équipement brut / population

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	317	311	350	309	324	320
Métropole	320	311	360	308	324	322
Alsace	302	339	288	634	-	471
Aquitaine	349	363	230	319	-	330
Auvergne	285	325	-	248	-	287
Bourgogne	276	268	239	281	-	270
Bretagne	327	290	360	293	-	318
Centre	278	429	259	308	-	312
Champagne-Ardenne	241	360	307	374	-	329
Corse	326	616	395	-	-	471
Franche-Comté	290	462	445	226	-	318
Ile-de-France (hors Paris)	309	323	391	368	-	341
Languedoc-Roussillon	345	301	426	372	-	353
Limousin	286	-	215	241	-	246
Lorraine	267	252	-	232	-	252
Midi-Pyrénées	298	357	159	-	461	373
Nord-Pas-de-Calais	254	282	232	190	-	253
Basse-Normandie	268	271	-	236	-	260
Haute-Normandie	340	302	252	350	-	328
Pays de la Loire	385	224	325	270	-	303
Picardie	260	200	334	140	-	231
Poitou-Charentes	299	255	345	-	-	307
Provence-Alpes-Côte d'Azur	400	303	529	234	288	337
Rhône-Alpes	391	274	410	239	296	314
Outre-Mer	247	306	243	351	-	279
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	202	266	-	197	-	217
- à une CC à 4 taxes	332	280	252	-	-	302
- à un SAN	159	134	-	-	-	144
- à une CA ou une CU à TPU	304	302	324	312	324	311
- à une CC à TPU	319	314	230	-	-	316
- à un syndicat à contribution fiscalisée	444	315	389	-	-	362
- Non membres d'un groupement fiscalisé	329	396	447	-	-	406

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

4–Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter l'échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	25,9	22,9	23,2	23,4	23,8	23,7
Métropole	26,0	22,8	23,5	23,3	23,8	23,8
Alsace	33,0	31,9	21,3	37,8	-	34,8
Aquitaine	27,3	29,5	18,8	21,8	-	25,7
Auvergne	25,5	24,0	-	21,2	-	23,6
Bourgogne	26,1	20,8	14,6	21,7	-	21,0
Bretagne	30,5	25,4	29,1	26,0	-	28,0
Centre	22,1	33,5	19,4	21,7	-	23,6
Champagne-Ardenne	21,7	26,4	24,7	31,3	-	26,8
Corse	18,6	54,5	26,8	-	-	34,2
Franche-Comté	25,6	35,1	31,4	17,9	-	25,4
Ile-de-France (hors Paris)	22,7	21,6	23,3	20,6	-	22,3
Languedoc-Roussillon	26,8	21,3	28,3	27,7	-	25,9
Limousin	23,3	-	14,1	20,2	-	19,3
Lorraine	29,0	22,4	-	20,3	-	23,9
Midi-Pyrénées	25,7	25,2	14,5	-	28,5	26,3
Nord-Pas-de-Calais	23,3	23,6	17,7	13,7	-	21,0
Basse-Normandie	25,7	23,1	-	19,2	-	22,8
Haute-Normandie	26,2	25,9	16,2	25,0	-	24,8
Pays de la Loire	32,7	20,4	23,9	22,6	-	25,2
Picardie	23,1	16,9	25,6	13,5	-	20,0
Poitou-Charentes	25,3	19,4	25,9	-	-	23,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26,4	20,5	27,3	18,4	21,5	22,9
Rhône-Alpes	31,1	21,7	26,8	17,4	24,7	24,2
Outre-Mer	22	23,4	19,3	25,8	-	22,1
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	22,3	24,2	-	21,5	-	22,5
- à une CC à 4 taxes	26,7	21,3	18,3	-	-	23,5
- à un SAN	12,5	9,9	-	-	-	10,9
- à une CA ou une CU à TPU	25,9	23,4	23,4	23,4	23,8	23,8
- à une CC à TPU	27,5	25,4	22,0	-	-	26,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	26,3	21,2	23,4	-	-	23,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	22,0	22,3	23,4	-	-	22,8

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

Dotations et subventions d'investissement : recettes des comptes 13 et 10 (hors 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Financement des dépenses d'équipement brut par les dotations et subventions d'investissement reçues

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	35,0	34,1	32,4	32,4	25,1	33,1
Métropole	33,9	32,1	29,9	31,5	25,1	31,5
Alsace	32,2	25,7	48,4	23,1	-	26,3
Aquitaine	29,4	27,6	27,0	33,1	-	28,9
Auvergne	30,7	24,2	-	37,8	-	30,2
Bourgogne	35,7	42,8	30,3	31,4	-	36,9
Bretagne	32,8	23,8	31,0	27,1	-	29,6
Centre	36,6	27,6	41,1	35,6	-	34,6
Champagne-Ardenne	40,4	41,0	36,5	21,7	-	32,2
Corse	120,2	41,1	43,3	-	-	47,6
Franche-Comté	38,4	31,2	32,8	50,4	-	38,6
Ile-de-France (hors Paris)	32,4	30,3	26,2	13,7	-	29,0
Languedoc-Roussillon	34,4	34,4	21,6	35,8	-	34,0
Limousin	41,2	-	31,1	26,8	-	31,3
Lorraine	46,3	38,7	-	34,0	-	40,4
Midi-Pyrénées	36,6	30,7	31,8	-	39,8	36,2
Nord-Pas-de-Calais	36,4	35,2	35,3	29,7	-	35,2
Basse-Normandie	28,3	31,4	-	36,8	-	31,6
Haute-Normandie	34,6	32,2	51,6	33,5	-	34,4
Pays de la Loire	28,4	31,2	31,0	28,0	-	29,0
Picardie	47,1	47,7	39,0	30,6	-	42,7
Poitou-Charentes	28,1	38,3	28,4	-	-	31,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41,8	39,6	34,6	47,8	21,2	34,2
Rhône-Alpes	23,1	29,7	26,4	41,2	14,8	26,3
Outre-Mer	68	65,5	73,8	63,7	-	67,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	25,3	36,0	-	26,9	-	29,6
- à une CC à 4 taxes	34,2	40,3	49,7	-	-	38,1
- à un SAN	44,9	32,3	-	-	-	37,8
- à une CA ou une CU à TPU	34,2	35,7	34,6	32,5	25,1	33,4
- à une CC à TPU	39,0	36,7	31,1	-	-	38,2
- à un syndicat à contribution fiscalisée	25,4	29,1	22,4	-	-	26,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	34,4	27,0	27,5	-	-	28,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

6 – Emprunts réalisés / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 en mouvements réels
(sans correction des mouvements liés à la gestion active de la dette)

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	143	168	248	175	266	185
Métropole	146	170	258	174	266	187
Alsace	103	135	257	48	-	94
Aquitaine	188	190	97	151	-	167
Auvergne	158	217	-	213	-	195
Bourgogne	158	130	405	51	-	139
Bretagne	127	94	102	171	-	133
Centre	155	132	183	137	-	151
Champagne-Ardenne	7	177	145	324	-	190
Corse	0	8	128	-	-	70
Franche-Comté	117	279	188	312	-	225
Ile-de-France (hors Paris)	164	174	321	21	-	213
Languedoc-Roussillon	197	272	239	160	-	201
Limousin	105	-	148	180	-	156
Lorraine	125	124	-	112	-	121
Midi-Pyrénées	179	121	75	-	12	90
Nord-Pas-de-Calais	105	158	146	82	-	130
Basse-Normandie	105	117	-	95	-	106
Haute-Normandie	170	114	158	358	-	227
Pays de la Loire	200	107	219	140	-	165
Picardie	70	94	131	126	-	101
Poitou-Charentes	127	115	119	-	-	119
Provence-Alpes-Côte d'Azur	131	238	543	182	323	279
Rhône-Alpes	173	171	182	309	345	227
Outre-Mer	65	141	139	239	-	134
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	121	135	-	88	-	106
- à une CC à 4 taxes	132	189	176	-	-	158
- à un SAN	75	69	-	-	-	71
- à une CA ou une CU à TPU	134	170	186	178	266	178
- à une CC à TPU	158	172	113	-	-	162
- à un syndicat à contribution fiscalisée	233	166	585	-	-	273
- Non membres d'un groupement fiscalisé	123	163	375	-	-	245

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

6 bis – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	111	120	157	97	172	124
Métropole	113	121	159	96	172	125
Alsace	99	135	173	48	-	85
Aquitaine	171	147	47	82	-	124
Auvergne	106	159	-	139	-	134
Bourgogne	125	113	153	51	-	100
Bretagne	84	94	90	96	-	91
Centre	120	126	92	83	-	106
Champagne-Ardenne	7	117	137	324	-	176
Corse	0	8	128	-	-	70
Franche-Comté	115	229	188	86	-	134
Ile-de-France (hors Paris)	125	125	185	6	-	140
Languedoc-Roussillon	105	165	239	123	-	139
Limousin	105	-	97	84	-	91
Lorraine	107	95	-	72	-	93
Midi-Pyrénées	90	79	26	-	12	53
Nord-Pas-de-Calais	94	121	107	82	-	105
Basse-Normandie	61	85	-	95	-	79
Haute-Normandie	113	114	11	169	-	128
Pays de la Loire	134	46	100	51	-	80
Picardie	70	58	110	84	-	78
Poitou-Charentes	121	84	79	-	-	88
Provence-Alpes-Côte d'Azur	103	152	358	63	246	192
Rhône-Alpes	147	109	124	114	123	123
Outre-Mer	65	105	137	105	-	106
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	121	73	-	53	-	70
- à une CC à 4 taxes	104	117	134	-	-	113
- à un SAN	75	69	-	-	-	71
- à une CA ou une CU à TPU	107	119	132	98	172	119
- à une CC à TPU	121	129	113	-	-	123
- à un syndicat à contribution fiscalisée	125	124	151	-	-	130
- Non membres d'un groupement fiscalisé	114	129	239	-	-	172

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

★ Effort d'équipement et financement

7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 en mouvements réels calculées hors gestion active de la dette
Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auquel il convient d'ajouter le ca-
chéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Rapport entre les emprunts réalisés hors gestion active de la dette et les dépenses d'équipement brut.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	35,0	38,6	44,8	31,3	53,0	38,8
Métropole	35,3	38,9	44,1	31,3	53,0	38,8
Alsace	32,6	39,8	60,1	7,5	-	18,1
Aquitaine	48,9	40,5	20,3	25,6	-	37,5
Auvergne	37,2	48,8	-	55,8	-	46,7
Bourgogne	45,4	42,0	64,1	18,1	-	37,2
Bretagne	25,6	32,4	24,9	32,9	-	28,4
Centre	43,1	29,5	35,7	27,0	-	34,0
Champagne-Ardenne	3,1	32,4	44,8	86,6	-	53,5
Corse	0,0	1,2	32,4	-	-	14,9
Franche-Comté	39,8	49,5	42,2	38,0	-	42,1
Ile-de-France (hors Paris)	40,5	38,6	47,2	1,7	-	41,2
Languedoc-Roussillon	30,6	54,9	55,9	33,2	-	39,4
Limousin	36,8	-	45,1	34,7	-	37,2
Lorraine	40,0	37,6	-	30,9	-	36,7
Midi-Pyrénées	30,3	22,2	16,2	-	2,5	14,2
Nord-Pas-de-Calais	37,0	42,9	46,1	43,2	-	41,5
Basse-Normandie	22,6	31,2	-	40,3	-	30,4
Haute-Normandie	33,1	37,6	4,5	48,2	-	39,0
Pays de la Loire	34,9	20,4	30,7	19,0	-	26,5
Picardie	26,7	28,8	33,0	59,9	-	33,6
Poitou-Charentes	40,6	32,8	22,8	-	-	28,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25,8	50,3	67,8	26,8	85,6	57,1
Rhône-Alpes	37,5	39,8	30,1	47,9	41,6	39,3
Outre-Mer	26	34,2	56,2	29,8	-	38,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	59,6	27,2	-	27,0	-	32,5
- à une CC à 4 taxes	31,2	41,7	53,0	-	-	37,3
- à un SAN	46,9	51,9	-	-	-	49,7
- à une CA ou une CU à TPU	35,0	39,5	40,8	31,4	53,0	38,4
- à une CC à TPU	37,7	41,2	49,0	-	-	38,9
- à un syndicat à contribution fiscalisée	28,1	39,2	38,9	-	-	35,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	34,5	32,5	53,5	-	-	42,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

#REF!

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

1 – Encours de la dette au 31/12/2006 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	875	1 034	1 237	969	1 301	1 040
Métropole	892	1 051	1 265	980	1 301	1 056
Alsace	723	852	892	771	-	780
Aquitaine	928	845	467	887	-	808
Auvergne	1 035	1 243	-	947	-	1 076
Bourgogne	751	873	1 207	1 510	-	1 076
Bretagne	830	806	811	601	-	743
Centre	902	871	1 214	1 370	-	1 080
Champagne-Ardenne	537	1 069	942	1 635	-	1 139
Corse	884	722	1 077	-	-	925
Franche-Comté	995	1 267	1 105	851	-	1 004
Ile-de-France (hors Paris)	907	1 067	1 472	1 843	-	1 166
Languedoc-Roussillon	1 128	1 372	1 197	1 036	-	1 149
Limousin	1 151	-	1 033	900	-	985
Lorraine	595	1 152	-	549	-	761
Midi-Pyrénées	802	1 114	770	-	0	592
Nord-Pas-de-Calais	775	1 250	954	799	-	984
Basse-Normandie	574	612	-	929	-	689
Haute-Normandie	1 012	1 029	1 480	1 250	-	1 142
Pays de la Loire	1 008	623	1 051	634	-	801
Picardie	868	835	925	414	-	767
Poitou-Charentes	1 175	1 369	803	-	-	1 060
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 164	1 262	2 109	895	1 895	1 531
Rhône-Alpes	839	836	1 113	1 441	933	987
Outre-Mer	473	759	921	564	-	732
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	548	378	-	202	-	312
- à une CC à 4 taxes	833	953	721	-	-	858
- à un SAN	619	364	-	-	-	466
- à une CA ou une CU à TPU	820	1 054	1 130	992	1 301	1 038
- à une CC à TPU	1 009	1 166	642	-	-	1 051
- à un syndicat à contribution fiscalisée	984	981	1 522	-	-	1 099
- Non membres d'un groupement fiscalisé	856	1 042	1 626	-	-	1 253

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Evaluation de la charge de la dette payée, en euros par habitant pour l'exercice considéré.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	135	154	173	147	169	153
Métropole	137	155	174	148	169	154
Alsace	118	132	276	150	-	150
Aquitaine	133	137	90	147	-	130
Auvergne	166	196	-	79	-	148
Bourgogne	148	148	350	100	-	154
Bretagne	111	116	146	97	-	114
Centre	142	148	171	178	-	158
Champagne-Ardenne	96	168	137	244	-	173
Corse	159	132	130	-	-	133
Franche-Comté	141	185	244	144	-	165
Ile-de-France (hors Paris)	139	148	172	214	-	154
Languedoc-Roussillon	179	210	204	182	-	190
Limousin	151	-	222	158	-	170
Lorraine	104	169	-	108	-	126
Midi-Pyrénées	121	184	131	-	0	95
Nord-Pas-de-Calais	115	136	148	195	-	138
Basse-Normandie	83	100	-	186	-	119
Haute-Normandie	149	157	195	204	-	176
Pays de la Loire	160	97	138	92	-	118
Picardie	144	121	129	78	-	120
Poitou-Charentes	174	184	115	-	-	149
Provence-Alpes-Côte d'Azur	158	225	299	155	256	226
Rhône-Alpes	146	134	183	154	96	138
Outre-Mer	85	131	160	110	-	129
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	65	80	-	29	-	49
- à une CC à 4 taxes	128	148	141	-	-	137
- à un SAN	77	39	-	-	-	54
- à une CA ou une CU à TPU	131	157	165	150	169	154
- à une CC à TPU	153	165	163	-	-	157
- à un syndicat à contribution fiscalisée	138	148	128	-	-	141
- Non membres d'un groupement fiscalisé	119	155	215	-	-	174

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 bis – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Comparaison de la charge de la dette au niveau des recettes de fonctionnement

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	11,0	11,3	11,5	11,1	12,4	11,3
Métropole	11,1	11,4	11,4	11,2	12,4	11,4
Alsace	12,9	12,4	20,4	9,0	-	11,1
Aquitaine	10,4	11,2	7,3	10,0	-	10,2
Auvergne	14,8	14,4	-	6,8	-	12,2
Bourgogne	14,1	11,5	21,4	7,7	-	12,0
Bretagne	10,4	10,1	11,8	8,6	-	10,1
Centre	11,3	11,6	12,8	12,6	-	12,0
Champagne-Ardenne	8,7	12,3	11,0	20,4	-	14,1
Corse	9,0	11,6	8,8	-	-	9,7
Franche-Comté	12,4	14,1	17,3	11,4	-	13,2
Ile-de-France (hors Paris)	10,2	9,9	10,3	12,0	-	10,1
Languedoc-Roussillon	13,9	14,9	13,5	13,6	-	13,9
Limousin	12,3	-	14,5	13,2	-	13,3
Lorraine	11,2	15,0	-	9,4	-	11,9
Midi-Pyrénées	10,5	13,0	12,0	-	0,0	6,7
Nord-Pas-de-Calais	10,5	11,4	11,3	14,0	-	11,4
Basse-Normandie	7,9	8,5	-	15,2	-	10,4
Haute-Normandie	11,5	13,5	12,5	14,5	-	13,3
Pays de la Loire	13,6	8,9	10,2	7,7	-	9,8
Picardie	12,8	10,2	9,9	7,5	-	10,4
Poitou-Charentes	14,8	14,0	8,6	-	-	11,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,4	15,2	15,4	12,1	19,2	15,3
Rhône-Alpes	11,6	10,6	11,9	11,2	8,0	10,7
Outre-Mer	7,5	10,0	12,8	8,1	-	10,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	7,1	7,3	-	3,1	-	5,1
- à une CC à 4 taxes	10,3	11,3	10,2	-	-	10,6
- à un SAN	6,1	2,9	-	-	-	4,1
- à une CA ou une CU à TPU	11,2	12,2	11,9	11,3	12,4	11,8
- à une CC à TPU	13,2	13,3	15,6	-	-	13,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	8,2	10,0	7,7	-	-	9,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	8,0	8,7	11,3	-	-	9,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

3 – Encours de la dette au 31/12/2006 / recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume des recettes de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	72	76	82	73	96	77
Métropole	73	77	83	74	96	78
Alsace	79	80	66	46	-	58
Aquitaine	73	69	38	61	-	63
Auvergne	92	92	-	81	-	89
Bourgogne	71	68	74	117	-	84
Bretagne	77	71	66	53	-	65
Centre	72	68	91	96	-	82
Champagne-Ardenne	48	78	76	137	-	93
Corse	50	64	73	-	-	67
Franche-Comté	88	96	78	67	-	80
Ile-de-France (hors Paris)	67	71	88	103	-	76
Languedoc-Roussillon	88	97	79	77	-	84
Limousin	94	-	68	75	-	77
Lorraine	64	102	-	48	-	72
Midi-Pyrénées	69	79	70	-	0	42
Nord-Pas-de-Calais	71	105	73	57	-	82
Basse-Normandie	55	52	-	76	-	60
Haute-Normandie	78	88	95	89	-	86
Pays de la Loire	86	57	77	53	-	67
Picardie	77	71	71	40	-	66
Poitou-Charentes	99	104	60	-	-	82
Provence-Alpes-Côte d'Azur	77	86	109	70	142	104
Rhône-Alpes	67	66	73	105	78	76
Outre-Mer	42	58	73	41	-	58
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	60	34	-	22	-	32
- à une CC à 4 taxes	67	73	52	-	-	67
- à un SAN	49	27	-	-	-	35
- à une CA ou une CU à TPU	70	82	82	74	96	80
- à une CC à TPU	87	94	61	-	-	89
- à un syndicat à contribution fiscalisée	58	66	92	-	-	70
- Non membres d'un groupement fiscalisé	57	59	85	-	-	70

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

4 – Encours de la dette au 31/12/2006 / épargne brute

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume de l'épargne brute,

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute.

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	4,4	5,1	5,6	4,2	6,1	5,0
Métropole	4,4	5,2	5,5	4,2	6,1	4,9
Alsace	4,2	3,7	3,0	1,3	-	2,0
Aquitaine	4,6	4,4	2,1	3,7	-	3,9
Auvergne	4,8	5,6	-	5,3	-	5,2
Bourgogne	4,1	4,4	3,5	10,2	-	5,5
Bretagne	4,1	5,4	3,4	3,0	-	3,6
Centre	4,2	3,9	6,6	6,4	-	5,1
Champagne-Ardenne	2,7	4,3	6,6	7,7	-	5,8
Corse	3,6	5,4	5,7	-	-	5,3
Franche-Comté	5,0	5,5	3,3	4,1	-	4,4
Ile-de-France (hors Paris)	4,8	4,9	5,8	4,6	-	5,2
Languedoc-Roussillon	4,7	7,3	5,2	4,7	-	5,3
Limousin	6,6	-	4,2	5,5	-	5,3
Lorraine	4,5	6,9	-	3,2	-	4,9
Midi-Pyrénées	4,0	3,6	4,3	-	0,0	2,0
Nord-Pas-de-Calais	5,0	8,5	6,7	3,7	-	6,3
Basse-Normandie	3,3	3,0	-	4,8	-	3,6
Haute-Normandie	4,8	6,2	5,3	6,2	-	5,7
Pays de la Loire	4,3	4,1	4,1	3,3	-	3,8
Picardie	4,5	5,4	4,8	2,6	-	4,4
Poitou-Charentes	5,5	7,4	3,4	-	-	4,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,0	6,4	10,8	4,4	9,6	7,5
Rhône-Alpes	3,1	4,0	4,2	8,2	6,3	4,6
Outre-Mer	3,5	5,0	10,2	2,9	-	5,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	5,9	1,6	-	1,8	-	2,2
- à une CC à 4 taxes	3,7	4,6	3,7	-	-	4,0
- à un SAN	7,9	5,4	-	-	-	6,5
- à une CA ou une CU à TPU	4,2	5,7	5,9	4,2	6,1	5,1
- à une CC à TPU	5,1	6,7	5,4	-	-	5,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	3,4	4,5	6,6	-	-	4,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,6	3,5	5,2	-	-	4,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

5 – Annuité pour emprunts garantis / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio compare la charge de la dette pour emprunts garantis au niveau
des recettes réelles de fonctionnement

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	7,3	8,5	10,0	9,3	5,8	8,5
Métropole	7,5	8,7	10,4	9,1	5,8	8,6
Alsace	8,8	8,2	16,5	5,0	-	7,1
Aquitaine	2,6	4,8	5,1	2,3	-	3,9
Auvergne	7,0	7,8	-	18,2	-	10,8
Bourgogne	11,1	11,3	4,9	10,0	-	10,0
Bretagne	8,8	14,7	14,6	11,1	-	11,7
Centre	6,7	9,1	12,4	11,5	-	9,6
Champagne-Ardenne	11,4	13,1	17,0	22,1	-	17,0
Corse	-	14,4	5,5	-	-	7,5
Franche-Comté	6,7	8,5	5,2	11,2	-	8,4
Ile-de-France (hors Paris)	10,4	9,0	11,8	4,1	-	10,1
Languedoc-Roussillon	4,8	9,1	7,5	12,7	-	10,0
Limousin	10,5	-	8,2	13,7	-	11,6
Lorraine	10,0	11,1	-	19,5	-	13,5
Midi-Pyrénées	4,3	5,2	9,9	-	4,6	4,9
Nord-Pas-de-Calais	9,6	11,0	5,3	1,7	-	8,2
Basse-Normandie	8,7	5,4	-	10,1	-	7,9
Haute-Normandie	11,9	14,6	14,5	10,0	-	12,0
Pays de la Loire	5,2	2,8	9,9	5,9	-	6,1
Picardie	7,6	14,0	7,9	-	-	7,8
Poitou-Charentes	5,7	7,7	11,7	-	-	9,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,6	6,5	6,3	8,4	6,8	6,2
Rhône-Alpes	5,0	7,6	11,3	7,6	4,5	6,8
Outre-Mer	3,4	5,3	4,6	13,9	-	5,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	0,3	3,4	-	2,8	-	2,5
- à une CC à 4 taxes	8,5	10,7	3,2	-	-	8,4
- à un SAN	0,1	1,9	-	-	-	1,2
- à une CA ou une CU à TPU	7,3	8,5	10,2	9,4	5,8	8,6
- à une CC à TPU	7,8	10,0	11,5	-	-	8,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	8,4	8,8	7,8	-	-	8,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	5,4	7,3	11,1	-	-	8,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

6 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement

Marge d'autofinancement courant

Total des remboursements de dette calculés hors gestion active de la dette et des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale

Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes.

Un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	cx 10 000 à 20 000 habitants	cx 20 000 à 50 000 habitants	cx 50 000 à 100 000 habitants	cx 100 000 à 300 000 habitants	Plus cx 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	91,7	93,6	93,8	90,9	93,2	92,7
Métropole	91,6	93,4	93,3	90,9	93,2	92,5
Alsace	91,0	87,5	95,6	72,0	-	79,3
Aquitaine	91,7	92,9	87,9	91,2	-	91,5
Auvergne	92,3	94,0	-	88,5	-	91,8
Bourgogne	93,5	92,7	97,8	93,1	-	93,6
Bretagne	88,3	94,1	89,6	88,6	-	89,4
Centre	91,2	91,5	94,9	92,8	-	92,5
Champagne-Ardenne	88,9	90,6	95,8	96,7	-	94,0
Corse	92,1	96,0	92,6	-	-	93,6
Franche-Comté	91,5	93,3	90,9	93,1	-	92,3
Ile-de-France (hors Paris)	93,7	92,6	92,2	86,3	-	92,6
Languedoc-Roussillon	90,8	98,3	94,1	94,3	-	94,7
Limousin	95,3	-	96,2	96,9	-	96,4
Lorraine	94,1	95,9	-	92,4	-	94,1
Midi-Pyrénées	90,2	88,3	92,6	-	78,9	84,7
Nord-Pas-de-Calais	93,2	95,8	97,4	96,4	-	95,5
Basse-Normandie	89,3	89,0	-	96,4	-	91,4
Haute-Normandie	92,1	95,5	91,0	97,1	-	94,9
Pays de la Loire	90,4	92,4	88,5	89,7	-	90,0
Picardie	92,6	94,5	92,1	90,7	-	92,6
Poitou-Charentes	92,6	95,0	88,8	-	-	91,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	91,5	98,3	101,3	93,3	99,2	97,3
Rhône-Alpes	87,2	91,5	91,5	95,0	93,1	91,4
Outre-Mer	94,1	95,9	101,7	92,4	-	96,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	95,3	85,3	-	89,7	-	89,3
- à une CC à 4 taxes	89,5	92,4	94,1	-	-	91,2
- à un SAN	97,9	96,9	-	-	-	97,3
- à une CA ou une CU à TPU	91,7	94,7	94,8	91,0	93,2	93,2
- à une CC à TPU	92,6	95,6	102,3	-	-	93,8
- à un syndicat à contribution fiscalisée	88,7	92,8	92,0	-	-	91,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	93,1	89,2	91,9	-	-	91,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

7 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Recettes réelles totales : recettes réelles de fonctionnement + recettes réelles d'investissement hors
gestion active de la dette

Part des recettes totales de l'exercice provenant des contributions directes.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	30,2	31,4	30,7	30,4	28,7	30,6
Métropole	30,7	32,2	31,6	30,7	28,7	31,2
Alsace	34,1	32,6	17,8	22,1	-	25,3
Aquitaine	31,0	34,1	43,8	39,8	-	36,0
Auvergne	30,7	26,8	-	30,7	-	29,3
Bourgogne	27,2	33,8	23,9	32,6	-	31,2
Bretagne	30,4	30,9	28,9	32,5	-	30,8
Centre	30,2	29,6	26,5	29,5	-	29,2
Champagne-Ardenne	33,5	32,3	27,6	31,5	-	30,8
Corse	35,3	20,7	23,7	-	-	24,1
Franche-Comté	25,6	24,7	19,4	33,5	-	27,1
Ile-de-France (hors Paris)	34,7	35,3	35,2	21,3	-	35,0
Languedoc-Roussillon	31,6	35,6	28,6	35,0	-	34,1
Limousin	26,4	-	33,5	30,1	-	30,1
Lorraine	26,3	26,0	-	25,0	-	25,8
Midi-Pyrénées	29,9	29,2	35,4	-	27,2	28,7
Nord-Pas-de-Calais	24,8	25,8	22,8	32,7	-	25,7
Basse-Normandie	28,4	28,6	-	33,2	-	29,9
Haute-Normandie	27,6	28,6	28,2	25,7	-	27,1
Pays de la Loire	31,6	34,4	31,9	34,6	-	33,3
Picardie	34,7	35,9	28,0	37,3	-	34,0
Poitou-Charentes	34,3	29,2	33,8	-	-	32,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29,8	29,1	27,7	28,6	26,5	28,1
Rhône-Alpes	30,0	29,5	28,6	30,4	37,2	30,9
Outre-Mer	16	18,4	19,8	20,7	-	18,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	22,6	28,5	-	36,6	-	31,6
- à une CC à 4 taxes	37,4	34,1	30,5	-	-	35,2
- à un SAN	34,1	28,4	-	-	-	30,7
- à une CA ou une CU à TPU	27,7	28,6	26,5	30,3	28,7	28,5
- à une CC à TPU	25,9	28,4	22,1	-	-	26,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	39,5	39,8	39,4	-	-	39,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	38,9	38,6	38,5	-	-	38,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

8 – Intérêts / encours de la dette au 31/12/2006

Poids moyen des charges d'intérêts par rapport à l'encours de la dette.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	4,3	3,9	3,8	3,7	3,6	3,9
Métropole	4,2	3,9	3,7	3,8	3,6	3,9
Alsace	4,0	3,9	4,0	4,5	-	4,2
Aquitaine	3,9	3,8	4,1	4,0	-	3,9
Auvergne	4,4	4,4	-	3,7	-	4,2
Bourgogne	4,4	4,7	3,8	2,7	-	3,7
Bretagne	4,2	4,3	4,2	3,9	-	4,1
Centre	4,0	3,7	4,5	4,8	-	4,3
Champagne-Ardenne	4,3	4,3	4,8	4,3	-	4,5
Corse	5,5	6,1	4,5	-	-	5,1
Franche-Comté	3,8	3,4	3,7	3,0	-	3,4
Ile-de-France (hors Paris)	4,0	3,9	3,4	3,3	-	3,7
Languedoc-Roussillon	5,0	3,5	5,1	3,7	-	4,0
Limousin	4,0	-	3,0	3,5	-	3,5
Lorraine	4,3	4,1	-	4,0	-	4,1
Midi-Pyrénées	4,5	3,9	4,1	-	0,0	4,1
Nord-Pas-de-Calais	4,6	3,0	4,1	3,8	-	3,7
Basse-Normandie	3,4	3,8	-	4,0	-	3,8
Haute-Normandie	4,4	4,2	3,9	3,5	-	3,9
Pays de la Loire	3,8	4,9	3,5	3,7	-	3,8
Picardie	4,0	3,8	4,3	4,1	-	4,0
Poitou-Charentes	4,2	4,7	3,4	-	-	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,8	4,1	3,7	3,8	3,7	3,9
Rhône-Alpes	4,2	3,8	4,2	3,3	3,4	3,7
Outre-Mer	5	4,6	5,3	3,3	-	4,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	2,7	3,0	-	3,6	-	3,1
- à une CC à 4 taxes	4,1	4,2	4,0	-	-	4,1
- à un SAN	4,1	3,7	-	-	-	3,9
- à une CA ou une CU à TPU	4,3	3,8	4,1	3,7	3,6	3,9
- à une CC à TPU	4,3	3,9	3,2	-	-	4,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	4,1	3,9	2,1	-	-	3,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,4	4,5	3,6	-	-	4,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

9 - Fonds de roulement au 01/01/2006 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Fonds de roulement au 01/01/2006 : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reportés en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Dépenses réelles totales de l'exercice : dépenses réelles de fonctionnement + dépenses réelles d'investissement hors gestion active de la dette

Équivalent, en jours de dépenses réelles totales, du fonds de roulement en début d'exercice (ratio multiplié par 360 pour obtenir le nombre de jours).

1 mois = 30 jours et 1 an = 360 jours.

en jours

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	30	21	12	13	22	20
Métropole	31	21	11	13	22	20
Alsace	35	23	11	8	-	15
Aquitaine	22	22	17	13	-	19
Auvergne	31	40	-	0	-	25
Bourgogne	30	15	13	16	-	17
Bretagne	15	14	13	7	-	12
Centre	28	53	15	6	-	24
Champagne-Ardenne	42	25	-2	-21	-	3
Corse	-13	42	12	-	-	20
Franche-Comté	23	6	4	30	-	19
Ile-de-France (hors Paris)	24	19	10	24	-	17
Languedoc-Roussillon	49	17	1	24	-	25
Limousin	28	-	-87	19	-	-5
Lorraine	26	11	-	39	-	24
Midi-Pyrénées	45	27	37	-	64	47
Nord-Pas-de-Calais	30	24	13	-5	-	20
Basse-Normandie	35	29	-	8	-	25
Haute-Normandie	30	33	-9	23	-	25
Pays de la Loire	35	5	10	27	-	23
Picardie	31	26	11	-16	-	16
Poitou-Charentes	38	16	17	-	-	20
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41	21	21	13	6	19
Rhône-Alpes	34	16	27	7	24	21
Outre-Mer	20	24	23	3	-	21
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	25	9	-	-13	-	0
- à une CC à 4 taxes	27	19	-4	-	-	20
- à un SAN	14	28	-	-	-	23
- à une CA ou une CU à TPU	32	22	12	14	22	19
- à une CC à TPU	28	14	-22	-	-	23
- à un syndicat à contribution fiscalisée	38	18	8	-	-	21
- Non membres d'un groupement fiscalisé	26	22	17	-	-	20

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

Nombre de communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les strates de population ont été construites à partir de la population totale
au recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant
pris en compte au 01/01/2006

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
France entière	501	322	82	32	4	941
Métropole	481	301	76	31	4	893
Alsace	16	4	1	2	-	23
Aquitaine	20	19	3	1	-	43
Auvergne	11	5	-	1	-	17
Bourgogne	7	7	1	1	-	16
Bretagne	25	4	4	2	-	35
Centre	23	6	3	2	-	34
Champagne-Ardenne	7	4	3	1	-	15
Corse	1	1	1	-	-	3
Franche-Comté	7	2	1	1	-	11
Ile-de-France (hors Paris)	91	119	31	1	-	242
Languedoc-Roussillon	13	7	1	3	-	24
Limousin	4	-	1	1	-	6
Lorraine	21	9	-	2	-	32
Midi-Pyrénées	20	11	1	-	1	33
Nord-Pas-de-Calais	51	24	5	1	-	81
Basse-Normandie	10	5	-	1	-	16
Haute-Normandie	16	8	1	2	-	27
Pays de la Loire	25	6	4	3	-	38
Picardie	14	5	2	1	-	22
Poitou-Charentes	6	5	3	-	-	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45	25	6	2	2	80
Rhône-Alpes	48	25	4	3	1	81
Outre-Mer	20	21	6	1	-	48
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	3	2	-	1	-	6
- à une CC à 4 taxes	64	22	4	-	-	90
- à un SAN	7	6	-	-	-	13
- à une CA ou une CU à TPU	242	199	55	31	4	531
- à une CC à TPU	133	31	1	-	-	165
- à un syndicat à contribution fiscalisée	20	24	4	-	-	48
- Non membres d'un groupement fiscalisé	32	38	18	-	-	88

(1) si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée
alors elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre
et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

Population des communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les strates de population ont été construites à partir de la population totale
au recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant
pris en compte au 01/01/2006

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
France entière	6 980 955	9 732 528	5 371 528	5 046 448	2 004 573	29 136 032
Métropole	6 693 132	9 147 185	4 942 698	4 913 875	2 004 573	27 701 463
Alsace	208 214	110 438	67 163	379 053	-	764 868
Aquitaine	268 426	527 905	200 761	218 948	-	1 216 040
Auvergne	155 221	148 384	-	141 004	-	444 609
Bourgogne	90 320	218 268	52 260	153 813	-	514 661
Bretagne	333 203	114 879	236 481	368 711	-	1 053 274
Centre	332 156	183 818	180 252	253 605	-	949 831
Champagne-Ardenne	89 307	109 222	171 042	191 325	-	560 896
Corse	10 586	39 016	54 697	-	-	104 299
Franche-Comté	109 934	54 781	52 521	122 308	-	339 544
Ile-de-France (hors Paris)	1 382 525	3 594 648	2 081 940	107 042	-	7 166 155
Languedoc-Roussillon	169 634	239 576	71 428	474 036	-	954 674
Limousin	54 588	-	51 586	137 528	-	243 702
Lorraine	291 815	250 438	-	233 328	-	775 581
Midi-Pyrénées	247 799	334 192	54 421	-	398 423	1 034 835
Nord-Pas-de-Calais	685 173	732 137	408 452	219 597	-	2 045 359
Basse-Normandie	147 296	144 526	-	117 157	-	408 979
Haute-Normandie	208 550	213 116	54 076	302 017	-	777 759
Pays de la Loire	350 585	183 992	232 262	584 660	-	1 351 499
Picardie	190 700	159 316	118 447	139 210	-	607 673
Poitou-Charentes	80 412	157 512	226 413	-	-	464 337
Provence-Alpes-Côte d'Azur	619 285	844 187	395 749	303 509	1 152 963	3 315 693
Rhône-Alpes	667 403	786 834	232 747	467 024	453 187	2 607 195
Outre-Mer	287 823	585 343	428 830	132 573	-	1 434 569
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2006 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	48 923	74 487	-	150 605	-	274 015
- à une CC à 4 taxes	869 258	584 799	253 356	-	-	1 707 413
- à un SAN	106 431	160 570	-	-	-	267 001
- à une CA ou une CU à TPU	3 366 186	6 184 156	3 591 885	4 895 843	2 004 573	20 042 643
- à une CC à TPU	1 798 422	823 355	50 560	-	-	2 672 337
- à un syndicat à contribution fiscalisée	307 391	706 500	280 348	-	-	1 294 239
- Non membres d'un groupement fiscalisé	484 344	1 198 661	1 195 379	-	-	2 878 384

(1) si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée
alors elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre
et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".